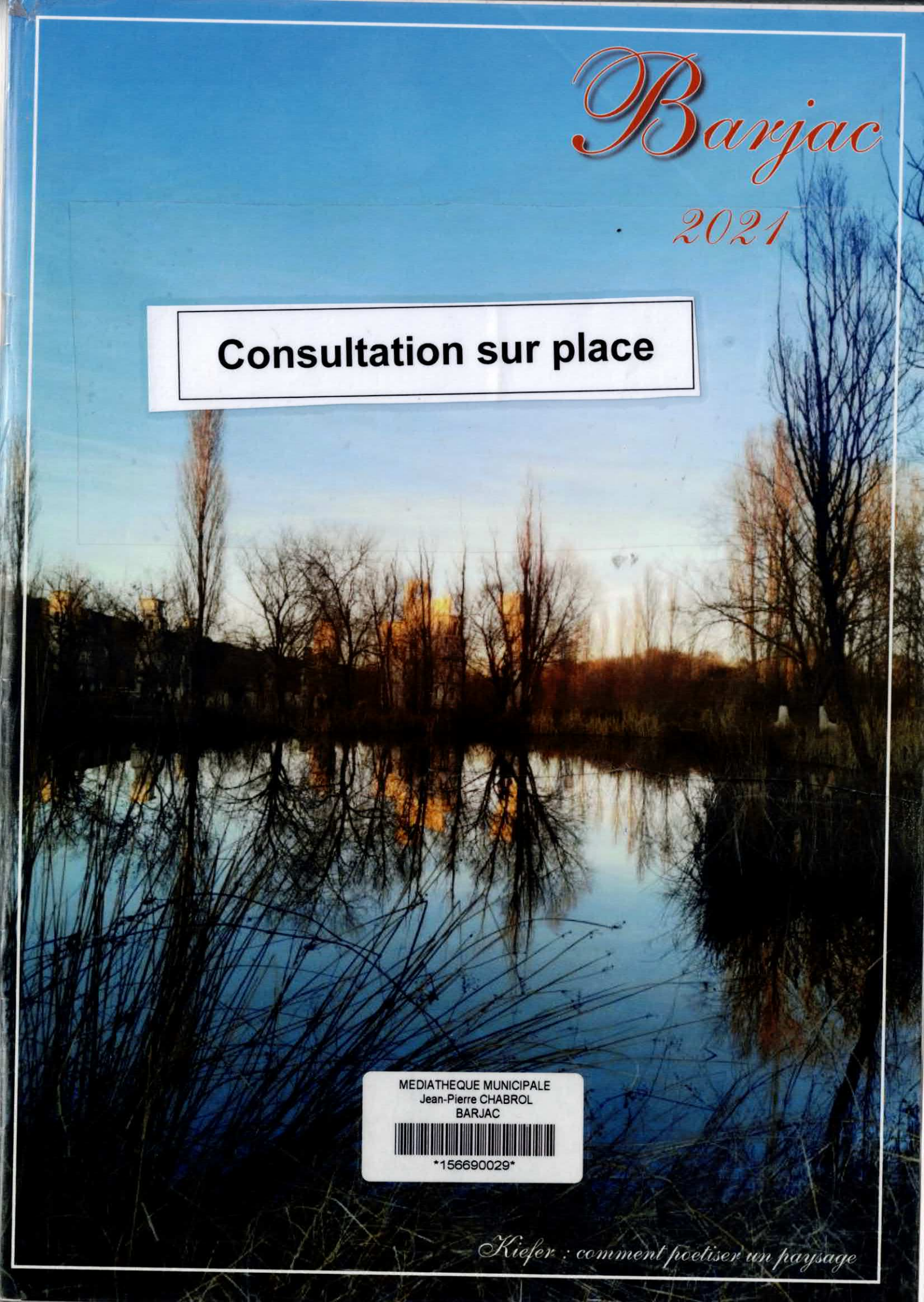




Barjac

2021

Consultation sur place

MEDIATHEQUE MUNICIPALE
Jean-Pierre CHABROL
BARJAC



156690029

Kiefer : comment poétiser un paysage

Gaz de schiste, dix ans après

HISTOIRE

François Desmeures
fdesmeures@midi-libre.com

C'était le 26 février 2011. À l'appel du collectif "07 Stop au gaz de schiste", une foule se masse, derrière une flopée d'écharpes tricolores, pour défiler sur la déviation de Villeneuve-de-Berg, commune ardéchoise de 3 000 habitants. Le rassemblement marque le coup d'envoi de la lutte, qui va durer jusqu'en décembre 2017 et la loi Holut sur les hydrocarbures. Avec, comme autre point d'orgue de la lutte, la manifestation de Barjac du 28 février 2016. Retour sur la période avec des responsables politiques qui ont suivi un mouvement parti de la base : Pierre Chante, alors maire de Rochegude et auteur du livre *Gaz de schiste : Non merci !* qui s'appuie sur les photos de Michel Gascard ; avec Édouard Chaulet, toujours maire de Barjac ; et avec Olivier Gaillard, qui était conseiller départemental du canton de Quissac, puis député en 2017.



Le 26 février 2011, près de 15 000 personnes se rassemblaient à Villeneuve-de-Berg, en Ardèche.

REPÈRES

LES PRÉMIÈRES

DE LA MOBILISATION
1^{er} mars 2010 : le permis de recherche de Nant (qui concerne tout le Viganais) est accordé par le ministère de l'Écologie. Octobre 2010 : le journaliste Fabrice Nicolino publie *Gazum lou Larzac* dans *Charlie Hebdo*. Le 20 décembre, 1^{re} réunion publique à Saint-Jean-du-Bruel. Au 1^{er} janvier 2011, *Le Point* recense 62 permis d'exploitation, pour toutes les énergies fossiles, tandis que la pétition *Gaz de schiste, non merci* recueille 50 000 signatures en un mois. Le 2 février, le ministère de l'Écologie suspend les prospections jusqu'à l'été. Le 4 février, première coordination locale contre les gaz de schiste à Millau.

Olivier Gaillard :
« Aller au-delà
des idéaux »

Quel est, pour vous, le moment marquant du mouvement contre le gaz de schiste ? La manifestation du 28 février 2016 de Barjac. En plus, c'est le jour de mon anniversaire (rires). J'avais été impressionné par l'engouement sur le sujet. Il y avait des gens hyper qualifiés, c'était très intéressant.

Varrions-nous aujourd'hui une lutte susceptible de fédérer autant que l'opposition aux gaz de schiste ? Le problème, c'est qu'on est toujours dans l'instant. Et chaque combat est différent. Il n'est pas sûr que, sur un autre sujet, on puisse prouver de tels consensus. On le voit avec les opposants à la 5G ou à Linky, par exemple. Quand on veut réussir un combat, il faut aller au-delà des idéaux. À Barjac, on a croisé des gens de tous horizons, le mouvement était à l'unisson. Et il n'y avait pas grand-chose à en tirer politiquement.

Vous qui ferrailliez sur le code minier, ne craignez-vous pas que sa réforme ouvre le débat sur les gaz de schiste ? Vu le texte et la fenêtre de tir, je ne suis pas inquiet sur ce point-là. Je le suis plus sur le fait d'être entendu...



Dans la manifestation de Barjac du 28 février 2016.

« À Villeneuve-de-Berg, tout le monde a pris conscience de sa force »

Maire de Rochegude à l'époque, Pierre Chante s'est rapidement retrouvé en première ligne. Il a publié un livre sur la mobilisation.

« Je me suis intéressé au sujet en tant que maire, se rappelle Pierre Chante, parce que les sociétés candidates à l'exploitation, Monardi dans mon cas, sont venues nous présenter leur projet pour le permis dit de la Plaine d'Alès. Une présentation dont il se rappelle l'orientation : « fractures et emplois », des arguments propres à séduire un électorat. Quelques réunions d'information ayant déjà eu lieu, « mon opinion était faite : l'exploitation présentait plus de dangers que d'avantages ».

Les sociétés
comptaient sur
un affaiblissement
du mouvement
dans la population

Les rencontres entre maires se font alors plus nombreuses. « La première réunion publique a eu lieu à Saint-Privat-de-Champagnac, la deuxième à Barjac, avec 400 personnes ! La proximité des élections cantonales a participé à l'effervescence. Si les maires du coin étaient « plutôt opposés », ils font aussi face à « la pression de la population et à la pression médiatique ». En février 2011, à Villeneuve-de-Berg, on ne savait pas ce qui nous attendait. On n'avait pas d'écho de l'Ardèche.



Devant la mairie de Rochegude, un panneau rappelle la victoire.

Mais quand on est arrivé sur cette portion de route, devant 15 000 personnes..., s'interrompt Pierre Chante admiratif, tout le monde a pris conscience de sa force. La manif était pacifique mais déterminée, toutes générations confondues et sans forces de l'ordre. Autres chose d'extraordinaire dans ce mouvement, il a réuni des gens très différents, comme des chasseurs et des écologistes, ainsi que les élus de tous bords.

Cinq ans après, autant de monde à Barjac

En plus de la mobilisation populaire, « la lutte se portait aussi sur le volet juridique : tout au long du mouvement, on a été soutenu par des personnes spécialistes du droit. Après Villeneuve, les choses ont commencé à tourner. Il semblait qu'il ne se passait plus rien. Les sociétés concessionnaires comptaient sur un affaiblissement du mouvement dans la population. »

« Mais que le 28 février 2016, il y avait toujours autant de monde pour le rassemblement de Barjac, qui venait le lendemain d'une mobilisation à Notre-Dame-des-Landes. Quatre cents maires étaient aussi venus signer leur opposition aux projets. Ces manifestations rurales ont obtenu une loi. » Pierre Chante ne croit pas qu'une autre loi pourrait défaire la loi Holut : « on est en train de chercher d'autres énergies ». Mais il reste vigilant, notamment sur la réforme actuelle du code minier : « Car légiférer par ordonnance, comme ils vont en avoir le droit, c'est la porte ouverte à tout. »

« Gaz de schiste : Non merci ! », de Pierre Chante (photographies Michel Gascard, éditions de La Fenestrière (2019))

Édouard Chaulet, maire de Barjac : « Les gens ne voulaient pas déléguer »

Quand vous pensez au mouvement contre les gaz de schiste, qu'est-ce qui vous vient à l'esprit ? Une effervescence organisée, une union, et de l'éducation populaire en matière de géologie. Moi qui étais nul en la matière, je me suis surpris à écouter les explications techniques et à y prendre du plaisir. Le mouvement m'évoque aussi *Le Petit cheval* de Paul Fort, *Tous derrière et lui devant*. Je pense aussi au préfet Bousiges, avec qui j'ai eu quelques empoignades. Aujourd'hui qu'il est à la retraite, il m'envoie des bouquets, on s'appelle...

Et parmi les alogans ?

« Ni ici, ni ailleurs », « Ni aujourd'hui, ni demain ». J'aurais ajouté « Ni d'un biais, ni d'un autre », car on n'en voulait pas, quelle que soit la technique d'extraction. Même les vocabulaires utilisés faisaient peur. Pour éviter le mot « fracturation », Muovail avait répondu qu'ils voulaient juste « lessiver les couches »...

Vous n'avez pas craint que le mouvement se divise ?

On était sous Sarkozy et il était, venu à Alès pour, spectaculairement, annuler le permis du Larzac. Mais il avait maintenu ceux d'Ici. Je sentais aussi qu'une fois élus, les Loulous, ceux qui se poussaient sur les photos, pouvaient changer de bord. Mais le mouvement a été tel que c'était casse-cou politiquement.

Vous pensez à quelqu'un parmi les Loulous ?

Fabrice Verdier n'était pas loin de basculer, à mon avis. Mais il était tenu au respect de ces masses de gens. Ensuite, il y a bien



Lors de la manifestation de Barjac du 28 février 2016.

eu quelques tentatives en préfecture pour dégonfler le mouvement. Le « ni ici, ni ailleurs » posait la question de la globalité : il ne fallait pas rejeter la chose ailleurs. Le follement des comités m'a plu aussi, ça s'échappait et ça se ressemblait.

Le mouvement rassemblait-il toutes les sensibilités ?

Il a transcendé les clivages. Le bassin minier alsacien a été plus faible dans la mobilisation que le Sud-Ardèche. Les mines de charbon et d'acier ont sans doute habitué les gens à sacrifier un peu l'environnement.

Qu'est-ce qui a fait basculer vers la victoire ?

L'engagement des maires ? Je crois aux maires comme levure d'engagement démocratique. Mais le mouvement a montré que le peuple pouvait avoir une souveraineté, sans filtre. Les gens ne voulaient pas déléguer, y compris en mettant les maires en suspicion d'opportunisme.

Bon an, mal an, tant va le temps...

Le petit lac, qui mousse des derniers rayons du jour, il est, non pas à Giverny, mais bien à Barjac, à Ribautès, dans la désormais fondation Anselme Kiefer, nommée Eschaton (la victoire sur la mort, l'éternité) j'ai eu le privilège d'y promener dans le silence d'un déjeuné-culé de premier de l'an. Les derniers feux doraient les pointes des tours et des peupliers, multipliés par leur reflet mélancolique et fragile.

C'était la fin d'une fête et le commencement promis de jours plus lumineux, comme l'espoir.

Au Pont d'Arc, il y a 36000 ans des frères humains ont laissé des œuvres qui les ont perpétués. En suivant la route vers Uzès, au Pont du Gard, d'autres aussi nous ont légué un somptueux ouvrage de pierre; des défis au temps dévoreur de tout et tous. Ainsi Eschaton, pour notre plaisir, notre inquiétude, notre richesse qui sera une halte féconde comme un âtre d'esprit pour donner une heure nouvelle à notre petite Patrie.

Des visites guidées seront organisées, offertes avec amitié et élégance aux Barjacois, dès juin 2022 par un homme de l'Art mondialement reconnu. Bravo et merci!

A chacun de se surprendre dans ses œuvres, aussi modestes soient-elles, au maçon comme à l'éducateur, au paysan comme au chanteur; aux édiles et aux citoyens pour une Cité toujours vivante et belle, une vie plus longue, plus haute, plus douce. C'est mon vœux depuis toujours et pour "la fin des temps".

Jean-Christophe Haire

AU FIL DE L'ANNEE, LE CONSEIL MUNICIPAL TRAVAILLE AUSSI EN SESSION PUBLIQUE VOUS ETES VIVEMENT INVITES A Y ASSISTER

En voici les principaux extraits :

COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 JANVIER 2021

RECRUTEMENT D'UN APPRENTI A LA CUISINE CENTRALE : Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de recruter un agent par le biais d'un contrat d'apprentissage au sein de la cuisine centrale, dans le cadre de sa formation de CAP Cuisine, du 5 février 2021 au 31 août 2022.

TABLEAU DES EFFECTIFS AU 1er JANVIER 2021 : Le tableau des effectifs du personnel communal est approuvé à l'unanimité.

DEMANDES DE SUBVENTION AUPRES DE L'ETAT : M. le Maire fait le point sur toutes les opérations de travaux engagées par la Commune, afin de les approuver, ainsi que les demandes de subventions correspondantes. Le Conseil municipal autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à formuler ces demandes.

Réaménagement du jardin d'enfants

Ce dossier consiste à la reprise des jeux existants, de l'ajout de 4 zones de jeux supplémentaires, de la création d'une nouvelle zone comprenant table de pique-nique et sanitaires et places de parking PMR, de l'amélioration de l'éclairage. Au total, ces travaux ont été chiffrés à 190.960 euros HT.

Rénovation énergétique et thermique de l'école publique de Barjac

Ces travaux concernent l'installation d'un nouveau système de chauffage dans les deux bâtiments de l'école ainsi que la reprise de fenêtres et portes sur la face Sud. Une visite a été réalisée sur site avec AER, Maître Œuvre, en Décembre 2020.

Ces travaux ont été chiffrés en deux lots (énergétique et thermique) pour un montant total de 132.745 euros HT.

Rénovation énergétique et thermique de l'ancienne Gendarmerie

Ces travaux concernent l'installation d'un nouveau système de chauffage (pompe à chaleur) dans l'appartement du 1er étage, de la VMC dans l'appartement du 2ème étage et la reprise des fenêtres et volets sur les 3 appartements de l'ancienne gendarmerie.

Ces travaux ont été chiffrés en deux lots (énergétique et thermique) pour un montant total de 35.733 euros HT.

DEMANDES DE SUBVENTIONS AUPRES DE LA REGION:

Monsieur le Maire informe les membres présents qu'une subvention de la Région dans le cadre du projet BOURG CENTRE peut être demandée pour les travaux d'aménagement de la rue du Bouc de Barjac. Au regard des critères d'attribution, cette subvention portera exclusivement sur le lot voirie et la partie « pavage »

du projet. Pour rappel, le lot voirie a été attribué à l'entreprise LAUPIE pour la somme de 244.171,65 euros HT.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à solliciter cette subvention.

PROCEDURE DE DECLARATION DE PARCELLE EN ETAT D'ABANDON MANIFESTE AU CORNIER :

Il a été constaté que les parcelles C210 et C215 situées au lieu-dit du Cornier ne sont manifestement plus



entretenues depuis de nombreuses années. Des recherches effectuées par les services administratifs de la ville de Barjac mettent en évidence l'impossibilité de contacter les

propriétaires pour remédier à cet état.

Considérant la nécessité de bon entretien des propriétés et parcelles situées dans la commune, après en avoir délibéré à l'unanimité, le Maire est autorisé à utiliser la procédure de déclaration de parcelle en état d'abandon manifeste, prévue aux articles L. 2243-1 à L. 2243-4 du Code général des collectivités territoriales pour les parcelles susmentionnées.

EVOLUTION DE LA TARIFICATION DU MARCHÉ : Le conseil municipal, à l'unanimité, fixe les tarifs des droits de place du marché hebdomadaire ainsi qu'il suit :

TARIFS JANVIER 2021 MARCHÉ HEBDOMADAIRE :

- Ticket passager* : 1,50 euros / Hiver (15 Septembre au 15 Mars), 2 euros / Été (15 Mars au 15 Septembre)

- Abonnement annuel* : 1,15 euros

- Abonnement saisonnier 6 mois (15 Mars au 15 Septembre)* : 1,30 euros

- Branchement électrique : 3,50 euros

- Branchement électrique annuel : 35 euros

- Camion outillage : 35 euros

* Les tarifs s'entendent au mètre linéaire pour 50 semaines (annuel) et 25 semaines (saisonnier)

TRAVAUX D'ELECTRIFICATION ET RENFORCEMENT DU POSTE MALLIAGUE :

Il s'agit de la correction d'une contrainte électrique sur le réseau au départ du poste « Malliague » du fait d'une section de câble insuffisante (T50²) (FPT du gestionnaire réseau). La préconisation technique d'Enedis est posée sur un passage en T150² aérien. Au vu du travail exécuté depuis de nombreuses années sur Barjac concernant la démarche « Village de Caractère » d'une part, la progression continue de la mise en souterrain des réseaux d'autre part et la présence dans le périmètre de l'affaire de dipôles déjà en souterrain, il est question de s'orienter vers une solution en souterrain avec remplacement du poste et pose d'un transfo fournis par Enedis. Après en avoir délibéré, à l'unanimité, l'Assemblée approuve le projet dont le montant s'élève à 135 402,85 € HT soit 162 483,42 € TTC, et demande son inscription au programme d'investissement syndical pour l'année à venir. Elle note que la participation de la Commune s'élèvera approximativement à 0,00 €, l'opération étant financée par le SMEG et des subventions.

AVENANTS AUX CONVENTIONS DE PRESTATIONS DE SERVICES ADS ET SIG AVEC ALES AGGLOMERATION :

La commune de Barjac est adhérente au service commun ADS depuis 2015. Ce service permet l'instruction des demandes d'urbanisme pour le compte de la Commune. Elle est également adhérente au service « SIG », système d'information géographique, qui permet d'obtenir divers renseignements d'urbanisme. Les conventions de prestation de services ont pris fin au 31/12/2020. Il convient donc de signer



des avenants de prolongation de ces conventions. Ces conventions sont approuvées à l'unanimité du Conseil municipal.

VENTE DES LOGEMENTS COMMUNAUX DE LA « MAISON BERNARD »

- RUE DU BOUC : Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la proposition d'achat, par un locataire de l'immeuble communal. Ce dernier s'engage à maintenir les locataires actuels dans leur appartement. Il rappelle que cet immeuble composé de 3 logements et d'un parking attenant d'une superficie de 2367 m² ont été achetés en 2014 et loués jusqu'à ce

jour. Le parking cadastré section AB N° 13 ne fera pas partie de la vente afin que la Commune puisse continuer d'en bénéficier en tant que parking. Son prix d'acquisition (265 000 euros), les travaux effectués et à faire, ainsi que le fait que la Commune (d'une valeur estimative d'une centaine de milliers d'euros) restera propriétaire du parking plaident en faveur de la vente.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (une abstention : Mme Olga BOFILL - Monsieur Alain RAYBAUD ne prend pas part au vote), donne un avis favorable à la cession de l'immeuble cadastré section B N° 12 sis Rue du BOUC pour un montant de 310.000 €.

SOUTIEN AU MAIRE DE LASALLE

Pour avoir fait remarquer, sur le marché, à un individu qu'il ne portait pas son masque, Henri De Latour a été jeté à terre par un coup de poing.

Les agressions physiques ou verbales à l'encontre de maires dans l'exercice difficile de leurs fonctions sont multipliées.

A Barjac, une plainte, classée sans suite, avait été déposée pour « dénonciation calomnieuse »

COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 MARS 2021

COMPTES ADMINISTRATIFS 2020 : Les comptes administratifs correspondent aux résultats de l'année écoulée, et aux réalisations budgétaires sur la base du budget primitif adopté en début d'année.

		DEPENSES	RECETTES
BUDGET PRINCIPAL	FONCTIONNEMENT	1 674 037,98 €	2 256 894,51 €
	INVESTISSEMENT	755 695,22 €	1 097 002,70 €
BUDGET ASSAINISSEMENT	FONCTIONNEMENT	155 752,60 €	159 947,80 €
	INVESTISSEMENT	49 778,49 €	87 971,28 €
BUDGET CINEMA	FONCTIONNEMENT	55 007,30 €	45 514,12 €
	INVESTISSEMENT	7 083,99 €	7 123,58 €
BUDGET ZA	FONCTIONNEMENT	0,00 €	0,00 €
	INVESTISSEMENT	0,00 €	0,00 €
TOTAL TOUS BUDGETS ET TOUTES SECTIONS CONFONDUES		2 697 355,58 €	3 654 453,99 €
TOTAL TOUT BUDGET FONCTIONNEMENT		1 884 797,88 €	2 462 356,43 €
TOTAL TOUT BUDGET INVESTISSEMENT		812 557,70 €	1 192 097,56 €



Cyril Gilles et Joseph Vinolo au travail

Cyril GILLES, adjoint aux finances, présente le compte administratif du budget principal. Les dépenses de fonctionnement s'élevaient l'année dernière à 1 661 824 euros. Cette année, elles s'élèvent à 1 674 038 euros. Les charges à caractère général s'élèvent à 479 706 euros. Elles sont stables, malgré une augmentation des dépenses d'énergie et d'électricité. Les dépenses d'alimentation liées à la cuisine centrale ont, quant à elles, diminuées du fait de la crise sanitaire. Les charges de personnel s'élèvent à 910 613 euros, avec 43 429 euros de remboursement de rémunérations lié en partie à l'assurance statutaire contractée par la Commune. Les subventions versées aux associations s'élèvent à 35 885 euros, tout en notant que l'année passée 75 000 euros environ avaient été versés. La crise sanitaire a également eu un impact sur ces dépenses du fait de la baisse de l'activité associative.

Les recettes de fonctionnement sont restées plutôt stables malgré la crise, en dépit d'une légère baisse. Le montant réel des recettes s'élève à 2 256 895 euros. La baisse est liée aux redevances du centre aéré et des services périscolaires (garderies et cantines) et aux droits de place (Brocante, marchés, foires...), qui du fait des événements annulés et de la fermeture des écoles ont été significativement réduits. Les impôts et taxes ont été moins impactés, de même que les dotations et participations de l'Etat.

Le montant des dépenses d'investissement s'élève à 755 695 euros, et les restes à réaliser s'élèvent pour 2020 à 2 740 658 euros en raison du nombre important de chantiers et de projets de travaux en cours. Le budget est excédentaire en investissement en raison d'importantes subventions de travaux de l'année n-1 qui ont été encaissées sur l'année n.

Les recettes d'investissement, constituées notamment par le fonds de compensation de la TVA, la taxe d'aménagement et des subventions s'élèvent pour 2020 à 1 097 003 euros. Les restes à réaliser s'élèvent quant à eux à 617 964 euros. Ils correspondent aux subventions notifiées mais non encore versées. Une part de l'excédent de fonctionnement viendra financer, après le vote du compte administratif, le déficit de la section d'investissement.

Robin FURESTIER, conseiller municipal délégué à l'assainissement, présente ensuite le compte administratif du budget annexe du service assainissement. Les dépenses réelles de fonctionnement se sont élevées

COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 MARS 2021 (suite)

à 184 329 euros, auxquelles doivent être retranchés les 28 576,27 euros correspondant au déficit de 2019, soit 155 753 euros. Ce budget n'est pas encore à l'équilibre en raison de l'apurement de cet ancien déficit.

Les recettes de fonctionnement atteignent le montant de 159 948 euros. La hausse est significative grâce à l'augmentation de la redevance d'assainissement collectif. Celle-ci est de 82 927 euros. Il n'y a eu aucune participation des particuliers aux branchements en 2020, mais il y en aura en 2021. Les autres recettes se composent de subventions provenant de la Commune (46 728 euros), ainsi que de l'agence de l'eau (4 881 euros), bien que cette dernière diminue d'année en année.

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 49 779 euros. Les restes à réaliser quant à eux sont de 349 191 euros, correspondant à des travaux sur le réseau (notamment la rue du Bouc), ainsi que la réalisation du schéma directeur.

Les recettes d'investissement sont de 96 724 euros, auxquelles doivent être retranchés les 8 753 euros de résultat de l'année précédente, soit 87 971 euros. Les restes à réaliser s'élèvent à 109 066 euros, correspondant à des subventions en cours.

Olga BOFILL, adjointe à la culture, présente le compte administratif du budget cinéma. Les dépenses de fonctionnement se sont élevées à 59 152 euros, moins 4 144,25 de résultats reportés, soit 55 007 euros. Le budget est en déficit du fait de la crise sanitaire. Les recettes de fonctionnement sont de 45 514 euros. Cette baisse sera compensée par une subvention d'équilibre de la commune. Les ventes du fait de la fermeture sont en nette baisse. Il y a également des recettes liées à diverses subventions (Commune, Département, CNC...) qui, elles, se maintiennent (22 219 euros). Les dépenses d'investissement sont de 7 084 euros. Les restes à réaliser s'élèvent à 7 816 euros. Les recettes quant à elles s'élèvent à 11 686,41 euros, avec un report de 4 563 euros, soit pour 2020, 7 124 euros. Il s'agit d'opérations budgétaires relatives aux amortissements des investissements.

Pour finir, M. GILLES, adjoint aux finances, présente le budget de la zone d'activités, qui n'a pas été exécuté cette année en l'absence de vente de parcelle. Un projet de construction d'un local pour les services techniques est en cours, sur la parcelle restante.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (M. le Maire ne prenant pas part au vote), le Conseil municipal approuve les quatre comptes administratifs, pour le budget principal ainsi que les budgets annexes assainissement, cinéma et zone d'activité.

COMPTES DE GESTION 2020 : Les comptes de gestion constituent le pendant des comptes administratifs, mais sont tenus par le Comptable public, seul habilité à manier les deniers publics. Ces comptes doivent être en tous points conformes aux comptes administratifs. Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve les comptes de gestion pour 2020. Ces budgets n'appellent ni observations ni réserves.

TAXE D'AMENAGEMENT : Il convient de réaffirmer les taux de la taxe d'aménagement pour 2022. Monsieur le Maire présente les différentes zones concernées par des taux spéciaux à 20 ou 10%, et le taux de base de 3%. Les taux ne sont donc pas modifiés. Le Conseil municipal, à l'unanimité, maintient à compter du 1er janvier 2022 le taux de la taxe d'aménagement à 3% en dehors des secteurs à taux différenciés désignés ci-après : « Le Cornier » : 10% - « Montchamps » : 20% - « Chemin Guillermon » : 20% - « Chabriac » : 20% et « Mas des Maigres » : 20%.

DEMANDE DE SUBVENTION AU DEPARTEMENT DU GARD : Ce dossier consiste à la mise en place d'un T à l'entrée sud de Barjac afin de sécuriser l'accès à l'entrée Sud de la ZA de Barjac. Ces travaux ont été chiffrés à 550.000 euros HT. Le Conseil municipal autorise, à l'unanimité, Monsieur le Maire à solliciter auprès du Département du Gard une subvention pour les travaux de sécurisation de l'entrée SUD de Barjac / RD979.

COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 AVRIL 2021

BUDGETS PRIMITIFS 2020 – BUDGET PRINCIPAL : Les dépenses de fonctionnement, comme les recettes, sont équilibrées à 5 341 378 euros. Ces prévisionnels sont majoritairement stables concernant les dépenses. Les recettes sont victimes de la crise sanitaire, tout comme en 2020, mais la baisse prévue est néanmoins moins importante du fait d'un confinement qu'on peut imaginer « réduit ». Cette baisse concerne les produits des services, du domaine et des ventes diverses (centre-aéré, services périscolaires, cantine...). L'impact concerne aussi les droits de place (Brocante, marchés, foires...). Les produits attendus concernant les taxes locales (taxe d'habitation, taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties) sont de 650 000 euros (en légère hausse du fait de la revalorisation des bases locatives). L'événement majeur est la suppression de la taxe d'habitation, compensée par le transfert de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties. Ces recettes se maintiennent et sont assurées.

Les dépenses d'investissement, comme les recettes, sont équilibrées à 4 414 080 euros. Les restes à réaliser en dépenses s'élèvent à 2 740 658 euros. Les opérations à retenir sont les suivantes :

- 300 000 euros pour la première tranche des travaux et de maîtrise d'œuvre du local technique ;
- 25 000 euros pour les travaux forestiers ;
- 96 000 euros pour la réfection des murs de voirie ;

- 100 000 euros pour la rénovation du réseau d'éclairage public ;
- 45 000 euros pour l'installation d'un système de vidéoprotection ;
- 45 000 euros pour l'aménagement du Cornier ;
- 200 000 euros pour les travaux de voirie ;
- 1 395 000 euros pour les travaux de construction de la salle d'évolution de l'école publique ;
- 237 000 euros pour la rénovation du jardin d'enfants et la construction de l'escalier ;
- 329 814 euros pour l'aménagement de l'entrée d'agglomération côté zone d'activité ;
- 405 500 euros pour les travaux de la rue du Bouc ;
- 84 497 euros pour la première tranche des travaux de la maison Bertrand.

BUDGETS PRIMITIFS 2020 – BUDGET ASSAINISSEMENT : Les dépenses de fonctionnement, comme les recettes, sont équilibrées à 196 108 euros. Un déficit de fonctionnement (24 381 euros) s'est maintenu, les recettes n'ayant pas été suffisantes pour entièrement combler le déficit de 2019. C'est pour cela qu'il est proposé de voter, en plus de la subvention d'équilibre, une subvention de 20 000 euros afin de permettre la pérennité de l'équilibre de ce budget, déjà assurée par l'augmentation des tarifs aux usagers en 2020. Les dépenses se maintiennent en 2021. Concernant les

recettes (composées des redevances, de la participation des particuliers aux raccordements, et de diverses subventions), la redevance d'assainissement collectif conserve son augmentation de 2020, mais les aides accordées par l'Agence de l'eau continuent de diminuer, ce qui pousse la Commune à subventionner elle-même son budget, ce que l'on ne peut que regretter.

Concernant l'investissement, les dépenses, comme les recettes, sont équilibrées à 406 334 euros. Ce budget nécessite à court terme d'importants investissements (réalisation du schéma directeur d'assainissement, duquel découleront un certain nombre de travaux – réhabilitation de la rue du Bouc – renouvellement d'une partie du réseau ...). Les recettes proviennent notamment de subventions du Département et/ou de l'agence de l'eau.

BUDGETS PRIMITIFS 2020 – BUDGET CINEMA : les dépenses de fonctionnement, comme les recettes, sont équilibrées à 73 363 euros. La crise sanitaire a un très fort impact sur le cinéma, fermé depuis octobre dernier. Malgré une aide exceptionnelle du CNC de 1891 euros et le maintien des subventions « habituelles » du CNC, du Département du Gard et de la Communauté de communes, le budget a beaucoup de mal à s'équilibrer. Les charges de personnel, ne bénéficiant pas de chômage

partiel, pèsent de manière importante sur le budget. Et les recettes du cinéma, estimées à hauteur de 30 000 euros, restent très incertaines du fait des difficultés d'anticipation des suites de la crise sanitaire et de la date de réouverture des cinémas. Cette baisse sera compensée par une subvention d'équilibre de la commune en fin d'année, si ces recettes ne permettent pas d'équilibrer le budget.

Les dépenses d'investissement, comme les recettes, sont équilibrées à 13 528,26 euros. Ces crédits peuvent servir à acheter du matériel et des installations (à hauteur de 7 816 euros).

BUDGETS PRIMITIFS 2020 – BUDGET ZONE D'ACTIVITES, aucune parcelle n'ayant été vendue l'année passée (une seule subsiste d'environ 1 hectare), il est identique à celui de l'année 2020. Les dépenses et recettes de fonctionnement sont équilibrées à 377 353 euros, les dépenses et recettes d'investissement sont équilibrées à 465 000 euros. En 2022, ce budget pourrait néanmoins subir des variations en fonction de la réservation de la parcelle restante pour la construction d'un local des services techniques municipaux, et des choix fonciers (divisions parcellaires) faits sur cette parcelle.

Budgets 2021	Fonctionnement	Investissement	Total
Commune	5 341 377,67	4 414 080,27	9 755 457,94
Assainissement	196 107,51	406 333,80	602 441,31
Cinéma	73 363,27	13 528,26	86 891,53
Zone d'activités	377 353	465 000	842 353
TOTAL	5 988 201,45	5 298 942,33	11 287 143,78

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'unanimité les budgets primitifs 2020 du budget général et des budgets annexes assainissement - cinéma et zone d'activité.

MAINTIEN DES TAUX D'IMPOSITION 2020 : Monsieur le Maire indique que les taux communaux sont inchangés depuis 32 ans. Seule la taxe foncière sur les propriétés non bâties a fait l'objet d'une baisse de son taux en 2019. Si dans les faits les taux ne changent pas, il faut prendre en compte la suppression de la taxe d'habitation au 1er janvier 2021. A ce titre, les communes ne perçoivent plus le produit de la taxe d'habitation sur les résidences principales mais bénéficient d'une compensation intégrale, calculée sur la base du taux de taxe d'habitation adopté en 2017. Le Conseil municipal décide à l'unanimité de maintenir les taux de 2020.

SUBVENTION AU CCAS : Pour l'année 2021, le Conseil municipal a voté à l'unanimité une subvention de 10 000 euros au profit du Centre communal d'action sociale de Barjac.

SUBVENTION AU BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT : Monsieur le Maire indique que les services d'eau et d'assainissement peuvent être subventionnés sans condition particulière dans les communes de moins de 3 000 habitants. Ce budget, malgré une hausse des tarifs aux usagers et plus précisément une hausse de la redevance d'assainissement collectif en 2020, ne bénéficie pas des recettes suffisantes pour apurer son déficit. Le Conseil municipal décide donc à l'unanimité de subventionner à hauteur de 20 000 euros ce budget pour l'année 2021 afin de permettre son équilibre et l'apurement de son déficit.

TAXES D'AMENAGEMENT : Il convient de réexaminer certains taux proposés lors du Conseil municipal du 8 mars. Le Conseil, à l'unanimité des voix, décide de modifier à la baisse à compter du 1^{er} janvier 2022 les

taux différenciés désignés ci-après : « Montchamps » : 15% - « Mas des Maigres » : 15%. Les autres taux réaffirmés et adoptés le 8 mars restent inchangés.



SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR L'ANNEE 2021 : Une subvention de 3 500 euros au profit de l'association ABRACE pour l'organisation du 3^{ème} festival « Barjac en tango » qui aura lieu du 10 au 13 juillet 2021 a été votée à l'unanimité du Conseil municipal.

AIDE COMMUNALE AUX ASSOCIATIONS : La délibération du 15 septembre 2016 porte l'aide communale à 50 % de la cotisation de

l'activité associative et fixe les critères d'attribution aux familles. Cette aide est directement versée aux associations concernées pour les bénéficiaires au titre de 2020/2021. Elle est accessible aux personnes non imposables avant déductions fiscales. Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, le versement de cette aide pour les adhésions et cotisations 2020-2021. Elle représente une somme totale de 737,50 euros.

AVENANT N°1 DE CO-MAITRISE D'OUVRAGE N°17.035 ENTRE LE DEPARTEMENT DU GARD ET LA COMMUNE DE BARJAC POUR LES TRAVAUX D'AMENAGEMENT DES RD901 ET 196 EN TRAVERSE D'AGGLOMERATION : La convention départementale initiale pour les travaux suscités prévoyait une subvention de 200 000 euros. Or, une partie

COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 AVRIL 2021 (suite)

des travaux avait été modifiée, entraînant une baisse de la valeur des travaux, et donc une baisse de la valeur de la subvention à hauteur de 179 399 euros. Cependant, des travaux supplémentaires de goudronnage ont été réalisés sur la RD196, à hauteur de 36 777,75 euros. Le présent avenant vient inclure ces travaux, afin de bénéficier du reliquat de la subvention, soit 20 601 euros. Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve cet avenant.

CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE A TEMPS NON COMPLET AU SEIN DES SERVICES TECHNIQUES MUNICIPAUX : Monsieur le Maire informe le Conseil qu'aux fins de compléter de manière pérenne les effectifs des services techniques municipaux en ce qui concerne la gestion et l'entretien de la station d'épuration et du réseau d'assainissement communal, ainsi que de compléter l'équipe de gestion de la régie des foires et marchés, il convient de créer un poste de fonctionnaire à temps non-complet (24h30 hebdomadaire) d'adjoint technique. Cette délibération est adoptée à l'unanimité du Conseil.

CONVENTION DE FINANCEMENT ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE CEZE-CEVENNES ET LA COMMUNE DE BARJAC POUR L'ALSH, L'ACCUEIL PERISCOLAIRE ET LE POLE ADO : Monsieur le Maire indique que la Communauté de communes, bénéficiaire de la compétence enfance-jeunesse, a délégué par convention la gestion de l'ALSH, l'accueil périscolaire et le pôle ado à la Commune de Barjac. Pour assurer les coûts dont elle a la charge, elle verse une subvention à la Commune. Pour 2020, le montant de la subvention votée en séance du Conseil communautaire du 24 juillet 2020 est de 62 900 euros. Afin de pouvoir bénéficier du versement dudit montant, le Conseil municipal approuve à l'unanimité la convention de financement et autorise Monsieur le Maire à la signer.

PETITES VILLES DE DEMAIN -CONVENTION D'ADHESION : Monsieur le Maire informe les élus que le programme Petites villes de demain vise à donner aux élus des communes de moins de 20 000 habitants, et leur inter-communalité, qui exercent des fonctions de centralité et présentent des signes de fragilité, les moyens de concrétiser leurs projets de territoire pour conforter leur statut de villes dynamiques, où il fait bon vivre et respectueuses de l'environnement. Ce programme constitue un outil de la relance au service des territoires. Il permet notamment le financement d'un chargé de projet à hauteur de 75%, afin de faciliter la mise en œuvre et la réalisation

tion de divers projets d'investissement. Afin de formaliser l'adhésion de la Commune de Barjac au programme « Petites villes de demain », le Conseil approuve à l'unanimité la convention d'adhésion et autorise Monsieur le Maire à la signer.



Visite de Mme la Préfète -Barjac retenue bourg centre par la région et petite ville de demain par l'Etat

18EME EDITION DU TOUR CYCLISTE FEMININ INTERNATIONAL DE L'ARDECHE 2021 : Édouard CHAULET, Maire, informe le Conseil Municipal que le 8 septembre nous serons « ville étape arrivée » de la 1ère étape du 18^{ème} tour Cycliste Féminin International de l'Ardèche : Aubenas-Barjac. Une participation financière de 9.000 € est sollicitée par l'association « Vélo Club Vallée du Rhône Ardéchoise » et une convention définissant les conditions d'accueil doit être signée. Le Conseil municipal approuve à l'unanimité la participation financière et autorise Monsieur le Maire à signer la convention.

Tour Cycliste Féminin International de l'Ardèche, signature de la convention



CESSION DU LOCAL DES SERVICES TECHNIQUES MUNICIPAUX A CORBIER MATERIAUX : Un projet de construction d'un nouveau local pour les services techniques municipaux est en cours de réalisation. Il est alors question de céder le local actuel à l'entreprise Corbier matériaux, pour un montant de 250 000 euros, sous clause suspensive de l'achèvement du nouveau local technique. Le Conseil municipal approuve à l'unanimité cette cession.

COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 JUIN 2021

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR L'ANNEE 2021 : Monsieur le Maire indique à l'ensemble du Conseil que, l'année passée, c'est une somme globale de 29 670 € qui avait été votée en 2020 aux différentes associations afin de permettre l'accès aux activités culturelles et sportives sur la commune, malgré la crise sanitaire. Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de voter l'ensemble des subventions aux associations pour l'année 2021. Cette année, ce montant est en forte hausse du fait de la reprise de l'activité culturelle, sportive et associative. Il se chiffre à 55 020 euros.

ECOLE PUBLIQUE ET DEROGATION CONCERNANT LE RYTHME SCOLAIRE ET LA SEMAINE DU 4 JOURS : Madame Aline Guyonnaud, Adjointe aux affaires scolaires, rappelle qu'en 2017, la Commune a sollicité pour l'école publique une dérogation afin de revenir à la semaine de 4 jours / 8 demi-journées, alors que le principe reste la semaine de 4,5 jours. Le retour

d'expérience sur cette décision a été très positif. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de réitérer une demande de dérogation auprès de l'inspection académique, afin de garder le rythme actuel de 4 jours par semaine.

CONVENTION DE FINANCEMENT ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE CEZE-CEVENNES ET LA COMMUNE DE BARJAC POUR L'ALSH ET L'ACCUEIL PERISCOLAIRE : Pour 2021, le montant de la subvention votée en séance du Conseil communautaire du 13 avril 2021 est de 64 320 euros, soit 43 980 euros pour l'extrascolaire et 20 340 euros pour le périscolaire. La convention de financement est approuvée à l'unanimité. Monsieur le Maire rappelle néanmoins que le reste à charge lié à l'ALSH et à l'accueil périscolaire doit être supporté par la Communauté de communes, en tant que titulaire de la compétence enfance-jeunesse.

COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 JUIN 2021 (suite)

CESSION DE LA PARCELLE COMMUNALE DU CHEMIN DE BOURRET :

Monsieur le Maire informe le Conseil de la demande sollicitant la cession de la parcelle B N°2745. Cette parcelle d'une superficie de 8 ca constituait un ancien accès desservant aujourd'hui exclusivement la propriété des potentiels acquéreurs. Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de céder cette parcelle du prix de 10 euros. Les frais notariés seront à la charge de l'acquéreur.

DIMINUTION DU DROIT DE PLACE POUR LA FOIRE À LA BROCANTE DU 11 AU 15 AOUT 2021 :

En conséquence de l'annulation d'une partie de la Foire à la Brocante de Pâques 2021 du fait de la situation sanitaire liée à la Covid-19 et le reconfinement, Monsieur le Maire propose d'adopter un tarif spécifique pour la prochaine Foire à la Brocante d'Août 2021.

Les exposants ayant réglé le montant de 80 euros de droits de place pour leur emplacement à la Foire de Pâques 2021 n'auront que 40 euros par emplacement à régler pour la Foire à la Brocante d'Août 2021. Cette réduction est strictement limitée à la prochaine Brocante. Le Conseil municipal, à l'unanimité, adopte ce tarif spécial pour l'édition d'Août 2021.

NOUVEAU REGLEMENT INTERIEUR DES MARCHES ET RETOUR A LA TARIFICATION ANTE-COVID :

Monsieur Cyril Gilles, Adjoint en charge des marchés, présente au Conseil le projet de règlement intérieur des marchés de la Commune, élaboré en concertation avec les syndicats des marchands.

Il sera très prochainement adopté par arrêté municipal.

De plus, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de réaffirmer les tarifs en vigueur avant la crise sanitaire du Covid-19, tout en modifiant les tarifs du marché du lundi soir : 2 euros le mètre linéaire, avec une participation de 3,50 euros par marché pour le branchement électrique.

ADHESION A L'AGENCE TECHNIQUE DEPARTEMENTALE DU GARD :

L'Agence Technique Départementale (ATD) du Gard a été créée par le Département du Gard et permet aux communes de bénéficier d'une assistance en matière technique, juridique et financière, notamment pour les projets d'investissement en bâtiment et infrastructure. Le Conseil municipal décide à l'unanimité de renouveler la convention pour une durée de 3 ans à compter du 1er janvier 2021.

CAMPAGNE DE RECENSEMENT 2022 : La campagne de recensement, initialement prévue en janvier 2021, a dû être reportée en janvier 2022, en conséquence de la crise sanitaire.

De ce fait, il est nécessaire de ré-adopter une délibération concernant la création des emplois d'agents recenseurs et de désigner un coordonnateur pour la campagne 2022.

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, la création de 4 postes d'agents de recensement, à temps non complet, pour la période allant de mi-janvier à mi-février. Un coordonnateur d'enquête a également été désigné parmi le personnel municipal.

ARCHIVES COMMUNALES : Le 20 mai dernier, a eu lieu une inspection des archives de la Commune. À cette occasion, est apparu le besoin de solliciter une dérogation, en tant que commune de moins de 2 000 habitants, auprès du représentant de l'État dans le département et de l'administration des archives départementales, afin de pouvoir conserver au sein de la Commune les archives produites ou reçues à l'expiration d'un délai de cent vingt ans pour les registres de l'état civil et de cinquante ans pour les autres documents n'ayant plus d'utilité administrative et destinés à être conservés à titre définitif. Dans le cas contraire, ces archives doivent être déposées au service départemental d'archives compétent. Le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'adresser cette demande de dérogation.



Merci Babouse - complot-vaccin

COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 SEPTEMBRE 2021

MARCHE DE TRAVAUX POUR LA CREATION D'UNE SALLE D'EVOLUTION A L'ECOLE PUBLIQUE :

Il a été nécessaire de relancer les lots 1, 6 et 8 (Gros-œuvre et démolition – Carrelage et faïences – Électricité), du fait du désistement de l'entreprise titulaire. Après rappel du projet, et présentation du rapport d'analyse des offres, le Conseil municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré, autorise le Maire à signer le marché en procédure adaptée et l'ensemble des documents en découlant, avec, pour le lot 1 - Gros œuvre Démolition Charpente métallique, l'entreprise CHATAIGNER pour un montant de 530 556,82 euros HT.

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA REGION OCCITANIE :

Monsieur le Maire rappelle le projet d'aménagement de l'entrée d'agglomération – côté Saint-Ambroix. L'estimation du montant de l'opération s'élève à 768 700 euros H.T. L'aide régionale sollicitée est de 100 000 euros, pour 611 695 euros de travaux éligibles. Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à solliciter cette subvention.



DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA REGION OCCITANIE :

Monsieur le Maire rappelle le dossier d'agrandissement et de réaménagement du jardin d'enfants. Ces travaux ont été chiffrés à 177 564 euros HT. Ils s'accompagnent de prestations de mission de maîtrise d'œuvre estimées à 9 145 euros HT. Au total, l'opération s'élève donc à 186 709 euros HT. Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès de la Région Occitanie.

SUBVENTIONS AU TITRE DU SOUTIEN A L'EXPLOITATION CINEMATOGRAPHIQUE ET LA DIFFUSION DES ŒUVRES EN MILIEU RURAL :

Afin de permettre le fonctionnement du Cinéma dans les meilleures conditions, chaque année la Commune sollicite diverses institutions (le CNC, le Département du Gard, la Communauté de Communes Cèze-Cévennes, la

COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 SEPTEMBRE 2021 (suite)

DRAC...) pour obtenir des subventions de fonctionnement. En 2022, ces subventions seront d'autant plus importantes que la période de la crise sanitaire du Covid-19 continue à avoir un impact important sur le fonctionnement du cinéma, suivie d'une baisse de la fréquentation du fait des protocoles applicables et des fermetures. Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de solliciter les subventions suivantes pour l'année 2022 :

- 6 000 € auprès du Département du Gard
- 2 000 € auprès de la Communauté de Communes Cèze-Cévennes
- Une subvention du CNC au titre du classement cinéma d'art et d'essai.



Merci Babouze

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS : A l'unanimité, une subvention de 500 euros est accordée à la compétition cycliste l'Etoile de Bessèges pour son édition 2022.

COUT DE SCOLARITE DES ELEVES DE L'ECOLE PUBLIQUE POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2020-2021 : Monsieur le Maire rappelle que chaque année, les coûts de scolarité par élève de l'école publique sont calculés. Ils permettent de solliciter leur remboursement auprès des communes extérieures ayant des enfants scolarisés. Ils permettent aussi le calcul de la subvention versée à l'école privée Saint-Laurent.

Après vote à l'unanimité des membres du Conseil municipal, le calcul des frais pour l'année 2020-2021 s'établit ainsi : total de 113 156,72 euros TTC, pour 115 élèves (nombre d'élèves stable par rapport à 2019 et 2020), soit un coût de 983,97 euros par élève. Il est noté que ces coûts ne sont pas en augmentation grâce à la stabilité du nombre d'élèves inscrits à l'école publique. De plus, il est également important de souligner que les communes ne sont pas associées au financement des projets d'investissements, nombreux et lourds pour la Commune de Barjac.

DISPOSITIF « PETITS DEJEUNERS » MIS EN PLACE PAR LE MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE : Madame Aline GUYONNAUD, Adjointe, présente le dispositif « Petits déjeuners » mis en place par le Ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse. Le ministère s'engage à contribuer, sur la base d'un forfait par élève, à l'achat des denrées alimentaires consommées par les élèves. Le projet de la Mairie de Barjac est de mettre en place ces petits déjeuners lors du temps périscolaire, tous les matins à la garderie de l'école publique. Ainsi, après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité approuve ce projet.

RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF POUR 2020 : M. Robin Furestier, Conseiller délégué à l'Assainissement, expose les principaux éléments du rapport. Ils mettent en lumière la bonne gestion du réseau d'assainissement collectif de Barjac. Le rapport est adopté à l'unanimité du Conseil municipal.

MISE A JOUR DU PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE : Madame Aline Guyonnaud, première adjointe, présente le Plan Communal de Sauvegarde (PCS). Il contribue à l'identification des vulnérabilités et à la prévention des risques naturels et climatiques, technologiques et sanitaires présents sur un territoire, ainsi que les moyens logistiques et humains à mobiliser en cas de crise. La commune de Barjac a élaboré un nouveau PCS, dans la continuité de celui qui avait été approuvé en 2015. La commune est exposée à plusieurs risques, au premier rang desquels le risque inondation, feu de forêt, canicule, sécheresse ou mouvement de terrain auxquels la commune est soumise. Si le PCS constitue un plan d'actions opérationnelles à l'usage des acteurs communaux, élus agents municipaux et entreprises, il vise également à mieux informer la population sur les risques et à rappeler les consignes de sécurité à respecter.

Un document d'information sera remis à la population lors de la distribution de la prochaine édition de la revue municipale, début 2022. Le PCS est approuvé à l'unanimité du Conseil municipal.

PROCEDURE DE DECLARATION DES PARCELLES SUIVANTES EN ETAT D'ABANDON MANIFESTE :

Monsieur le Maire présente le dispositif. En cas de carence d'un propriétaire, si celui-ci laisse son bien inhabité et inexploité depuis de longues années, sans projet particulier, la commune a la possibilité d'engager une procédure de déclaration en état d'abandon manifeste, procédure qui doit avant tout s'analyser comme une obligation faite au propriétaire d'engager les travaux permettant de mettre fin à l'état d'abandon.

Dans un premier temps, le Conseil Municipal prend une délibération préalable destinée à autoriser le Maire à agir en constatant par procès-verbal provisoire l'abandon manifeste de l'immeuble. Ce procès-verbal doit déterminer la nature des travaux indispensables pour mettre fin à cet état d'abandon.

A cette fin, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire de la commune de Barjac d'engager la procédure de déclaration des parcelles suivantes en état d'abandon manifeste :

- Parcelle cadastrée section C n°984, maison d'habitation ;
- Parcelle cadastrée section AB n°071, maison d'habitation ;
- Parcelles cadastrées section B n°974, B n°975 et B n°2142 formant partie de la même unité foncière, maison d'habitation ;
- Parcelle cadastrée section AB n°166 ;
- Parcelle cadastrée section AB n°390, maison d'habitation ;
- Parcelles cadastrées section AB n°578, AB n°580 et AB n°141, formant partie d'une même unité foncière, maison d'habitation ;
- Parcelle cadastrée section D n°1207, local industriel ;
- Parcelle cadastrée section AB n°383, maison d'habitation.

PROCEDURE D'EXPROPRIATION POUR LE PROJET DE PARC DU CORNIER :

La procédure de déclaration en état d'abandon manifeste avait été engagée à la suite de la décision prise par le Conseil Municipal par délibération en date du 18 janvier 2021 pour les parcelles cadastrées C210 et C215. Le Conseil municipal autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à engager la procédure d'expropriation de la parcelle au profit de la commune, dans le cadre du projet paysager du Cornier.

COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 NOVEMBRE 2021

MARCHE DE TRAVAUX POUR LA CREATION D'UNE SALLE D'EVOLUTION

A L'ECOLE PUBLIQUE : Après rappel du projet, et présentation du rapport d'analyse des offres, le Conseil municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré, autorise le Maire à signer le marché en procédure adaptée et l'ensemble des documents en découlant, avec :

- Pour le lot 6 « Carrelage et faïences », l'entreprise RIGOUY pour un montant de 15 547,59 euros HT.
- Pour le lot 8 « Electricité », l'entreprise SAS ETE pour un montant de 53 163,24 euros HT.

DON DES PARCELLES FORESTIERES DE LA FAMILLE ANDRE : En raison de son attachement à la commune, la famille ANDRE a fait part de sa volonté de faire don d'une parcelle cadastrée section B n°150, au lieudit La Devese, en limite de la commune d'Ornac. Située dans la forêt communale, cette parcelle d'une contenance de près de 10 hectares (98 684 m²) est traversée par une piste de défense forestière contre les incendies (DFCI). Elle supporte un taillis de chêne vert (80 %) et de feuillus divers (20 %) d'une soixantaine d'années. Elle comporte également des parties rocheuses et plusieurs dolmens. Conformément à la volonté de la famille ANDRE, la commune de Barjac devra veiller à préserver le caractère forestier et la valeur écologique et patrimoniale de cette parcelle. Elle sera nommée « le Clos des André ». La commune devra prendre en charge les frais de notaire afférents. Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à signer tous les actes et toutes les pièces se rapportant à cette affaire.

ACQUISITION DE PARCELLES ET APPROBATION DU PROJET

D'AMENAGEMENT DU RANC DES RODES : Dans l'objectif d'équiper et d'urbaniser plusieurs parcelles situées dans le périmètre de la zone IIAU du Mas des Maigres, ou Ranc de Rodes, dont une parcelle communale cadastrée section C n°573, et afin de disposer d'un aménagement d'ensemble cohérent sous la forme d'un permis d'aménager et de nature à réduire le risque incendie, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, d'acquiescer auprès de M. Claude PONS les parcelles cadastrées section C n°559 et C n°574, d'une superficie respective de 1076 m² et 1635 m² au prix de 35€ / m², soit 94 885 € au total. De plus, le Conseil municipal approuve à l'unanimité le projet de Monsieur le Maire de mandater un bureau d'architecte et de maîtrise d'œuvre afin d'y établir un projet en vue du dépôt d'un permis d'aménager pour aménager et équiper les parcelles ainsi que les céder ultérieurement.

PROCEDURE DE DECLARATION DE PARCELLES EN ETAT D'ABANDON

MANIFESTE : Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité le Maire de Barjac à engager la procédure de déclaration de la parcelle sise rue du général de Gaulle et cadastrée section B n°1003, en état d'abandon manifeste.

JARDIN DU SIGALAS : Cadastre section B n°973, le jardin du Sigalas, d'une superficie de 792 m², est loué contre le paiement d'un loyer de 150 euros par an, montant qui n'a pas été révisé depuis 2013. A l'occasion du désistement de l'ancien locataire, et eu égard au bon état de la parcelle et aux travaux effectués par ce dernier, le Conseil municipal décide à la majorité (un vote contre : M. Furestier) de réviser le loyer afin de le porter à 200€ par an. Quant au jardin cadastré section AB n°209, le Conseil municipal décide de porter le loyer à 150 € par an lors du prochain renouvellement de bail.

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'ETAT : Monsieur le Maire informe les membres présents qu'une aide financière va être sollicitée

auprès de l'Etat pour la réalisation des aménagements de voirie de l'entrée d'agglomération (côté Saint-Ambroix) entre les RDN°979/299B et la Zone Artisanale de Plan Long. L'estimation du montant de l'opération s'élève à 684 200 euros H.T. L'aide sollicitée est de 247 360 euros. Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à solliciter cette subvention.

CONVENTION CONCERNANT LA STERILISATION DES CHATS ERRANTS

AVEC LA SPA : Monsieur Alain RAYBAUD, Conseiller municipal, présente son projet de conclusion d'une convention avec la SPA et une association locale de protection des chats, afin d'organiser et de financer, par le biais de bons délivrés par la SPA, la capture et la stérilisation des chats errants. Cette convention implique le versement d'une subvention à la SPA. Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention présentée ci-dessus, et autorise, sous condition (obtention de l'accord des vétérinaires sur le principe de l'utilisation des bons délivrés par la SPA pour la réalisation des opérations de stérilisation), le versement d'une subvention de 2 000 euros au bénéfice de la SPA.

TARIFICATION DEGRESSIVE DE LA REDEVANCE D'ASSAINISSEMENT

COLLECTIF AU BENEFICE DES AGRICULTEURS : La collectivité peut établir une tarification composée de plusieurs tranches de consommation suivant le volume, avec une dégressivité des tarifs, au profit des usagers qui utilisent le service de l'eau pour leur activité professionnelle ou leur production, sachant qu'ils peuvent être par ailleurs des abonnés de ces services pour leurs usages assimilés domestiques.

Par délibération 2020-69 du 4 février 2020, le Conseil municipal de Barjac a modifié la redevance d'assainissement et établi un tarif unique de 0,82 €/m³. Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, d'appliquer un tarif dégressif à 0,41 € aux agriculteurs barjacois au-delà de 120 m³ consommés à partir de 2022.

CREATION D'UN POSTE DANS LE CADRE DU DISPOSITIF DU PARCOURS

EMPLOI COMPETENCES : Monsieur le Maire présente le projet de créer au sein de la collectivité un emploi dit « contrat aidé » (Contrats d'Accompagnement dans l'Emploi « CAE ») dans le cadre du parcours emploi compétences. Il s'agit d'un contrat de droit privé partiellement financé par l'Etat. Le dispositif du parcours emploi compétences a pour objet l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés particulières d'accès à l'emploi. Cet agent aurait une mission au sein de l'école publique, en animation, au centre aéré, et partiellement au sein des services techniques, pour une durée hebdomadaire de 35h. Le Conseil municipal, à l'unanimité décide de créer ce poste.

CONTRAT D'ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES : Le 21 octobre 2022, l'assureur des risques statutaires de la Commune (la CNP – contrat conclu par l'intermédiaire du Courtier Sofaxis) nous a notifié, dans les délais de rigueur, sa décision de résilier le contrat d'assurance de la Commune, en raison de l'augmentation forte de la sinistralité depuis 2019. Ils proposent néanmoins un avenant à notre contrat, pouvant donc empêcher la résiliation, mais qui présente une évolution sensible des tarifs.

Or, le Centre de gestion vient de lancer une consultation pour renouveler leur contrat de groupe. Il convient donc de se raccrocher à cette démarche afin d'étudier les conditions proposées par ce contrat et de les comparer aux nouvelles conditions proposées par notre assureur actuel. Cette décision est prise à l'unanimité du Conseil.

COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 NOVEMBRE 2021 (suite)

REPRESENTANT TITULAIRE AU SYNDICAT MIXTE D'ELECTRICITE DU GARD (SMEG) : A la suite de la démission de M. Serge FILIPEK en tant que Conseiller municipal, effective au 5 novembre 2021, il convient de procéder à son remplacement en tant que représentant titulaire de la Commune au Syndicat Mixte d'Electricité du Gard. Le Conseil municipal désigne, à l'unanimité, M. Saïd EL ATTAR.

Serge Filipek offrant un pot à ses collègues à l'occasion de son départ



COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 DECEMBRE 2021

ATTRIBUTION DE COMPENSATION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE CEZE CEVENNES : Monsieur le maire donne lecture des deux rapports de la CLECT de la communauté de communes du 14 septembre et 19 octobre 2021, portant sur le montant des attributions de compensation définitives pour 2021. Ces rapports sont soumis à approbation du Conseil Municipal. Il rappelle le contentieux ouvert devant les juridictions administratives avec la Communauté de communes pour les attributions de compensation 2017, 2018, 2019 et 2020. Monsieur le Maire rappelle les jugements du Tribunal administratif de Nîmes qui ont donné raison à la Commune pour 2017 et 2018, ainsi que le récent arrêt de la Cour administrative d'Appel de Marseille qui confirme le jugement du TA sur les attributions de compensation de 2017. Cela appuie la viabilité juridique des arguments avancés par la Commune.

Il renouvelle son souhait que la Communauté de Communes assume complètement, ses responsabilités en matière d'enfance.

Si le rapport initial de la CLECT du 14/09/2021 perpétuait les prélèvements litigieux, les dernières propositions de la CLECT et la Communauté de communes sont les suivantes : régulariser l'attribution de compensation pour 2021, en restituant les 40 000 euros prélevés au titre de l'enfance jeunesse, ainsi que régulariser partiellement, à hauteur de 120 000 euros, les attributions de compensation de 2017 à 2020 en restituant en partie les prélèvements au titre de l'enfance jeunesse (sur un total de 208 393 euros prélevés de 2017 à 2020).

Bien que cette dernière restitution ne représente pas l'intégralité des sommes prélevées et une régularisation totale, Monsieur le Maire, afin d'apaiser le débat et d'établir une réflexion constructive pour l'avenir, prenant acte de l'engagement de la Communauté de communes d'assumer entièrement la charge financière de la compétence enfance jeunesse à partir de 2022, propose au Conseil d'approuver le rapport de CLECT pour 2021.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- Approuve à l'unanimité le rapport de la CLECT du 14/09/2021, amendé par les régularisations suscitées pour les années 2017 à 2021, fixant les attributions de compensations définitives pour l'année 2021.
- Approuve à l'unanimité le montant de l'attribution de compensation qui est fixée à 562 372 € pour la commune de BARJAC.

CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE CEZE CEVENNES ET LA COMMUNE DE BARJAC POUR L'ALSH ET L'ACCUEIL PERISCOLAIRE POUR L'ANNEE 2022 : Pour 2022, le montant de la subvention votée en séance du Conseil Communautaire du 9 novembre 2021 est de 64 320 euros. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve ladite convention.

PLAN DE MISE EN VENTE DE DEUX LOGEMENTS SOCIAUX REHABILITES :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que la Commune de Barjac détient la propriété de deux logements, sis Grand Rue dans la Résidence de l'Arche de Bellegarde, confiés, rénovés et gérés par le biais d'un bail emphytéotique à et par la SEMIGA. L'un de ces deux logements est non occupé et en attente de rénovation en raison de problèmes d'infiltrations. L'autre est actuellement occupé.

Monsieur le Maire propose de donner un avis favorable au plan de vente établi par la SEMIGA, sous condition : la Commune souhaite être dédommée de ses frais d'acquisition des biens, malgré l'inflation. De plus, il précise que la vocation sociale de la cession est garantie par la loi.

En conséquence, le Conseil municipal, à l'unanimité, donne son accord de principe et un avis favorable au plan de vente, sous condition de la juste répartition du produit de la vente entre la SEMIGA et la Commune, sans hypothéquer l'aspect social de cette vente, en permettant à la Commune d'être dédommée des frais d'acquisition des biens.

CREATION D'UN EMPLOI D'AGENT RECENSEUR SUPPLEMENTAIRE : Par délibération du 14 juin 2021, des emplois d'agents recenseurs ont été créés afin de réaliser les opérations du recensement de la campagne 2021. Or, au vu du nombre d'adresses constatées, est apparue la nécessité de créer un poste supplémentaire d'agent recenseur, augmentant donc le nombre d'agents à 5.

Par conséquent, le Conseil, à l'unanimité, décide de modifier la délibération du 14 juin 2021 en créant un poste supplémentaire d'agent recenseur, portant le nombre total d'agents à 5.

TARIFS COMMUNAUX : Monsieur le Maire propose de modifier les tarifs communaux de la cuisine centrale et du restaurant scolaire concernant les repas facturés aux associations. En effet, il convient, au vu de la qualité des repas servis et afin de ne pas faire concurrence aux commerces locaux, de modifier les tarifs de la cuisine centrale et du restaurant scolaire en ce qui concerne les repas servis et facturés aux associations. Par conséquent, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de modifier les tarifs communaux de la cuisine centrale et du restaurant scolaire concernant les repas servis et facturés aux associations comme suit, à partir du 1er janvier 2022 : Tarif du repas de 12 euros. Les autres tarifs restent inchangés.

LES ACHATS ET LES PRINCIPAUX TRAVAUX :



Travaux des services techniques

Achat de matériel pour la mairie

Fiat Doblo Cargo (véhicule utilitaire) pour les services techniques :

.....20 700 €

200 chaises - 40 tables :10 000 €

Achats de livres pour la bibliothèque :2 900 €

Divers matériels pour les services techniques

(débroussailleuse, tronçonneuse, aspirateur, chariot...) :7 800 €

Nettoyeur vapeur pour la cuisine et l'école :4 800 €

Matériel informatique (imprimante couleur, 2 ordinateurs portables, vidéoprojecteur, renouvellement complet de la téléphonie du secrétariat...) :8 500 €

Achats et travaux pour l'école publique

Imprimante couleur et modernisation du parc informatique : 3 400 €

Tables et chaises :2 000 €

Travaux de construction de la salle d'évolution (construction et diverses études) : 61 500 euros (tranche des dépenses de 2021, sur un coût total de projet de 1 150 261,32 €. La majorité des dépenses interviendra en 2022)

Travaux de voirie

Réfection de l'escalier de la Caladette de Canvien :15 700 €



Escalier de la Caladette de Canvien

Trottoirs du lotissement de la Bourdarie :5 700 €

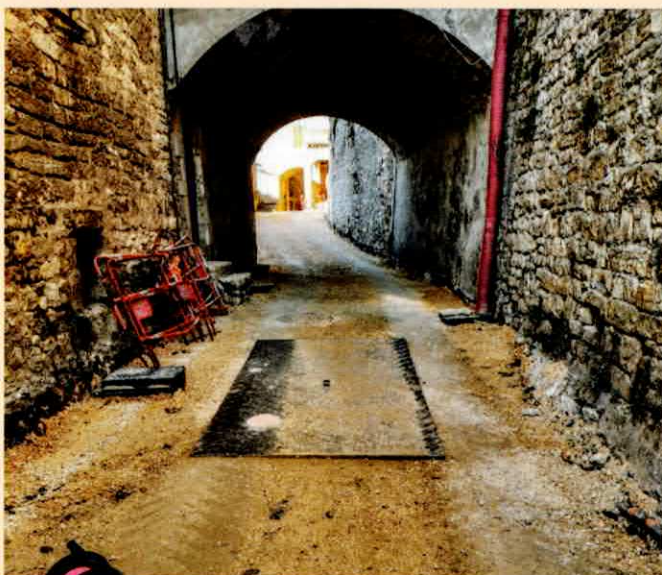
Mur de soutènement en pierres sèches au Cornier (fait par une association d'insertion) :2 000 €

Création d'un réseau d'eaux pluviales Place de l'Esplanade :6 200 €
Programme annuel de travaux de goudronnage (chemin de Ribaute -
Chemin du docteur Chevalier - HLM Les Muriers - Chemin de la Salle
Nouet - Maison de retraite - Chemin du Mas de Rivet) :108 000 €



Travaux de goudronnage, chemin de Ribautes

Travaux de réaménagement de la Rue du Bouc - première partie :
25 000 euros (tranche des dépenses de 2021, sur un coût total des
travaux de 538 329,96 €. La majorité des dépenses interviendra en
2022)



Achat de terrains

Terrains Font Malliague :21 200 €

Terrains Le Cornier :174 000 €

Terrains La Matte :8 900 €

Travaux de rénovation d'appartements communaux

Travaux de rénovation des appartements de l'ancienne gendarmerie
(volets, menuiseries, pompe à chaleur) :37 800 €

Travaux d'éclairage public

Entrée du lotissement du Clos du Cornier - Jeu de boules - Tennis -
Château - Rue du Bouc :47 000 €

Travaux d'assainissement

Poursuite des études du schéma directeur d'assainissement : 12 000 €
(tranche des dépenses de 2021, sur un coût total des études de
70 828,80 €. La majorité des dépenses interviendra en 2022)

Première partie des travaux de la rue du Bouc :43 000 €

Raccordements et divers travaux sur le réseau :14 000 €

FINANCES

Rapport sur les comptes de la Commune Barjac 2011 - 2020

Les comptes de la Commune de Barjac sont séparés en deux sections :

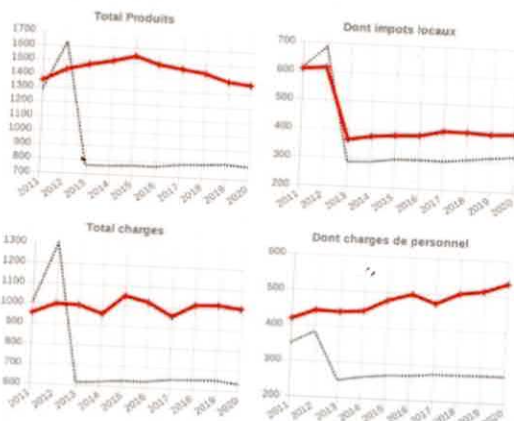
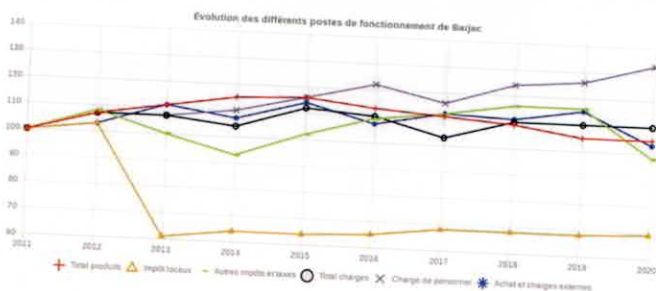
- La première section correspond aux dépenses et recettes de fonctionnement. Cette section retrace les opérations courantes de la commune, celles qui reviennent chaque année (par exemple charges de personnel pour les dépenses, et produits des impôts locaux pour les recettes).
- La seconde section retrace les investissements (dépenses durables comme les bâtiments, voiries...) engagés par la commune, et les ressources, dont les emprunts, permettant de réaliser ces investissements.

Ce rapport est divisé en 4 parties :

- Les principaux indicateurs de gestion de la commune comparés aux moyennes de la strate pour permettre d'avoir une vision globale de situation financière de la commune. **Les ratios sont calculés à partir des données des comptes de la commune, ils ne constituent pas une analyse financière approfondie mais une évaluation de la santé financière de la commune permettant d'interroger les élus sur leur gestion.**
- Le détail des comptes publiés avec comparaison avec la moyenne de la strate
- Une annexe présentant rapidement le mode de fonctionnement de la comptabilité des communes et les définitions des termes de la comptabilité locale utilisés dans ce rapport.

Fonctionnement

Les graphiques ci-dessous présentent les principaux indicateurs de gestion sélectionnés par Décomptes Publics en euros par habitant en comparaison avec la moyenne des communes appartenant à la même strate. En rouge la Commune de Barjac et en pointillés gris la moyenne nationale de la strate.



En valeur les charges et produits se montent à (en milliers d'euros)

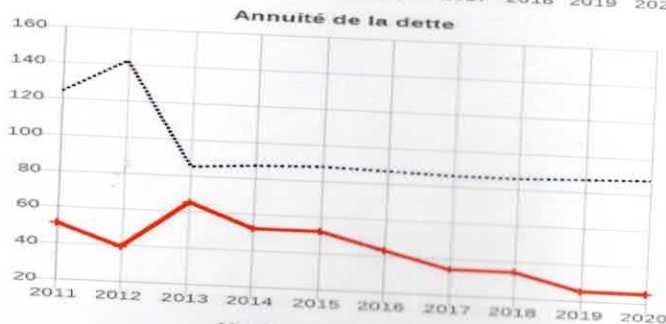
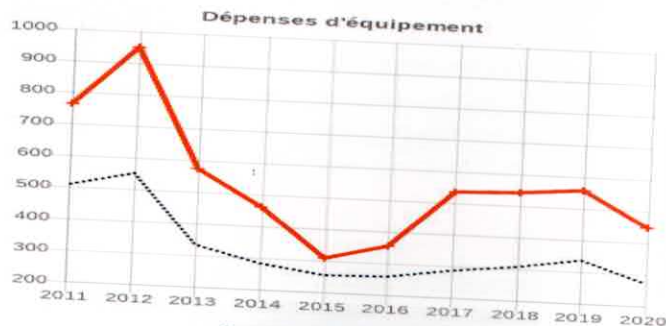
	2020
Charges de personnel	867
Achats et charges externes	463
Subventions versées	110
Autres charges	189
Total charges	1 629
Impôts Locaux	652
Autres impôts et taxes	225
Dotation globale de fonctionnement	275
Autres Produits	1 060
Total Produits	2 212
Résultat comptable	583

Investissement et financement

Vous retrouvez ci-dessous les principaux indicateurs de la section investissement et financement sélectionnés par Décomptes Publics.

En valeur les principaux indicateurs d'investissement et financement se montent à (en milliers d'euros)

	2020
Dépenses d'équipement	725
Annuité de la dette	41
Montant de la dette	680



Ratios de fonctionnement

	Barjac		
	Moyenne	Valeur	Classt(*)
Résultat comptable (1)	152€	382€	10
Pression Fiscale (2)	105%	126%	2
Rigidité structurelle (3)	42%	42%	6
Moyenne			6.0

Ratios d'investissement et financement

	Barjac		
	Moyenne	Valeur	Classt(*)
Ratio d'autofinancement (4)	90%	75%	9
Dette (5)	600€	420€	6
Dépenses d'investissement (6)	305€	516€	9
Moyenne			8.0

Les notes ci-dessous expliquent les ratios de manière résumée, le détail est indiqué en cinquième partie de ce rapport.

(1) *Moyenne du résultat comptable sur les 3 dernières années: excédent des recettes sur les dépenses de fonctionnement permettant de financer les investissements et les remboursements d'emprunts.*

(2) *Pression fiscale : c'est le rapport entre les recettes fiscales et le potentiel financier.*

(3) *Rigidité structurelle : c'est le rapport entre les charges structurelles (charges de personnel + contingents + charges d'intérêts) et les produits de fonctionnement. Il traduit les marges de manœuvre dont bénéficie la commune pour de nouvelles politiques (2020).*

(4) *C'est le rapport entre d'une part la somme des charges de fonctionnement + le remboursement de la dette et d'autre part les produits de fonctionnement. A plus de 100% la commune ne dispose plus de ressources pour ses investissements et doit s'endetter plus (2020).*

(5) *Dette : le montant des dettes dues à la fin de l'année (2020).*

(6) *Dépenses d'investissement : Décomptes Publics a calculé la moyenne des dépenses d'investissement sur les 3 dernières années. Un classement élevé indique que la commune fait partie des communes qui investissent le plus.*

Conclusion

Sur la section fonctionnement le classement calculé moyen de Barjac est supérieur ou égal à 6 ce qui traduit des charges structurelles offrant des marges de manœuvres financières par rapport à la moyenne des communes comparables.

Sur les ratios d'investissement et de financement le classement calculé moyen de Barjac est supérieur ou égal à 6 ce qui traduit une dette comparativement moins lourde que celle des communes comparables.

Comptes de la commune de Barjac

Les comptes de la commune sont présentés ci-dessous par section (fonctionnement, investissement, financement). Chaque section présente les comptes en valeur (milliers d'euros), puis en euro par habitant (en divisant la valeur par le nombre d'habitants), et enfin une comparaison avec la moyenne des communes appartenant à la même strate de population.

Fonctionnement en milliers d'€

Fonctionnement en milliers d'€	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Varia° 2015/2020
Charges de personnel	653	700	701	716	756	794	754	807	823	867	14,7%
Achats et charges externes	449	460	496	478	512	480	502	499	516	463	-9,6%
Subventions versées	117	130	121	112	151	133	98	104	117	110	-27,2%
Charges financières	15	13	36	27	22	18	16	15	15	15	-31,8%
Contingents	122	143	113	92	62	96	39	43	39	43	-30,6%
Autres charges de fonctionnement	128	135	120	114	162	111	118	161	130	131	-19,1%
Total Charges	1 484	1 581	1 587	1 539	1 665	1 632	1 527	1 629	1 640	1 629	-2,2%
Impôts Locaux	947	971	579	606	607	616	645	646	642	652	7,4%
Autres impôts et taxes	228	247	229	212	232	250	255	266	264	225	-3,0%
Dotation globale de fonctionnement	385	390	326	311	278	244	230	257	266	275	-1,1%
Autres produits de fonctionnement	550	657	1 212	1 289	1 328	1 269	1 203	1 138	1 051	1 060	-20,2%
Total Produits	2 110	2 265	2 346	2 418	2 445	2 379	2 333	2 307	2 223	2 212	-9,5%
Résultat comptable	626	685	759	879	781	746	806	679	583	583	-25,4%

Fonctionnement en € par habitant

Fonctionnement en € par habitant	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Varia° 2015/2020
Charges de personnel	418	443	440	445	477	497	473	503	512	535	12,2%
Achats et charges externes	287	291	311	297	323	301	315	311	321	286	-11,5%
Subventions versées	75	82	76	70	95	83	62	65	73	68	-28,4%
Charges financières	10	8	23	17	14	11	10	9	9	9	-35,7%
Contingents	78	91	71	57	39	60	24	27	24	26	-33,3%
Autres charges de fonctionnement	83	84	75	71	102	70	73	101	81	82	-19,6%
Total Charges	951	999	996	957	1 050	1 022	957	1 016	1 020	1 006	-4,2%
Impôts Locaux	607	614	363	377	383	386	404	403	399	402	5,0%
Autres impôts et taxes	146	156	143	132	146	157	160	166	164	139	-4,8%
Dotation globale de fonctionnement	247	246	205	193	175	153	144	161	165	170	-2,9%
Autres produits de fonctionnement	352	416	761	801	839	793	755	709	655	654	-22,1%
Total Produits	1 352	1 432	1 472	1 503	1 543	1 489	1 463	1 439	1 383	1 365	-11,5%
Résultat comptable	401	433	476	546	493	467	505	423	363	360	-27,0%

Fonctionnement en € par habitant : moyenne de la strate

Fonctionnement en € par habitant : moyenne de la strate	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Varia° 2015/2020
Charges de personnel	350	383	248	259	266	268	274	274	275	275	3,4%
Achats et charges externes	306	345	188	186	188	186	192	198	203	188	0,0%
Subventions versées	85	103	28	28	28	26	27	26	26	23	-17,9%
Charges financières	37	42	23	23	22	21	20	18	17	15	-31,8%
Contingents	113	119	47	47	49	48	47	45	44	43	-12,2%
Autres charges de fonctionnement	109	308	77	76	75	79	82	84	83	90	20,0%
Total Charges	1 000	1 300	611	619	628	628	642	645	648	634	1,0%
Impôts Locaux	611	685	285	288	299	301	299	307	316	322	7,7%
Autres impôts et taxes	131	140	39	40	42	44	48	51	53	54	28,6%
Dotation globale de fonctionnement	245	255	176	171	158	145	146	147	148	148	-6,3%
Autres produits de fonctionnement	295	546	258	260	269	276	293	287	285	265	-1,5%
Total Produits	1 282	1 626	758	759	768	766	786	792	802	789	2,7%
Résultat comptable	282	325	148	140	140	138	143	147	154	155	10,7%

Section investissement et financement

Dépenses d'investissements en milliers d'€	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Varia° 2015/2020
Dépenses d'équipement	1 190	1 502	915	743	487	567	855	870	897	725	48,9%
Remboursement d'emprunts et dettes	64	50	67	57	59	51	38	39	26	26	-55,9%
Autres emplois d'investissement	24	6	3	7	1	13	15	42	0	5	400,0%
Total Emplois	1 278	1 558	985	807	547	631	908	951	923	756	38,2%
Emprunts bancaires et dettes	0	759	0	0	40	0	0	0	80	0	-100,0%
FCTVA	184	149	115	64	56	68	74	114	71	131	133,9%
Subventions reçues	267	247	355	96	30	94	100	39	71	272	806,7%
Autres ressources d'investissement	1 160	788	365	521	656	405	474	776	778	694	5,8%
Total Ressources	1 611	1 943	835	681	782	567	648	929	1 000	1 097	40,3%
Résultat Section investissement	334	385	-150	-126	235	-64	-260	-22	77	341	45,1%

Investissements en € par habitant

Dépenses d'investissements en € par habitant	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Varia° 2015/2020
Dépenses d'équipement	763	950	574	462	308	355	536	543	558	448	45,5%
Remboursement d'emprunts et dettes	41	32	42	35	38	32	24	24	16	16	-57,9%
Autres emplois d'investissement	15	3	2	4	-1	8	9	26	0	2	300,0%
Total Emplois	819	985	618	501	345	395	569	593	574	466	35,1%
Emprunts bancaires et dettes	0	480	0	0	25	0	0	0	50	0	-100,0%
FCTVA	118	94	72	40	36	43	46	71	44	81	125,0%
Subventions reçues	171	156	223	60	19	59	63	24	44	168	784,2%
Autres ressources d'investissement	743	498	229	324	413	253	297	485	484	428	3,6%
Total Ressources	1 032	1 228	524	424	493	355	406	580	622	677	37,3%
Résultat Section investissement	213	243	-94	-77	148	-40	-163	-13	48	211	42,6%

Investissement en € par habitant : moyenne de la strate

Dépenses d'investissements en € par habitant, moyenne de la strate	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Varia° 2015/2020
Dépenses d'équipement	508	551	333	283	254	258	286	307	336	272	7,1%
Remboursement d'emprunts et dettes	88	102	62	64	67	67	67	68	71	73	9,0%
Autres emplois d'investissement	38	44	22	19	21	22	28	23	23	24	14,3%
Total Emplois	634	697	417	366	342	347	381	398	430	369	7,9%
Emprunts bancaires et dettes	92	141	71	53	68	61	75	70	76	53	-22,1%
FCTVA	55	60	37	39	39	34	33	36	40	42	7,7%
Subventions reçues	112	114	81	73	71	68	70	81	91	88	23,9%
Autres ressources d'investissement	371	412	215	211	194	188	203	204	213	214	10,3%
Total Ressources	630	727	404	376	372	351	381	391	420	397	6,7%
Résultat Section investissement	-4	30	-13	10	30	4	0	-7	-10	28	-6,7%

Principaux indicateurs de financement

Financement en milliers d'€	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Varia° 2015/2020
Annuité de la dette	79	62	103	84	82	69	54	54	41	41	-50,0%
Encours total de la dette au 31/12	338	1 046	980	923	781	729	691	651	706	680	-12,9%

Financement en € par habitant	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Varia° 2015/2020
Annuité de la dette	51	39	65	52	52	43	34	34	25	25	-51,9%
Encours total de la dette au 31/12	216	661	615	574	493	457	433	406	439	420	-14,8%

Financement moyenne de la strate (en € par habitant)	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Varia° 2015/2020
Annuité de la dette	124	142	85	87	88	87	86	86	87	88	0,0%
Encours total de la dette au 31/12	934	1 055	601	596	591	582	610	615	612	600	1,5%

Taux d'imposition

Taux d'impôts locaux (part communale)	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Varia° 2015/2020
Taxe d'habitation	23,32%	23,32%	12,90%	12,90%	12,90%	12,90%	12,90%	12,90%	12,90%	12,90%	0,0%
Taxe Foncière Non Bâti	70,82%	70,82%	70,82%	70,82%	70,82%	70,82%	70,82%	70,82%	35,41%	35,41%	-50,0%
Taxe Foncière Bâti	16,11%	16,11%	16,11%	16,11%	16,11%	16,11%	16,11%	16,11%	16,11%	16,11%	0,0%
Taux d'impôts locaux (communale + intercommunale)	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Varia° 2015/2020
Taxe d'habitation	23,32%	23,32%	22,09%	22,09%	22,09%	22,09%	23,09%	23,09%	23,09%	23,09%	4,5%
Taxe Foncière Non Bâti	70,82%	70,82%	75,88%	75,88%	75,88%	75,88%	75,88%	75,88%	40,47%	40,47%	-46,7%
Taxe Foncière Bâti	16,11%	16,11%	18,39%	18,39%	18,39%	18,39%	19,39%	19,39%	19,39%	19,39%	5,4%

Pression fiscale

	2018	2019	2020	Varia° 2018/2020
Potentiel financier	805	797	807	0,2%
Potentiel financier (Moyenne Strate)	736	748	767	4,3%
	2018	2019	2020	Varia° 2018/2020
Effort Fiscal	118,00%	118,00%	126,00%	6,8%
Effort Fiscal (Moyenne Strate)	104,78%	104,75%	105,30%	0,5%

Conclusion Impôts : La commune de Barjac dispose d'un potentiel financier proche de la moyenne de la strate (5,14% par rapport à la moyenne de la strate).

Fiscalité locale : Les taux présentés ci-dessous correspondent à la part communale des impôts locaux y compris inter communale (la partie des impôts qui est reversée dans les caisses ou les services partagés de la commune) en comparaison avec la moyenne des communes de la même strate.

Définitions

Annuité de la dette : L'annuité de la dette est composée du montant des intérêts des emprunts et du montant du remboursement du capital. L'addition de ces deux montants permet de mesurer le poids exact de la dette à long et moyen terme pour les collectivités.

Besoin en Fonds de roulement (BFR) : C'est la différence entre : la somme des créances (ressources de fonctionnement à recevoir) et stocks. ET les dettes à court terme (factures fournisseurs dues, charges sociales dues)

Bilan : Il présente la situation patrimoniale de la collectivité. D'un côté les actifs, ce qui appartient à la commune, à la fois les immobilisations (bâtiments), les actifs courts termes (créances, stocks) mais également la trésorerie. De l'autre les passifs, l'ensemble des dettes, les emprunts mais également les dettes court termes (fournisseurs, charges sociales)

Capacité d'Autofinancement (C.A.F.) : Elle représente l'excédent des produits réels de fonctionnement (hors produits de cession d'immobilisation) sur les charges réelles de fonctionnement. La CAF permet de couvrir tout ou partie des dépenses réelles d'investissement (remboursements de dettes, dépenses d'équipement)

Compensations : Allocations annuelles versées par l'État aux collectivités locales pour compenser des pertes de recettes fiscales entraînées par les exonérations et allègements de bases décidées par voie législative. Le mécanisme de compensation dépend donc de décisions nationales.

Cotisation Économique Territoriale (CET) : Elle remplace à compter de 2010 la Taxe Professionnelle. La CET est composée de la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) et de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE). Les collectivités commenceront à percevoir à partir de 2011 une partie de cette CET, en 2010 elles ont perçu de l'État une compensation relais. Une explication détaillée de la bascule de la TP vers la CET en 2010 est 2011 se trouve dans la Foire aux Questions sur les

comptes des communes sur le site de Bercy.

Effort Fiscal : C'est le rapport entre le produit des 4 taxes locales et le potentiel fiscal. Ce ratio permet d'évaluer la pression fiscale sur la commune.

EPCI : Établissements publics de coopération intercommunale : Les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) désignent les différentes formes de coopération existant entre les communes. On distingue deux types d'EPCI :

La forme fédérative dite à fiscalité propre, celles à taxe professionnelle unique (TPU), et celles à fiscalité additionnelle (FA). La forme associative dite sans fiscalité propre, financée par les contributions des communes qui en sont membres : dont les syndicats à vocation unique et les syndicats à vocation multiple regroupés sous la dénomination syndicats de communes.

FCTVA : Le Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA) assure aux collectivités locales, à leurs groupements et aux établissements publics locaux, la compensation, à un taux forfaitaire, de la TVA dont elles s'acquittent pour leurs dépenses d'investissement.

Fonds de Roulement : C'est la différence entre les ressources stables (disponibles à plus d'un an) comme les emprunts, les subventions d'investissement ET les emplois stables (patrimoine de la commune comme les bâtiments).

Section Fonctionnement (du budget des communes) : La section fonctionnement retrace les opérations courantes, celles qui reviennent chaque année.

Pour les dépenses, il s'agit entre autres des salaires et charges de personnels des employés de la commune, des prestations de services extérieurs comme les charges d'entretien, des autres charges de gestion courante, des charges financières liées à la dette...

Pour les recettes, il s'agit du produit des impôts locaux mais également des transferts en provenance des autres collectivités locales ou de l'État.

Section Investissement (du budget des communes) : La section investissement retrace les opérations non courantes, ponctuelles, de nature à modifier le patrimoine de la commune.

Pour les dépenses, il s'agit entre autres des nouveaux travaux, les acquisitions immobilières, mais également des remboursements des sommes empruntées.

Pour les recettes, il s'agit principalement des subventions d'investissement, de la dotation globale de fonctionnement versée par l'État, des nouveaux emprunts souscrits.

Valeur locative cadastrale :

La valeur locative cadastrale est une des bases qui servent à l'établissement des taxes perçues au profit des collectivités territoriales. Cette valeur fait

l'objet de révisions périodiques. Les grands principes de son calcul sont les suivants : l'administration classe les constructions de la commune en plusieurs catégories homogènes. Elle détermine un tarif pour chaque catégorie en fonction du loyer normal des locaux libres.

- Elle calcule la surface pondérée du bien concerné en tenant compte de sa situation, de sa consistance, de son affectation, de son état.
- La valeur locative cadastrale est égale à la surface pondérée multipliée par le taux de la catégorie dans laquelle a été classé le bien.
- La valeur locative cadastrale est supposée refléter le prix de location du bien si celui-ci était loué.

Cyril GILLES

URBANISME

Des autorisations d'urbanisme en forte hausse Signe de vitalité et d'attractivité de la commune, l'année 2021 a été marquée par une augmentation très importante des demandes d'autorisation d'urbanisme, qu'il s'agisse des permis de construire, des déclarations préalables de travaux ou des permis d'aménager. Si cette augmentation s'explique pour partie par des facteurs extérieurs (crise sanitaire, mise en application au 1er janvier 2022 de la réglementation environnementale des bâtiments neufs, appelée RE2020, qui a remplacé l'actuelle réglementation thermique RT2012...), elle est plus élevée et particulièrement marquée à Barjac.

Le nombre de permis en hausse de plus de 70 %

Au total, 41 permis de construire ont été déposés en 2021, ce qui représente une hausse de plus de 70 % par rapport à 2020, année durant laquelle 24 permis avaient été déposés. Dans le détail, 21 permis portent sur la construction de maisons individuelles. À titre de comparaison, l'augmentation a été, en moyenne, de 16% environ pour 80 communes membres de la communauté d'agglomération d'Alès Agglomération ou de la communauté de communes de Cèze Cévennes, adhérentes du service commun ADS (autorisation du droit des sols).

Plusieurs bâtiments ou hangars agricoles ont été autorisés. Par ailleurs, lorsqu'ils sortiront de terre dans les prochains mois, plusieurs projets devraient contribuer à enrichir la vie économique et l'offre de services au sein de la commune. Enfin, le permis de construire de la Maison Bertrand, place Charles Guynet, qui accueillera les œuvres de Pierre Brun et plusieurs logements, a été délivré le 9 juillet 2021.

Les dépôts de déclarations préalables de travaux (piscines, clôtures, extensions modérées d'habitations, réfection des toitures, modification des façades...) ont également connu une forte augmentation. Au nombre de 40 en 2020, les déclarations préalables se sont élevées à 62 en 2021, ce qui représente une variation de + 55 %. Preuve supplémentaire du dynamisme du secteur immobilier à Barjac, le nombre de certificats d'urbanisme délivrés par la commune, pour la très grande majorité d'entre eux à la demande des notaires dans le cadre de ventes immobilières, s'est porté à 86 en 2021 contre 53 en 2020, soit une évolution de + 62 %.

En pratique, les dossiers de permis de construire et de divisions parcellaires sont instruits depuis 2015 par le service commun ADS (Application du Droit des sols) d'Alès agglomération et de Cèze Cévennes, en lien avec la commune. L'instruction par le service ADS ne retire pas la compétence du Maire en matière de délivrance des autorisations d'urbanisme. La commune, pour sa part, instruit elle-même l'ensemble des certificats d'urbanisme et des déclarations préalables.

Le Plan local d'urbanisme (PLU) désormais consultable en ligne

En 2021, la commune de Barjac a numérisé le plan de zonage de son Plan local d'urbanisme (PLU), désormais consultable en ligne. Dorénavant, en cliquant sur la parcelle de la commune qui vous intéresse, vous pouvez prendre connaissance de son zonage (zone urbaine, zone agricole, zone naturelle...), du règlement de la zone, des servitudes d'utilité publique et les prescriptions qui s'appliquent à cette parcelle, ou encore du taux de la taxe d'aménagement appliqué à chaque secteur. Toutes ces données sont disponibles sur le Géoportail de l'urbanisme : <https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr/>

Piscines : stop au déversement dans le réseau d'assainissement !

Dans la mesure du possible, l'évacuation de l'eau de vidange doit se faire sur votre terrain, par infiltration dans le sol (puits ou épandage). Cependant, cette vidange ne doit pas entraîner d'écoulements intempestifs sur les propriétés voisines. Par ailleurs, s'il s'agit d'une piscine traitée à l'eau salée, il est impératif de faire appel à un vidangeur professionnel. Aucun déversement d'eau salée ne peut avoir lieu dans le sol ou dans les réseaux.

Dans les réseaux d'eaux

A défaut de pouvoir faire infiltrer l'eau, c'est-à-dire en cas d'impossibilité liée à la dimension du terrain ou à la nature du sol, cette évacuation peut se faire dans le réseau d'eaux pluviales. Il faut pour cela une autorisation préalable du Maire. Il est nécessaire d'avoir arrêté le traitement au chlore 15 jours au préalable. En effet, les eaux pluviales débouchent dans la rivière. L'objectif est de vider la piscine sans polluer l'environnement. En application de l'article R1331-2 du code de la santé publique, il est toutefois formellement interdit de verser l'eau de piscine dans le réseau public d'assainissement. L'article R 1337-1 du même code prescrit : « *Le fait de déverser, sans autorisation, dans les égouts publics, des eaux usées, autres que domestiques, est puni de l'amende prévue pour les contraventions de la cinquième classe (1 500€)* ».

Vers la dématérialisation des autorisations d'urbanisme

Depuis le 1^{er} janvier 2022, il est possible de déposer sa demande de permis de construire ou de déclaration préalable de travaux en ligne. Toutes les communes doivent être en mesure de recevoir sous forme électronique les demandes d'autorisation d'urbanisme. Adhérente du service commun ADS (Application du Droit des sols) d'Alès agglomération et de Cèze Cévennes, la commune de Barjac reçoit vos demandes sur le guichet unique à l'adresse suivante : cartads.alesagglo.fr/guichet-unique

Les dépôts à l'accueil de la mairie demeureront possibles. Toutefois, afin de faciliter l'instruction des dossiers, les pétitionnaires sont invités à transmettre, par mail ou sur clé USB, le formulaire et les pièces jointes au format PDF.



Des procédures engagées pour revitaliser le village

La préservation du patrimoine bâti du centre historique et la vitalité du village nécessitent de lutter contre la vacance des maisons, fermées ou laissées en état d'abandon. Pour éviter que de véritables chancres ne minent le cœur du village ancien, la commune a engagé de longue date plusieurs procédures. Parfois longues et souvent complexes, ces procédures concourent ou concourront à la renaissance de plusieurs maisons.

Une requête en succession vacante pour la « maison Lacroze »

Inscrite au cœur du village ancien et accolée à l'ancienne mairie, cette maison du XVII^{ème} siècle appartenait à Mme Simone Lacroze, décédée il y a 10 ans, le 12 janvier 2012. En 2017, le Maire, considérant que la toiture menaçait de s'effondrer Grand rue Jean Moulin, venelle étroite et commerçante s'il en est, avait pris un arrêté de péril afin de sécuriser le site. Le Président du Tribunal administratif de Nîmes avait alors imposé une réfection totale et une mise en sécurité urgente et immédiate du site. En l'absence d'héritier de Mme Simone Lacroze, la commune a pris à sa charge ces travaux pour un montant total de 22 572 €. Depuis, la commune mène un long combat afin, d'une part, de recouvrer cette dépense et, d'autre part, de redonner vie à cette maison du centre-village. Dans cette perspective, la commune a engagé auprès du Procureur de la République une requête en succession vacante afin que le service du Domaine, c'est-à-dire l'Etat, procède à la vente de l'immeuble. Le Code civil dispose en effet que « *les biens des personnes qui décèdent sans héritiers ou dont les successions sont abandonnées appartiennent à l'Etat* » (art. 539). Dans une ordonnance du 22 septembre 2021, la présidente du Tribunal judiciaire d'Alès a ainsi officiellement déclaré vacante la succession de Mme Simone Lacroze et désigné le service des Domaines comme curateur de la succession vacante de l'intéressée. La situation de cette maison devrait évoluer dans les prochains mois.

Biens vacants et sans maître

Autre procédure engagée par la municipalité, celle des biens vacants sans maître. Il arrive que la propriété d'un bien immobilier se soit perdue dans la nuit des temps, laissant ce bien se dégrader lentement ou envahi d'une végétation abondante. En application du code général de la propriété des personnes publiques, dès lors que la succession est ouverte depuis plus de 30 ans et qu'aucun héritier ne s'est présenté, il devient alors « *vacant et sans maître* » et la collectivité peut se l'approprier. Sans oublier que ce bien peut présenter un intérêt pour la commune, dans le cadre d'un projet municipal par exemple. C'est le cas de deux parcelles situées au Cornier, cadastrées section C n°210 et section C n°215, d'une surface respective de 2260 et 2080 m². Dans le cadre du projet de parc paysager du Cornier, la municipalité s'est intéressée à ces deux parcelles non entretenues et voisines des parcelles que la commune détient déjà. La matrice cadastrale, le service de la publicité foncière et une enquête menée par Laurent Delauzun, adjoint du patrimoine et archiviste au sein de la mairie, ont ainsi démontré que leurs propriétaires étaient décédés au début du XX^{ème} siècle, sans qu'il soit possible d'attribuer la propriété de ces parcelles à qui que ce soit. À l'issue des mesures de publicité et après décision du Conseil Municipal et du Maire, ces deux parcelles sont tombées dans le domaine privé de la collectivité. Un travail est actuellement mené avec la Safer, avec qui la commune a signé une convention, afin d'identifier d'autres biens vacants et sans maître qui pourraient éventuellement intéresser la commune.

Abandon manifeste

Le droit de propriété a beau être élevé au rang de droit constitutionnel, la propriété n'est pas un droit perpétuel : elle peut ainsi se perdre, faute de l'utiliser ou de s'y intéresser. Ainsi, le code général des collectivités territoriales (CGCT) autorise l'expropriation d'un bien immobilier en état d'abandon manifeste. A Barjac, 10 procédures de ce type sont actuellement menées. La procédure doit permettre de remédier à la déliquescence d'un bien par des travaux d'entretien et de restauration. Cette procédure vise les propriétaires qui se désintéressent d'un bien et le laissent à l'abandon faute d'entretien, avec des résultats déjà visibles dans le village.

Un nouveau véhicule pour le service technique



Le véhicule Fiat strada blanc de la commune, avec benne intégrée, rendait de multiples services aux agents du service technique. Mais acquis en 2000, il affichait 170 000 km au compteur et présentait des signes de faiblesse. Le Maire et le Conseil Municipal ont donc décidé l'acquisition d'un nouveau véhicule. Après consultation de différents concessionnaires automobiles, le choix s'est porté sur un véhicule Fiat doblo neuf, qui sera bientôt floqué aux couleurs de Barjac.

BARJAC SE DOTE D'UN NOUVEAU PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

Afin d'identifier les vulnérabilités et de prévenir les risques naturels et climatiques, technologiques et sanitaires présents sur le territoire, la commune de Barjac a élaboré un nouveau Plan Communal de Sauvegarde (PCS), dans la continuité de celui qui avait été élaboré en 2015.

Le PCS présente une analyse des risques majeurs qui pourraient survenir

sur le territoire, tels que les risques inondation, feu de forêt, sécheresse ou mouvement de terrain auxquels la commune est soumise, ainsi que les moyens logistiques et humains à mobiliser en cas de crise. Si le PCS constitue un plan d'actions opérationnelles à l'usage des acteurs communaux, élus agents municipaux et entreprises, il vise également à mieux informer la population sur les risques et à rappeler les consignes de sécurité à respecter.

A cette fin, la commune a élaboré à destination de la population un document d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM) présents à Barjac, à télécharger sur le site de la mairie.

LES RISQUES MAJEURS AUXQUELS NOTRE COMMUNE EST EXPOSÉE :



OBLIGATIONS LEGALES DE DEBROUSSAILLEMENT

Le feu de forêt est une préoccupation omniprésente dans la région Méditerranéenne. Notre Commune n'échappe pas à la règle et il convient de se prémunir contre les incendies qui viendraient menacer les habitations ou ceux induits par les habitants eux-mêmes. Le débroussaillage est une obligation : article L131-10 du Code forestier. Le représentant de l'Etat dans le département arrête les modalités de mise en œuvre du débroussaillage selon la nature des risques.

Pour limiter les dommages que pourrait causer le feu à notre patrimoine, le Code forestier oblige les propriétaires situés en zone exposée et à moins de 200 mètres, à débroussailler et à maintenir en état débroussaillé conformément aux prescriptions suivantes le cas échéant

Débroussaillage obligatoire dans et à proximité des zones exposées aux incendies de forêt sur la commune.

- Aux abords des constructions, chantiers, travaux et installations de toute nature sur un rayon de 50 m (même si les travaux s'étendent sur les propriétés voisines) ainsi que sur un gabarit de 5 mètres de haut sur 5 mètres de large pour les voies privées y donnant accès ;

- La totalité de votre terrain si celui-ci se trouve dans la zone urbaine (zone U) du PLU (plan local d'urbanisme) en vigueur ;
- La totalité de votre terrain si celui-ci fait partie d'un lotissement, d'une AFU ou d'une ZAC (association foncière urbaine ou zone d'aménagement concertée) ;
- La totalité des terrains ainsi qu'une bande de 50 mètres de profondeur autour si ce sont des terrains de camping ou de stationnement de caravanes.

Chacun devra effectuer les travaux de débroussaillage et de maintien en état débroussaillé dont il a la charge.

Un contrôle sera effectué. Si les travaux prescrits n'ont pas été réalisés les contrevenants en infraction pourront être verbalisés conformément à l'article R163-2 du Code forestier. Les travaux seront alors exécutés d'office à leurs frais après mise en demeure.

Plus d'informations sur SIG Cévennes et sur le site de la Préfecture du Gard.



Très belle réalisation place Dr Roques

Aide à la rénovation des façades

L'aide est de 5 €/m² et 10€ si le demandeur est non-imposable. L'aide est plafonnée pour une superficie maximale de 134 m²

Les Bâtiments de France préconisent des enduits au mortier de chaux non tamisés, poreux sur les moellons laissant apparentes les pierres de taille, sinon des joints beurrés, affleurants, ton pierre.

Commerce : aide à l'amélioration des terrasses

Une aide aux commerçants et artisans a été mise en œuvre pour l'acquisition de leur mobilier de terrasses à hauteur de 10 % du montant HT sans pouvoir excéder 1.000€.

Un rappel important : la demande d'aide doit être effectuée avant l'acquisition du mobilier et le choix du mobilier doit être impérativement validé préalablement par la Mairie.

LE PERSONNEL MUNICIPAL

2021 fut une année d'importants renouvellements pour le personnel municipal. Elle a continué à être rythmée par la crise sanitaire, dont a résulté un effort important pour les équipes.

Au sein de l'équipe d'animation, Delphine OZIL a été réintégrée aux effectifs communaux après deux années de disponibilité dans le secteur privé. Sa remplaçante, Anna SERON, a donc malheureusement dû quitter l'école après un an de services appréciés des enfants, parents, instituteurs. Valérie FILLIOL a quant à elle vu son poste pérennisé et a été stagiaire en tant qu'adjoint d'animation au 1er novembre 2021. Elle était sous contrat depuis la rentrée 2020.

Concernant la cuisine centrale, Johan OZIL a également été réintégré après deux ans de disponibilité. Son remplaçant, Teddy SAID a malheureusement lui aussi quitté la collectivité à la rentrée, après deux ans de travail dont les qualités ont été remarquées et estimées de tous. Les effectifs ont, de plus, été complétés par un apprenti, Tom REBOUL, présent pour 1 an et demi, dans le cadre de son CAP Cuisine.

Au secrétariat, l'année 2021 a été grandement marquée par le départ à la retraite d'Alain BENEVENT, agent municipal depuis plus de 35 ans, aux connaissances, compétences et qualités incontestables. Son remplaçant, Emmanuel SAMANIEGO, a pris place en mai après le départ de Renaud VADANT.



Alain BENEVENT, lors de son départ à la retraite



Pour finir, les services techniques ont vu l'arrivée de deux jeunes nouveaux agents titulaires, tous deux stagiaires en tant qu'adjoints techniques : Quentin SOUSTELLE, en juillet, et Eudrick CREGUT, en novembre.

Eudrick CREGUT et
Quentin SOUSTELLE

Thierry NERONI, agent dont le travail et la qualité étaient appréciés depuis plus de 20 ans, est parti en mutation pour poursuivre sa carrière au Conseil Départemental du Gard en octobre. Joël MOYSON a quant à lui quitté officiellement les effectifs en juillet 2021, après presque vingt années de nombreux services. Simon GEVAUDAN, placier contractuel, nous a quittés en février 2021, et nous avons bénéficié, en renfort pendant 6 mois, du soutien de Vincent GIRAUD, qui, en plus de ses missions de placier, gérait la station d'épuration.

Nous tenons à remercier l'ensemble du personnel pour son travail, son engagement, son implication, au service des usagers et habitants de Barjac. Le service public est en premier lieu le résultat d'un travail humain, ce qui lui donne toute son importance et sa richesse.



Les services techniques

Nous remercions également le personnel remplaçant (notamment Jennifer DONGEE, Alexandra LEFEBVRE et Katie SONZOGNI), qui en ces temps difficiles nous apporte une aide très précieuse, ainsi que le personnel saisonnier, indispensable au fonctionnement optimal de la mairie chaque été.

UNE BONNE ISSUE

Un litige opposait la commune à la Communauté de Communes « de Cèze-Cévennes » à propos du reste à charge déficit du centre de loisirs.

Alors que l'enfance (crèche, centre de loisirs) est de la compétence intercommunale et que viennent dans les centres des enfants des communes de tout le territoire, seule la commune d'accueil organisatrice, supportait le déficit non couvert par la caisse d'allocation familiale et le paiement des familles. Ainsi Barjac était ponctionné de 50.000 € environ par an, depuis plusieurs années, selon un vote quasi unanime des délégués communautaires. Le Tribunal Administratif de Nîmes a émis un jugement favorable à la

plainte de Barjac. La Communauté de Communes ayant fait appel, la cour administrative de Marseille a confirmé le jugement.

Ainsi la Communauté de Communes doit rendre près de 250.000 €. Un accord bienveillant a ramené cette somme perçue voracement à 160.000 €. 1.000 € de frais de justice ont été imposés à la Communauté de Communes. Moralité : une large majorité peut se tromper et ne pas faire la loi ; le tout est de ne pas s'illusionner sur les jolis mots « communautaire » « mutualiser ». L'enfance est l'affaire de toutes les communes unies.

Edouard CHAULET

« Petites Villes de Demain » :

Un programme national pour accompagner les projets de Barjac

Lancé le 1er octobre 2020, le programme «Petites Villes de Demain» (PVD) s'inscrit dans une durée de 6 ans. Avec la signature de la convention d'adhésion le 20 juillet 2021, Barjac fait partie des 21 communes lauréates dans le Gard. La commune de Saint-Ambroix a également été retenue sur la Communauté de communes De Cèze Cévennes. Au niveau national, ce sont 3 milliards d'Euros qui ont été alloués par l'Etat à cette démarche. Les crédits mobilisés sont principalement fléchés sur une aide en ingénierie pour lancer des études et bâtir un programme d'actions.

En effet, PVD vise à améliorer les conditions de vie des habitants des petites communes et des territoires alentour, en accompagnant les collectivités dans des trajectoires dynamiques et respectueuses de l'environnement. Le programme a pour objectif de renforcer les moyens des élus des villes et leurs intercommunalités de moins de 20 000 habitants exerçant des fonctions de centralités pour bâtir et mettre en œuvre les moyens de concrétiser leurs projets de territoire, tout au long de leur mandat.

Piloté par l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT), au plus près du terrain et des habitants, grâce à ses délégués territoriaux, les préfets de département, le programme bénéficie de la forte mobilisation de plusieurs ministères, de partenaires financeurs (Banque des territoires, ANAH, CEREMA, ADEME), et de l'appui d'un large collectif comprenant notamment l'Association des Petites Villes de France (APVF).

Au travers de PVD, l'Etat et les partenaires du programme viennent soutenir et faciliter les dynamiques de transition déjà engagées sur Barjac. Pour cela, un chef de projet a été spécifiquement recruté par la Communauté de communes De Cèze Cévennes pour animer localement cette démarche. En contact constant avec les élus et les partenaires, il vise à identifier les disfonctionnements et les freins à l'attractivité des territoires. En conséquence il propose en co-construction avec les élus des solutions pour faciliter et mener à bien les projets locaux engagés et en faire émerger de nouveaux.

Plusieurs axes de travail sont identifiés : la santé, l'habitat, le commerce, les déplacements, le cadre de vie... le premier comité de projet, instance de gouvernance de la démarche, a été organisé le 13 janvier 2022 sous la



III.2. SCHEMA DIRECTEUR DU PROJET



présidence de messieurs CHAULET, DE FARIA et MARTIN. Cette réunion s'est déroulée en présence de M. le Sous-Préfet de l'arrondissement d'Alès et des élus du Conseil Départemental et Régional. Cette première réunion de pilotage a été l'occasion de mettre l'ensemble des parties prenantes du dispositif autour de la table et de montrer la mobilisation et la détermination à agir pour maintenir et développer le dynamisme des centres villes de Saint-Ambroix et de Barjac. Malgré les conditions sanitaires difficiles, 25 personnes ont participé au lancement de la démarche PVD ce jeudi 13 janvier, réparties en

présentiel et en visioconférence dans le respect des mesures sanitaires en vigueur.

Une équipe spécifique d'élus de Barjac composée du Maire, d'Aline GUYONNAUD, d'Olga BOFILL, de Sylvain BELIN et de Cyril GILLES a été constituée afin de piloter les projets communaux.

A cette occasion, plusieurs projets structurants ont été présentés par M. CHAULET comme notamment la requalification du jardin d'enfant place du 8 mai, la création d'un lieu de culture et d'exposition dans l'ancienne maison Bertrand, l'aménagement d'un parc paysager alimentaire en lien avec la cantine centrale sur le site Le Cornier. Le projet de la salle d'évolution



multifonctionnelle de l'école publique a également été présenté par le Maire. D'autres projets viendront compléter cette liste au fur et à mesure de

l'avancement de la démarche dans le but de maintenir Barjac comme une ville dynamique et attractive.

Alexandre LESACHE

Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable



Mairie 30430 BARJAC
Tél. : 04.66.24.50.70

Mail. : syndicat-aep-barjac@orange.fr
www.siaep-barjac.fr

Accueil du Public : Lundi Mardi Jeudi de 9h à 12 h

L'année 2021 était la dernière des 12 ans du délégataire Suez. Une réflexion sur une régie publique a été menée en partie avec le SEBA. Elle n'a pas été concluante et une mise en concurrence a été organisée entre SAUR, SUEZ et VEOLIA.



Réunion de travail, procédure DSP

Nos critères d'appréciation ont été les mieux remplis par SAUR :

- le prix du m3 d'eau le plus bas,
- le renouvellement du matériel le plus important,
- l'indice linéaire de perte le plus bas,
- la surveillance des fuites la plus importante,

Sauf à encourir le tribunal administratif pour délit de favoritisme, ce choix s'est imposé.



Signature du contrat avec la Saur

Nous remercions les agents de Suez, Valériano Bolivar, Michael Segault d'avoir bien œuvré pendant 12 ans mais leur Société, n'ayant pas fait d'efforts suffisants pour l'emporter, n'a pas été retenue. La passation s'est effectuée avec fair-play. L'intérêt de l'usager, la qualité de l'entretien et la sauvegarde de l'eau précieuse, ont été nos objectifs. Le contrat est passé de 12 à 10 ans.

Des investissements lourds ont eu lieu en 2021 : les zones les plus fuyardes ont été réparées, des dépenses importantes ont été générées par des déplacements de conduites liés à l'implantation de maison sur leurs passages, des renforcements lourds ont été effectués souvent coordonnés avec l'assainissement voire la fibre optique.

Pour l'année 2021, 793 760 euros ht d'investissement ont été réalisés sur le périmètre du syndicat :

Barjac : Renouvellement du réseau Rue du bouc 34 553 euros sur 131 000 euros de travaux.



Réunion de chantier Barjac

Suppression du réseau double conduite en amiante Barjac- Vagnas 177 046 euros

Issirac : Renforcement Pierre Brune à Issirac 103 721,60 euros sur 145 000 euros

Salavas : Renforcement Chemin de la Bironne et Chemin du Devès 131 334 euros sur 321 000 euros



Réunion de chantier Salavas

Orgnac l'Aven : Renforcement Centre Village 58 096 euros

La bastide de Virac : Renforcement les Claux, 2ème partie 147 198 euros sur 378 200 euros

Travaux urgents : 60 576 euros

Procédure DSP : 15 963,18 euros

Études et Honoraires : 65 273,39 euros

Suite au transfert (imposé par la loi) de la compétence eau potable des communes d'Issirac, de Montclus et Le Garn à l'Agglomération du Gard Rhodanien, le Syndicat a dû renouveler ses statuts et changer de nom : **Syndicat Mixte des Eaux Gard-Ardèche.**

Des difficultés ont lieu avec l'Agglomération du Gard Rhodanien en charge

désormais de la compétence eau potable, bloquant certains projets par un refus de participation financière aux travaux voulus par les communes. Pour le moment notre syndicat fonctionne selon le système de représentativité : une commune = 2 voix. Quelle que soit son importance !

Le service public de l'eau potable est exploité en affermage par la SAUR depuis le 01/02/2022 qui a la responsabilité du fonctionnement des ouvrages, de leur entretien et de la permanence du service, jusqu'à fin 2031.

Saur : Service clientèle Tél. : 04 63 36 10 00

Urgence 24h/24h : 04 63 36 10 09

www.saurclient.fr

Le Syndicat doit s'assurer du respect, de la qualité du service et de l'équilibre financier du contrat. Il est propriétaire des ouvrages et investit

chaque année dans des travaux de renouvellement, de renforcement et d'extension du réseau.

L'eau du robinet peut être consommée en toute sécurité, c'est le produit alimentaire le plus contrôlé. L'ensemble des prélèvements effectués dans le cadre du contrôle sanitaire et de l'autosurveillance a respecté les limites et références de qualité en vigueur.

L'eau du robinet est un luxe, elle est livrée à domicile et coûte 200 à 500 fois moins cher que l'eau en bouteille. Championne des courts circuits, elle ne nécessite aucun emballage plastique et se joue du transport.

La neutralité de son empreinte carbone est inégalable !!!

Édouard CHAULET, Président

Dans notre cadre rural barjacois privilégié, prenons-nous toujours la mesure de ce bien commun indispensable que constitue l'eau ? La morsure estivale du soleil n'est pas le seul moment où l'eau est indispensable à la vie. A l'heure où paraît la revue municipale, comme à chaque instant, cet or de tous les jours doit irriguer nos terres et nos corps. Et pourtant, nous malmenons cette ressource que nous avons trop longtemps cru inépuisable. Cette négligence se reflète dans le dernier bilan du Ministère de la transition écologique : les français mettent l'eau seulement en 4ème position de leurs préoccupations environnementales en 2020, alors qu'il y a 10 ans, elle était en 2ème position.

Et pourtant d'année en année, les sécheresses sont de plus en plus marquées, entraînant restrictions d'utilisations et mise en danger des cultures, des milieux naturels, ... de nos vies ! Il est temps de mieux prendre en considération ce bien vital inaliénable. Ne pas laisser l'eau couler pendant qu'on se lave les dents, préférer les douches aux bains, récupérer l'eau de pluie quand on le peut pour l'arrosage et le lavage de voitures, ... tous ces petits efforts de meilleure gestion doivent conduire nos actes quotidiens.

Pour montrer l'exemple, la municipalité s'engage dans une réflexion globale d'économie d'eau. Concrètement, dans la gestion de notre assainissement collectif, les élus et les agents municipaux s'engagent dans un projet de modification de fonctionnement de notre station d'épuration pour faire une économie d'eau potable de 2300 mètres cube par an. Ce volume représente l'équivalent d'une piscine olympique ! La question de l'eau sera également portée devant la commission environnement de la Communauté de Communes.

Aucune bataille pour sauvegarder notre environnement ne pourra être réellement gagnée si nous ne gagnons pas celle de l'eau.

Robin FURESTIER, Conseiller Municipal Délégué



SYNDICAT ABCÈZE

Syndicat Mixte ABCÈZE
95 chemin de la Carrière
30500 SAINT-AMBROIX
04 66 25 32 22 - accueil@abceze.fr
www.abceze.fr

Les missions du Syndicat :

Le territoire d'action du Syndicat ABCÈZE concerne le bassin versant de la Cèze, ses affluents et des petits affluents du Rhône. Sur la commune de Barjac, ce sont les ruisseaux qui peuvent être concernés.

Les actions du Syndicat portent sur :

- la gestion équilibrée et durable de la ressource en eau
- l'amélioration de la qualité de l'eau
- l'entretien et l'aménagement des cours d'eau
- la gestion du risque inondation
- la protection des milieux naturels

Le Syndicat regroupe 100 communes du Mont Lozère à la vallée du Rhône en passant par les Cévennes. Il intervient par des actions ou des études visant à améliorer le fonctionnement des cours d'eau. Une équipe rivière en interne réalise des travaux d'entretien sur les cours d'eau.



sictoba

Présentation SICTOBA

Le SICTOBA, Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures ménagères de la Basse Ardèche, est un syndicat mixte fermé regroupant :

- La Communauté des Communes des Gorges de l'Ardèche
- La Communauté des Communes du Pays Beaume-Drobie
- La Communauté des Communes du Pays des Vans en Cévennes
- 2 communes de la Communauté des Communes Cèze-Cévennes : Barjac et St Sauveur de Cruzières



INTERCOMMUNALITE - INTERDEPARTEMENTALITE - ENVIRONNEMENT

Soit 56 communes pour 35 283 habitants (population légale INSEE 2020). Le territoire est caractérisé par une forte dominante rurale et une influence touristique importante. L'attrait touristique de notre région impacte sur la production de déchets. Les équipements de collecte et de traitement des déchets doivent être dimensionnés pour gérer les pics estivaux. Le SICTOBA a pour compétence le traitement des déchets ménagers produits sur son territoire.

À ce titre, il est en charge :

- Du traitement des ordures ménagères résiduelles
- De la création et l'exploitation d'un réseau de déchetteries
- De la collecte des objets encombrants et volumineux
- De la création et l'exploitation de plate-formes de dépôt des déchets verts et de compostage
- Du tri et du recyclage des déchets ménagers recyclables (verre, papiers et emballages)
- De la collecte sélective du verre et des TLC (Textiles Linges Chaussures) (par convention avec les Communauté des Communes)
- Le compostage et la prévention

Le problème des refus de tri persiste

Le SICTOBA constate que les erreurs de tri dans la poubelle jaune sont encore trop présentes. Elles entraînent des refus dans notre centre de tri de Portes-lès-Valence, Metropolis. Près d'un tiers des déchets contenus dans les bacs jaunes est refusé ce qui augmente les coûts de manière significative. Ces erreurs sont trop nombreuses avec par exemple des objets en plastique, des vêtements, des gravats, de l'électroménager, des végétaux, du mobilier,...



De plus, les sacs-poubelle sont également un véritable problème qu'ils soient noirs, blancs, transparents,... ils peuvent contenir des ordures ménagères mais également des emballages ménagers recyclables et sont, quoi qu'il arrive, refusés dans notre centre de tri. Le prix du traitement des bacs jaunes à la tonne est de l'ordre de 180 €. Le refus à la tonne coûte plus de 400 €. Réfléchissez avant de jeter n'importe quoi dans les bacs jaunes.

Rappel concernant les bacs jaunes :

- Les sacs-poubelle contenant des ordures ménagères sont interdits.
- Les sacs-poubelle (peu importe la couleur) contenant des emballages et papiers sont interdits, vous devez vider le contenu dans les bacs jaunes.
- Les emballages peuvent être aplatis, écrasés mais ne doivent pas être imbriqués les uns dans les autres.

Si vous avez un doute ou une question sur le tri, rendez-vous sur www.triercestdonner.fr Retrouvez également les horaires de nos déchetteries sur www.sictoba.fr en page d'accueil dans la rubrique « A votre service ».

Le SICTOBA lance en collaboration avec les communautés de communes un PLPDMA (Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers Assimilés)

Le « Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets » (PRPGD) de la Région Auvergne Rhône-Alpes adopté le 19 décembre 2020 prévoit la mise en place d'un Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers Assimilés (PLPDMA) à l'échelle de chaque collectivité exerçant la compétence déchets.

Ce programme rendu obligatoire par la loi est composé d'actions de prévention (réduction du gaspillage alimentaire, promotion des couches lavables, achats éco-responsables...) avec des objectifs de diminution des déchets fixés dans le PRPGD pour 2025 à 2031. Le SICTOBA porte depuis 2010 des programmes de prévention (PLP de 2010 à 2015 et CODEC de 2017 à 2019) à l'échelle des communautés de communes et s'est vu confier l'animation du PLPDMA par ces dernières moyennant la création d'un Comité de pilotage dans lequel l'ensemble des collectivités sont représentées.

Des actions réalisées lors des précédents plans de prévention seront prolongées comme la réduction des imprimés publicitaires, les couches lavables, le réemploi, la consigne du verre, le gaspillage alimentaire...

Avec le compostage comme cheval de bataille

Bien entendu, le compostage sera une des actions phares de ce plan. Le nombre d'aires de compostage de quartier a quasiment doublé en 2021. Dix composteurs de quartier ont été installés dans le village, pour que les riverains puissent y apporter leur biodéchets. L'objectif est d'équiper un maximum de communes afin d'empêcher l'enfouissement de ces déchets qui représentent 30% du poids de votre poubelle. Le SICTOBA propose également des composteurs individuels (accompagnés d'un bioseau) à 18,50 € subvention du syndicat déduite.

Nous vous rappelons qu'au 31 décembre 2023, le tri des biodéchets deviendra une obligation réglementaire pour l'ensemble des usagers selon les modalités fixées par votre collectivité.

Et de nouvelles actions

Le comité de pilotage a également validé la mise en place de nouvelles actions comme des animations scolaires sur le thème des déchets auprès de 50 classes du territoire soit près de 1250 enfants. Des usagers seront également sollicités pour participer à l'opération « Familles Zéro Déchets », une action qui consiste à analyser les déchets produits par plusieurs familles et leur donner des solutions pour les réduire.

ECOLE DE MUSIQUE SOL EN CEZE

Pour tous renseignements : Tél. 04 66 24 31 71 du mardi au vendredi l'après-midi de 15 h à 18h30 et le mercredi matin de 9h30 à 12h30.
mail : ecoledemusiquesolenceze@orange.fr ■ culture@ceze-cevennes.fr

INTERCOMMUNALITE - INTERDEPARTEMENTALITE - ENVIRONNEMENT

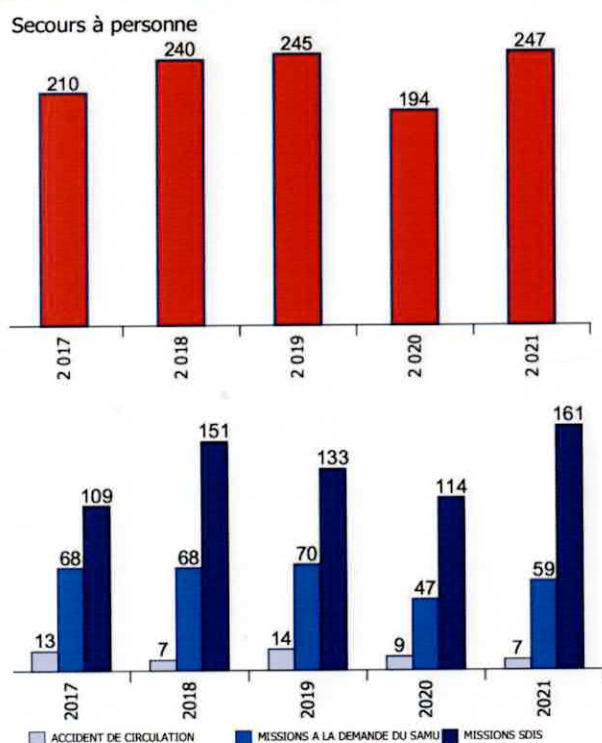


Le Centre de Secours de BARJAC en quelques chiffres.

BARJAC - Nb d'intervention en : 2021
247

Nb d'interventions pour 1000 hab.	
BARJAC	155
Moyenne départementale	85

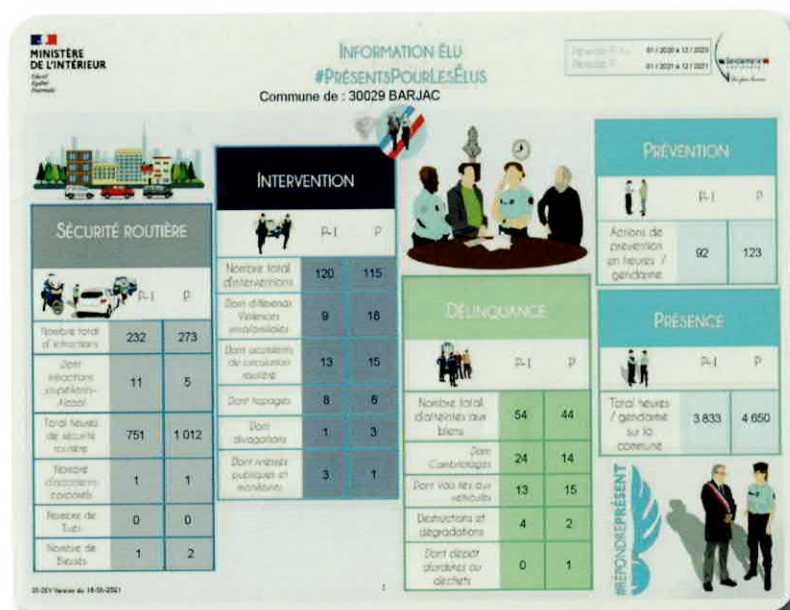
Évaluation annuelle du nombre d'interventions



Répartition des engins par famille :

Une sortie d'engin correspond à l'envoi d'un engin d'un centre sur les lieux d'une intervention.

Famille de sinistres	Regroupement nature de sinistre	Nb inter	Nb Départs d'engins	Durée moyenne des interventions
INC	INCENDIE URBAIN	2	3	1:53:30
INC	INCENDIE VEGETAUX	5	8	1:44:12
INC	RISQUES D'INCENDIE	3	4	1:18:40
SAP	ACCIDENT DE CIRCULATION	7	17	2:05:17
SAP	MISSIONS A LA DEMANDE DU SAMU	59	58	2:09:16
SAP	MISSIONS SDIS	161	184	1:52:05
DIV	OPERATIONS DIVERSES	10	10	1:01:30
Total		247	284	1:54:24



Concours vitrines de Noël

Ce vendredi 17 décembre, Hanaë, Lise, Matthias, Elsa, Chloé, Axel et sa maman, Annie Le Hé, Marie-Thérèse Quet, Michèle Gaussin, ont eu la joie de noter les plus belles vitrines de Noël.

Toutes étaient une réussite mais il a fallu faire un choix, ils ont donc sélectionné :

■ Premier prix « Le grenier de Katia », Avenue Jean Tassy qui a reçu un panier « bien-être » et 4 places de cinéma.

■ Deuxième prix ex-aequo : « Ma préférence » et « Lou chocolat » place

Charles Guynet qui ont reçu une grande boîte gourmande et 2 places de cinéma

■ Troisième prix : « Gégé coiffure » un assortiment de 4 bouteilles de vin et 2 places de cinéma.

Remerciements aux commerçants et aux enfants qui ont distingué les vitrines qui les ont le plus émerveillés.

Marie-Thérèse Quet, Conseillère Municipale



QUE FAIRE EN CAS D'OBSERVATION D'UN NID DE FRELON ASIATIQUE ?

Le Groupement de Défense Sanitaire Apicole du Gard (GDSA 30) vous informe :

Avec l'hiver, plusieurs nids de frelons asiatiques sont devenus visibles sur notre territoire. S'il est important de toujours nous les signaler, il devient peu utile avec l'hiver de les faire détruire ; les nids sont généralement vides début janvier et **ne seront jamais repeuplés l'an prochain.**

En effet, dans les nids de frelons asiatiques (aux pattes jaunes), les **reproducteurs** ne naissent qu'à partir de mi-septembre, et vers fin novembre la ponte cesse, l'activité d'élevage baisse rapidement et se termine avec la dégénérescence des nids vers milieu décembre.

Par contre, dès le printemps, il faut vraiment être vigilant. Ce frelon s'attaque massivement aux abeilles et autres insectes. Sa prolifération impacte durement la biodiversité locale et l'apiculture. Si les gros nids en hauteur ne représentent pas de danger pour l'homme, dans les haies ou abris divers (5 à 10% des cas) ils peuvent exposer au risque de nombreuses piqûres (mais rarement mortelles).

→ **Un dépistage précoce et la destruction des nids primaires doivent donc se faire le plus tôt possible notamment au printemps (mars-avril-mai).**

Dans le nid primaire, de la grosseur d'une orange, percé vers le bas, la fondatrice, frelon femelle fécondée, ayant réussi à traverser l'hiver, débute sa ponte de fin février à milieu mars. En fait pendant un mois un seul frelon est en activité.



Nid primaire

C'est à cette période qu'il faut donc être particulièrement attentif :

Bien surveiller les plafonds des abris, des sous-pentes, des vérandas ou terrasses couvertes, ... etc.

→ **Si vous apercevez un nid primaire au printemps ou un plus gros en été, n'intervenez pas, avertissez :**

- **En priorité**, en contactant les mairies qui vous mettront en relation avec le **référént de secteur du GDSA** (Groupement de Défense Sanitaire Apicole du Gard) : C'est un réseau de lutte qui, à titre bénévole, a mis en place un protocole d'interventions gratuites chez les particuliers ou dans les lieux publics.

Le référént doit pouvoir juger (en se déplaçant ou par photos) du mode d'intervention, soit par le GDSA 30 directement ou en missionnant les pompiers. En effet, selon la position du nid, les interventions seront différentes, soit à l'aide de perches spécifiques de destruction soit avec d'autres procédures.

Cette organisation pour rester gratuite et bénévole a besoin du soutien des collectivités ...

Depuis quelques années, le nombre de nids référencés est important (plus de 500), avec un pic exceptionnel constaté en 2018 (1200 référencés)

Présentation du GDSA :

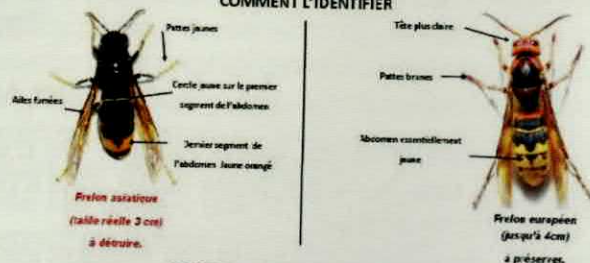
C'est une association «loi 1901» qui regroupe plus de 400 apiculteurs, dont les missions sont l'information et le soutien sanitaire, la défense collective face à toutes les menaces sur l'abeille et depuis quelques années, une mission bénévole de lutte contre le frelon asiatique (FA), alors même que le frelon asiatique est reconnu par arrêté ministériel de décembre 2012 comme un danger sanitaire de 2^{ème} catégorie.

Leurs actions dans cette lutte contre FA :

L'information, le recensement statistique des nids, le piégeage des frelons femelles fondatrices, la destruction systématique des nids primaires au printemps et de tous les secondaires en saison.

FRELON ASIATIQUE = DANGER

COMMENT L'IDENTIFIER



COMMENT RECONNAITRE SON NID

Nid Frelon asiatique



peut atteindre 50cm de diamètre
la plupart du temps dans les arbres à des hauteurs d'une quinzaine de mètres

Nid Frelon européen



trou d'entrée du nid au dessous

Pour plus de renseignements : Site internet : gdsa30.fr

Contact GDSA du Gard : gdsa30@gmail.com

Barjac, cité renaissance, ses hôtels particuliers, demeures et châteaux

Laurent DELAUZUN, archiviste municipal

La ville de Barjac est depuis maintenant une quinzaine d'années classé parmi les trois premiers « villages et cités de caractère » du Gard en raison d'un centre ancien grandement préservé et réhabilité. C'est en partie grâce à la volonté municipale d'y réaménager l'espace public, mais aussi aux subventions (municipales) aux propriétaires qui souhaitent rénover leurs façades. Cet embellissement est d'abord lié à une prise de conscience collective que ce patrimoine a une histoire et que le préserver est aussi un message adressé aux générations futures.

La recherche en archives peut permettre d'aller loin dans la connaissance de l'histoire des bâtiments, de ceux qui en ont été propriétaires et ceux qui y ont habité. Cet article, s'il concerne les bâtiments les plus remarquables pourrait tout autant concerner les bâtiments plus « communs » de Barjac, tellement les sources sont importantes et diversifiées (compoix, registres notariaux, plans et registres cadastraux, recensements de la population ...)

Barjac c'est d'abord et avant tout son ancienne demeure seigneuriale. Cette visite commence donc par le château-Mairie actuel.



© Jean-Michel ANDRE

Le Château

Il s'agit du bâtiment le plus emblématique et majestueux de Barjac.

De forme quasi cubique, il ne présente pas de tours ou éléments à caractère défensif et pour cause... sa construction commence vers 1633, après la Paix d'Alès signée entre Catholiques et Protestants (le 28 juin 1629). La région étant majoritairement protestante à l'époque, il est obligatoire de démanteler tous les éléments de fortifications de ces bastions protestants. Plus aucun château à caractère défensif ne pourra être construit à partir de ce moment sur la région. Jacques de GRIMOARD de BEAUVOIR du ROURE commence la construction de sa résidence en 1633 mais après son décès prématuré en 1637, son fils Scipion la continue et dès 1639 les murs finis, il fait intervenir un charpentier pour la réalisation des plafonds « à la française » (visibles aujourd'hui au 1^{er} étage) et la toiture. Le bâtiment achevé, Sci-

pion fait construire la terrasse du château que nous prenons aujourd'hui en voiture pour le contourner.

En 1645, il fait construire les écuries, (devenues depuis 2000 la médiathèque Municipale). Enfin en 1651, il termine sa construction par la galerie permettant d'accéder à la porte d'entrée principale. Sur cette galerie se trouvait le jardin suspendu du château qui s'effondra en 1775, laissant la place à un hangar visible jusqu'en 1991. Depuis, y a été construit une salle des fêtes avec sa terrasse située au dessus.

Ce château appartient aux descendants des comtes du Roure et barons de Barjac jusqu'en 1899 et sa cession à l'abbé ARNAL du CUREL. Devenu propriété de l'évêché de Nîmes en 1924, il sera cédé à la Mairie de Barjac en 1982. Depuis, en 1992, une partie du rez-de-chaussée est aménagée (salle des fêtes et salles des tentures).

En 1993, l'ensemble est classé à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques. En 1999-2000, c'est au tour de la

Mieux connaître son village



bibliothèque, du cinéma et de la salle belle époque ...

Depuis 2008, la Mairie est transférée au premier étage (les anciens appartements privés devenus tout au long du 19^e siècle jusqu'en 1999 l'école privée Saint Laurent de Barjac). A cette même date, les anciens logements des domestiques du dernier étage sont transformés en pôle culturel avec salles de danse, musique et dessin.

Ce symbole de la puissance des seigneurs de Barjac avant la Révolution Française est donc devenu « la maison du peuple » en quelque sorte l'hôtel de ville.

Le donjon

Vraisemblablement construit au 13^e siècle par la famille de BARJAC qui possédait alors la seigneurie, il s'agit du monument le plus ancien visible aujourd'hui dans Barjac.

Dès la fin du 15^e siècle et l'achat de la seigneurie par Philippe et Cathelin de COMBES, ce donjon, qui n'était auparavant qu'un lieu où l'on venait se protéger et où la justice seigneuriale était prononcée, devient maison d'habitation. Quatre fenêtres, dont deux à meneaux, sont construites côté sud et un second bâtî seigneurial est construit sur l'emplacement actuel de la cour inférieure (entrée du centre de tri de la Poste), détruit depuis pour laisser place aux écuries en 1645.

Il sera cédé à la commune, avec le château en 1982.

Lorsque l'on se trouve dans la cour, on peut observer la porte principale surplombée par une bretèche en grande partie détruite qui à l'origine en protégeait l'entrée.

Des pierres à bossages sont visibles sur cette même façade



et elles le sont plus encore sur les autres faces de l'édifice. En partie haute sont encore visibles les créneaux conservés depuis les guerres de religion et leurs archères-canonnières. La particularité du donjon de Barjac tient dans l'existence du clocher communal qui réalisé en 1649 par la communauté des habitants de Barjac qui sera littéralement posé sur les créneaux existant.

Maison de BANNE

Cette maison forte située à 20 m du donjon est certainement une des toutes premières bâtisses ayant été construites dans le bourg castral, antérieurement au 14^e siècle. Il est fort possible qu'à l'origine elle fasse même partie du château féodal. La présence parmi les ascendants de Pol de BANNE (habitant sur place en 1634), d'une Jeanne de BARJAC peut expliquer un héritage et division du bien. Dès la fin du 16^e siècle les BANNE, seigneurs d'Avéjan et barons de Fereyrolle semblent être propriétaires de cet ensemble. Ils resteront d'ailleurs en partie coseigneurs de Barjac jusqu'en 1635, année où ce Pol de BANNE, seigneur d'Uzac vend sa part de la seigneurie à Jacques de GRIMOARD de BEAUVOIR du ROURE pour 1800 livres.

Il existe encore aujourd'hui à l'angle de la façade donnant sur la placette de l'Horloge les traces d'une échauguette détruite depuis.

L'ensemble a été remanié au 16^e siècle avec cette tour en saillie de la rue, majestueuse avec un escalier à vis, et sa porte d'entrée assez ouvragée « ayant un arc en anse de panier ». Le garage actuel était encore au début du 20^e siècle une échoppe avec sa forme si particulière.

Cette bâtisse a été fortement marquée par les guerres de religion, les BANNER ayant très tôt adhéré au Protestantisme (RPR). En 1634, lorsque le temple de Barjac, situé dans l'actuelle rue Sainte Marie, est enlevé à cette pratique religieuse, la partie basse de ce bâtiment servira pendant une vingtaine d'années de temple (Le lieu de culte sera ensuite transporté dans l'actuel hôtel MERLE de LAGORCE que nous verront plus loin).



A la fin du 18^e siècle la bâtisse appartient déjà à une famille notariale, les PAYAN. Etienne PAYAN y est notaire et juge de paix à Barjac (en 1808).

En 1830 Paul Hilarion BRUNEAU (1790-1860) habite avec sa famille la maison. Sa petite fille Paule BRUNEAU (1879-1923) y décède célibataire. Dès 1929, Me André MELLE y est notaire. Me Andrée MISSOT y installe son étude comme succédant à Me MELLE et antérieurement à Me Gaston DUPOUX. Elle y sera remplacée ensuite par Me Denis EXBRAYAT, son neveu, jusqu'en 2007. Me ALLARD lui succède ensuite dans ces murs quelques années avant de déménager l'étude.

En observant le balcon qui domine la place on peut y voir un cercle fer dans lequel semble être entrelacés un P et possiblement un E et un C.

Hôtel de BELLET

Situé au niveau de l'ancienne carrière (ou rue) de Rigaud, il s'agit d'une réalisation typique du 16^e siècle à Barjac avec sa tour menant aux différents étages de cet hôtel particulier qui dès sa construction appartient à la famille notariale BELLET. A la différence de tous les autres hôtels particuliers présents sur Barjac, figure sur celui-ci une date qui correspond d'ail-

leurs à l'année de mariage entre Jean BELLET et Sara de LA BAUME de CASTELJAU en 1580. A noter les sculptures présentes en pied de voute de cette tour. (à voir sur le panneau explicatif situé au pied de celle-ci).

La famille DESAIFRES, succédant aux BELLET, en est propriétaire à la fin du 18^e siècle. Marie Julie, la dernière descendante de cette branche épouse en 1798 Isidore VALLADIER de Vallon. Cette famille en restera propriétaire jusqu'en 1896, année où Jules THOMAS époux BOYER l'achète. La famille FIGUIERE-GRIFFOIN, descend de ce couple et habite aujourd'hui cet immeuble.

Hôtel MERLE de LAGORCE



A la construction des remparts en 1379, se trouvait déjà à cet emplacement et sur l'espace qui va jusqu'à la rue de Salavas une maison forte qui englobait l'ensemble du quartier allant donc de cette rue jusqu'au restaurant actuel du « 7 ici ». Il appartient à la famille SALAVAS, châtelains des seigneurs

Mieux connaître son village



de Barjac dès 1376 jusqu'à la vente de celle-ci en 1482 à la famille de COMBES.

Jacques de BEAUVOIR en achetant une partie de la coseigneurie de Barjac en 1596, devient propriétaire de ce grand ensemble et y fait de notables modifications dont l'entrée principale, située actuellement sur la place Renaissance, réalisée en 1603 par un tailleur de pierres.

En 1725, suite au mariage de Marguerite de BEAUVOIR, dernière de la lignée, avec Gui Joseph de MERLE de LAGORCE, l'immeuble devient propriété de cette famille, puis en 1861 aux PONTBRIAND, par alliance avec Adèle MERLE de LAGORCE.

En 1935, les descendants de ce couple (la famille d'ALLARD) divisent le bien en deux pour les vendre aux familles BERTRAND et MARRON. Si la partie ouest est restée propriété des MARRON, Louis BERTRAND y installera un hôtel-Restaurant en rehaussant notamment, la partie arrière du bâtiment, entraînant la destruction des créneaux défensifs visibles encore au début des années 1940. La famille CONTRERAS, puis les propriétaires actuels restaureront l'intérieur, dont la salle basse qui servit de temple protestant une partie du 17^e siècle, avant la révocation de l'édit de Nantes en 1685.

Maison GUEZ

Cette maison notariale, donnant actuellement sur la place Joseph COMTE, était située hors les murs de la ville au croisement de la principale route venant de Pont Saint Esprit et de la rue Saint Michel, prolongée jusqu'au Capucins. L'espace occupé par l'actuelle place était en fait le jardin de la propriété avec, au fond, un puits de nouveau visible sur cette place (place créée en 1865 lors du percement de l'Avenue Chaillot). La cour située au devant de cette bâtisse sera fortement diminuée en dimension. La grille en fer forgé clôturant celle-ci a donc été réalisée au début des années 1860. Cette famille GUEZ exerce une des charges notariales de Barjac depuis 1730 où Jean succède à Paul THOULOZE

notaire, son beau-frère. 5 générations de notaires s'y succéderont jusqu'en 1854.

La bâtisse semble avoir été construite au 18^e siècle puis modifiée fortement au 19^e siècle. La porte principale est encadrée de pilastres ouvragés et surmontée d'une corniche.

La propriété passera ensuite dans plusieurs familles. Les DUCROS y habitent actuellement.



Maison BRUNEAU

Après la construction des murailles de la ville de Barjac, de nombreuses maisons et hôtels particuliers seront construits intramuros mais dès le début du 16^e siècle de nouvelles maisons seront construites hors les murs. C'est le cas de la maison BRUNEAU dont les fondations sont pour le moins du 16^e. Il existe d'ailleurs un millésime écrit dans la pierre à l'entrée basse : 1618.

La demeure actuelle semble avoir été construite au 18^e siècle. Peu d'indices sur la famille à l'origine de sa construction. Peut-être les THOULOZE, DUFFES ou GUEZ ?

Dès la fin du 18^e siècle, elle appartient à la famille BRUNEAU,



Mieux connaître son village

Etienne y exerçant la profession de notaire de 1786 à 1831. André CHEVALIER-LAUAURE, médecin à Barjac dès 1928 l'acquiert en 1937 de Paul Régis BRUNEAU.

A la suite de son décès prématuré en 1963, la maison servira un temps de cabinet médical pour le docteur CATALINI puis de 1967 à 1972 au docteur Paul MAILLE associé au docteur Jean-Louis BASTIDE, qui le remplacera dès 1972 comme locataire dans cette maison.

Cette demeure sera vendue en 2002 à Monsieur LEBUTTE qui l'a entièrement rénovée depuis et récemment revendue.

Maison DUPOUX



Cette maison de maître est une construction achevée en 1850 par Etienne DUPOUX (1819-1895) rentier, sur des fondations plus anciennes appartenant à cette même famille.

Elle fait face à l'hôtel de ville, qui depuis les années 1840 avait accès à l'esplanade par la destruction de deux maisons situées contre les remparts de 1379 (Voir panneau explicatif à proximité de la fontaine).

Gaston DUPOUX (1848-1927), notaire de profession sera maire de Barjac à plusieurs reprises de 1892 à 1911.

N'ayant pas eu d'enfants survivants, ce sont ses héritiers qui vendent à Yvon BONZOM la bâtisse en 1950. Depuis 1980, trois propriétaires s'y sont succédés, les DEVILLE, HELGOUACH et aujourd'hui les BOUCHACOURT.

Cette maison est une des plus photographiées à Barjac en raison de son emplacement et la vue sur le Tanargue.

Une partie de son RDC servira de locaux commerciaux à la fin des années 1970. On pouvait y trouver la presse (Jackie BAUD) et réparer les téléviseurs et autres appareils électroménagers (Michel SARRAZIN).

Ancien couvent des Capucins

Barjac à partir de 1562 est une ville quasiment entièrement de confession protestante. Un temple y sera construit d'ailleurs en 1596 (traces visibles dans l'actuelle rue Sainte Marie).

Dès 1603, Jacques de GRIMOARD de BEAUVOIR du ROURE, catholique, acquiert une partie des coseigneuries de Barjac, entraînant le retour vers cette religion d'une partie importante de la noblesse, bourgeoisie et population locale.



Vue d'ensemble au début du 20^e siècle

Après la Paix d'Alais (Alès actuellement) en juin 1629 signée entre Protestants et Catholiques, le Roi demande à l'ordre des Capucins de s'investir dans les lieux principalement protestants, comme Barjac l'était encore. Dès 1630, des missions sont envoyées sur Barjac et en 1633, un premier bâtiment pouvant les accueillir est construit, en parti financé par le Comte du Roure et à présent baron de Barjac. La chapelle sera construite plus tard vers 1666.

La structure monacale est encore visible aujourd'hui avec la chambre du garde, le réfectoire au RDC et à l'étage les cellules.

A la Révolution Française, Jean Baptiste Joseph Hercule Gervais de LA BASTIDE l'achète comme Bien National.

Pendant cette période, il servira de caserne à l'armée (voir article dans la Revue Municipale 2003).

Puis ce bien passera par héritages successifs chez les MALLARTRE, BARBUT, GUYNET, FORESTIER du CROUZET puis les CANCE. Ces derniers vendront le bien à la famille de WINTER au milieu des années 1960, encore propriétaire.



Maison du Vergeyras

A la construction des remparts de Barjac, une tour sera construite à l'angle de cette bâtisse qui n'existait pas à l'époque. Cette tour était surnommée du Vergeyras en raison vraisemblablement de la présence d'un verger à proximité.

Il est probable que le constructeur de la maison primitive soit Mathieu de SAUVAGE, au début du 16^e siècle. Depuis, les familles de MONTEIL et de LACROIX de VAGNAS s'y sont succédées.

Mieux connaître son village



C'est dans cette maison qu'est né en 1756 Scipion de LA-CROIX, vicomte de Castries. Il est enseigne de vaisseau à bord de la frégate « l'Hermione » (Dont la réplique est bien connue aujourd'hui) lors de l'un de ses premiers voyages vers les Etats-Unis.

Héros de la guerre d'Indépendance américaine, il est fait chevalier dans la société des Cincinnati, créée en 1783 et dont le premier président n'est autre que Georges WASHINGTON qu'il aura l'occasion de fréquenter.

Une fois la guerre finie, Scipion continuera à naviguer sur tous les océans. Il sera, entre autres le messenger du Roi Louis XVI, en 1787, auprès de Jean François de GALAUP comte de LA PEROUSE à Manille, peu avant la disparition de son navire.

Après une carrière maritime exceptionnelle, il revient se retirer à Barjac, sera conseiller municipal et y meurt célibataire, contre-amiral honoraire, chevalier de l'ordre Royal et Militaire de Saint-Louis, le 29 mars 1829, dans sa maison natale. Il y habitait avec sa sœur Françoise de BAHNULS de MONTFERRE, famille connue à Barjac et propriétaire de la filature de RIBAUTE (actuelle Fondation KIEFER).

En 1850, le bien devient la propriété de Louis Marie Joseph Gabriel PLANTIN de VILLEPERDRIX, puis en 1889 celle d'Urbain DURAND (1848-1917). A noter que ce millésime 1889 figure sur les grilles d'entrée ainsi que les lettres U et D entrelacées.

Négociant en soie et célibataire, il lègue ses biens à Raoul GAUD (1889-1971) son neveu, industriel à Avignon. Outre cette maison, Raoul se retrouve propriétaire du mas de Rivet, mas de la Chapelle, Malibaud et Grézan, ce qui en fait à l'époque l'un des plus gros propriétaires de la commune. Le bien sera vendu en 1999 à la famille MARRON, actuelle propriétaire qui en a rénové récemment les façades.

Château du mas d'Uzac

Ce château typique des constructions de la fin du 16^e siècle, début 17^e, ressemble fortement à ceux de Bessas, Labastide de Virac, par exemple.

Pol de BANNER, Protestant et propriétaire de la maison notariale du centre ancien, coseigneur de Barjac et seigneur d'Uzac fait construire son château en 1614, année où il de-



mande à Me Simon ROLLAND de parachever son château et sa tour.

Les armoiries des BANNER, gravées dans la pierre sont toujours visibles dans l'ancienne cuisine.

Par succession, la famille d'ANDRE de MONTFORT en devient propriétaire au début du 18^e. Ils mettent le domaine en ferme dès le milieu de ce siècle aux DURANT puis vers 1770 aux BASTIDON, famille protestante originaire de Vagnas. Après la Révolution, cette famille en devient propriétaire, ce qui est encore le cas aujourd'hui.

Château du mas de PERY



Le « mas Perrin » est mentionné pour la première fois lors de la vente de ce mas en octobre 1560 par Jeanne PERRIN et Pierre CHABRIER son fils à Philippe SAUTEL de Barjac (AD 30, Fonds Merle de Lagorce, liasse 23, titre 15) seigneur de Labastide de Virac depuis 1562 et constructeur du château actuel.

Claude SAUTEL semble donc être propriétaire à la suite de son père du « mas Perry » dès 1579 donc. Il est bien possible que lui même ou son gendre Jacques de BEAUVOIR du ROURE soit à l'origine de la construction de cette bâtisse fortifiée.

Jean Baptiste DESAYFRE sieur du Chambon acquiert le domaine dans la seconde moitié du 17^e siècle. Par succession, il appartiendra ensuite aux FUZET, aux ALZAS puis aux SALAVERT jusqu'en 1926.

André JOUVE longtemps fermier l'achète cette année là pour le revendre à la fin des années 1930 à la famille ETIENNE, actuelle propriétaire.

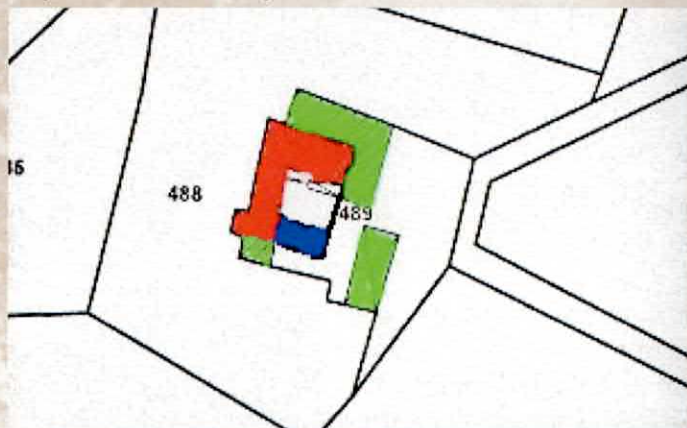
Le mur extérieur et son entrée en forme de demi-lune semblent être postérieur à 1830, tout comme l'actuel four à pain.

Dans la cour on peut voir les deux corbeaux d'une bretèche initialement prévue pour protéger la porte d'entrée de la partie habitation, sur le modèle visible à Barjac, au donjon. Cette entrée primitive semble avoir été détruite suite à la construction de la partie droite du mas et de sa terrasse d'accès au premier étage.

La façade ouest avec les deux fenêtres à meneaux semble sur sa partie gauche avoir été reconstruite en même temps que sa partie arrière. peut-être existait-il antérieurement une seconde tour ?

Le plan cadastral actuel

La partie coloriée en rouge est celle qui reste conservé depuis 1830. La partie bleue a disparu mais reste visible au sol. La partie verte a été rajoutée au cours des 19^e et 20^e siècle.



Météo du Barjaquès

Pierre Clément habitait au moulin de La Canabade à Barjac. Pendant des dizaines d'années il a relevé et mémorisé les données pluviométriques (hauteur de pluie, jours de pluie..) et thermométriques (températures journalières mini et maxi). En accord avec lui ces données ont été informatisées et durant des années nous avons pu ainsi diffuser un bulletin trimestriel et annuel des données locales.

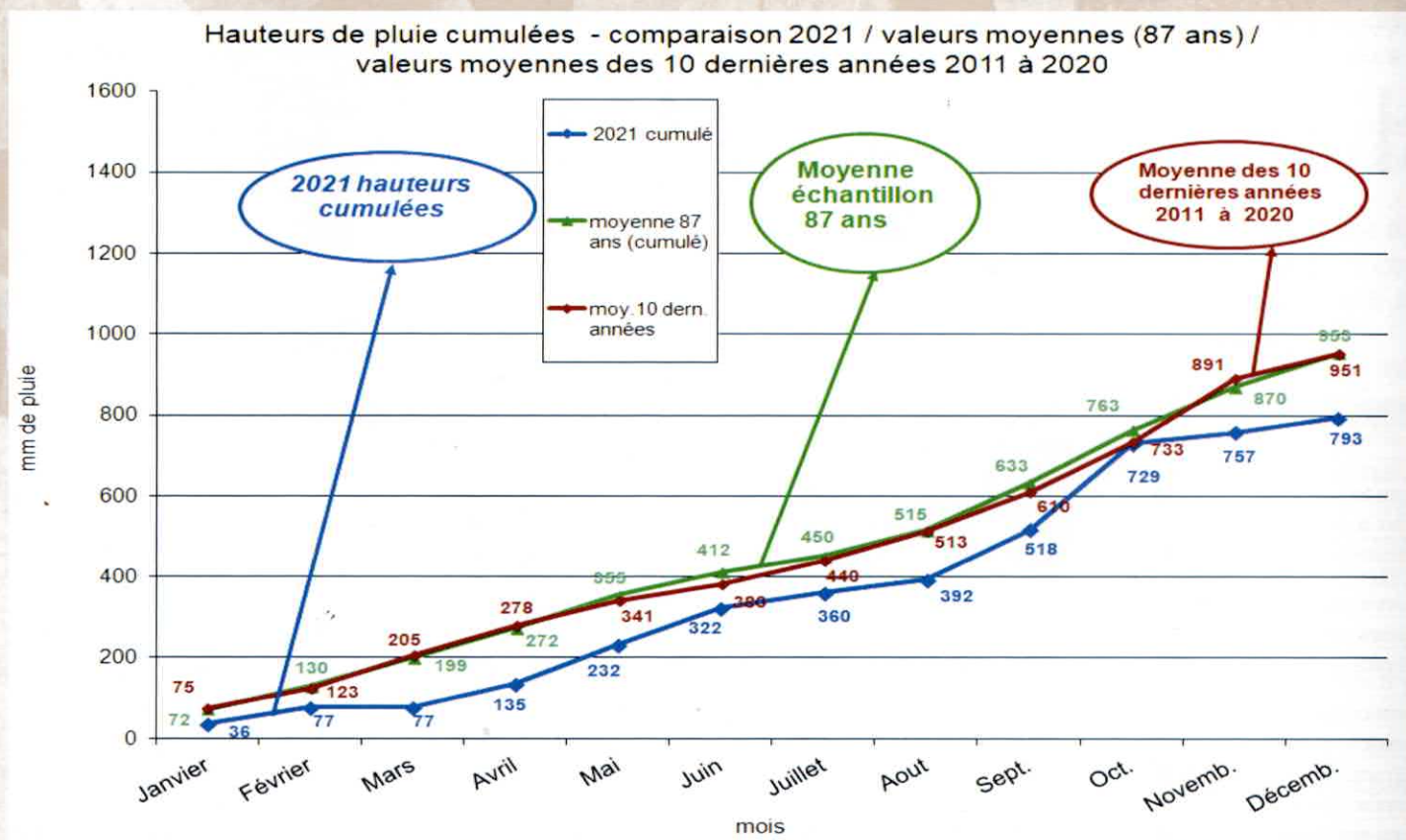
Pierre nous a quittés en 2018. Michel Sarrazin qui habite Le Jonquier, à quelques centaines de mètres (à vol d'oiseau) de La Canabade, a bien voulu continuer la collecte de ces données. Ceci nous permet donc de poursuivre la diffusion trimestrielle et annuelle de ces statistiques locales.

Ces chiffres qui n'ont aucune valeur officielle (ils ne sont pas validés par météo France) permettent toutefois de se faire une bonne idée de l'évolution climatique locale.

Le tableau et les courbes ci-dessous, extraits du dernier bulletin montrent :

- les hauteurs de pluie mensuelles pour l'année 2021,
- les hauteurs de pluie moyennes issues de 87 ans d'historique
- les hauteurs de pluie cumulées sur l'année 2021 et leur comparaison à la moyenne.

.../...



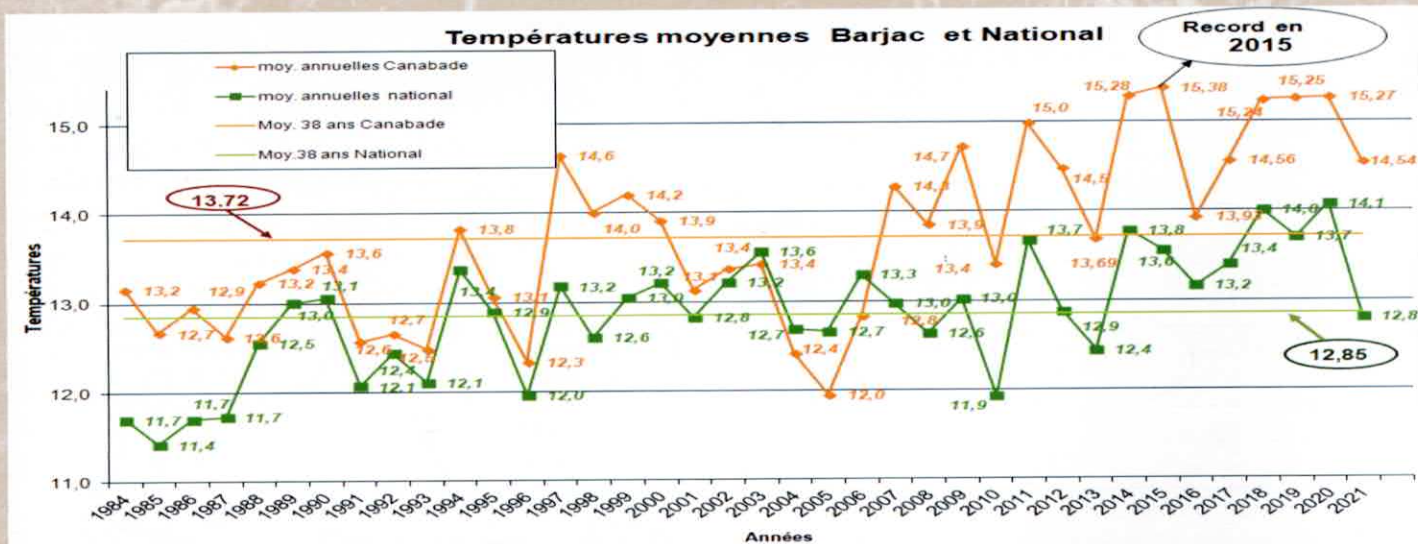
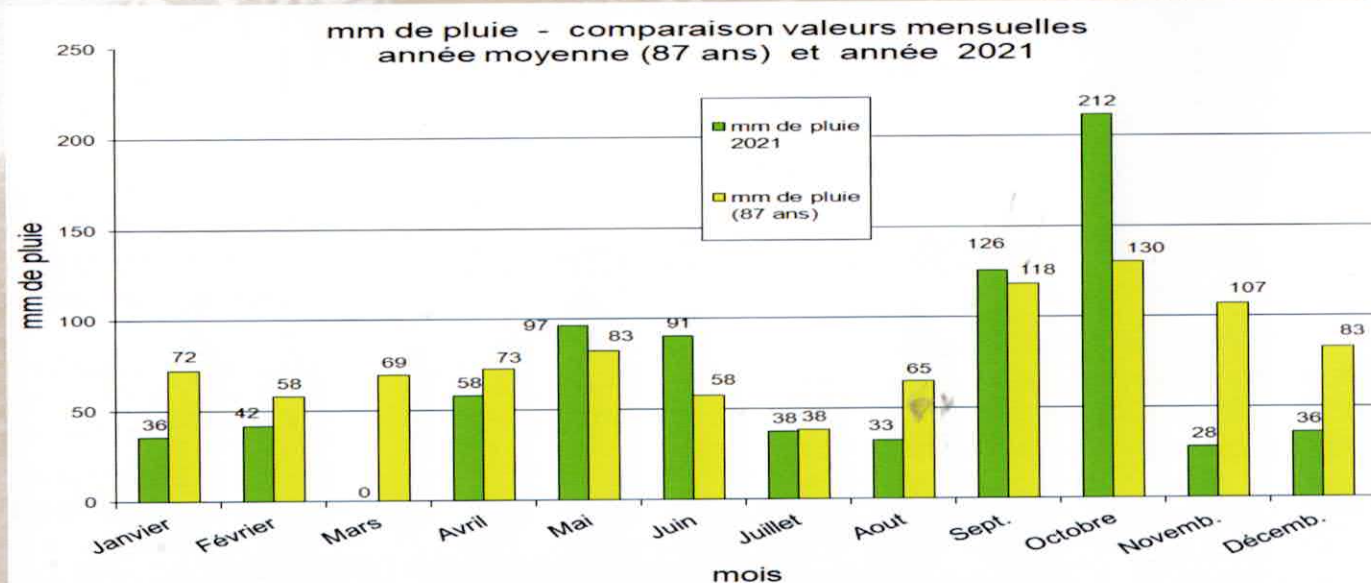
Mieux connaître son village

Commentaires pluviométrie :

- Année 2021 : Avec 793 mm de hauteur de pluie cumulée, 2021 se classe 27^{ème} de l'échantillon de 87 ans alors que 2017 a été la valeur la plus basse avec 469 mm. La valeur moyenne est de 953 mm. L'année la plus haute est toujours 2014 avec 1595 mm.
- Avec 276 mm de pluie (la moyenne est de 320 mm), le 4^{ème} trimestre n'a donc pas permis de compenser le déficit qui est de 160 mm soit 17%
- Seul le mois d'octobre présente un excédent significatif : 212 mm pour une moyenne de 130 mm (+ 62%)

Commentaires températures : les courbes montrent l'évolution des températures annuelles moyennes à Barjac et au niveau national. La valeur moyenne 2021 pour Barjac est de 14,54 ° soit 0,82° de plus que la moyenne de l'échantillon des 38 dernières années(13,72). La valeur nationale pour 2021 est de 12,8° (à confirmer) et donc proche (estimation à consolider) de la moyenne des 38 dernières années.

Fourniture des données : Pierre Clément et Michel Sarrazin
Statistiques et rédaction : Guy Sarrazin



	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juill.	Aout	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	T1	T2	S1	T3	T4	12 m.
mm de pluie 2021	36	42	0	58	97	91	38	33	126	212	28	36	77	245	322	196	276	793
mm de pluie (87 ans)	72	58	69	73	83	58	38	65	118	130	107	83	199	213	412	221	320	953
Ecart en %	-51%	-28%	-100%	-20%	17%	57%	-2%	-50%	6%	62%	-74%	-57%	-61%	15%	-22%	-12%	-14%	-17%
Jours pluie 2021	7	8	0	5	5	6	7	2	5	6	5	4	60	16	31	14	15	60
Jours pluie 38 ans	5,8	4,7	4,7	6,7	7,1	5,4	3,9	4,6	5,3	7,6	7,3	6,5	15	19,2	34	14	21	70
Ecart en %	20%	71%	-100%	-25%	-30%	12%	77%	-57%	-6%	-21%	-32%	-38%	3	-17%	-10%	1%	-30%	-14%
mm/jour pluie 2021	5,1	5,2		11,6	19,3	15,1	5,4	16,3	25,1	35,3	5,6	9,0	1	15,3	10,4	14,0	50	13,2
mm/jour pluie-38 ans	13,2	11,2	11,5	12,1	11,1	9,7	11,0	15,0	23,1	18,4	16,5	11,3	12	11,1	11,5	16,9	46	13,8
Ecart en %	-62%	-54%	-100%	-4%	73%	56%	-51%	9%	9%	91%	-66%	-20%	-89%	38%	-10%	-18%	8%	-5%
mm moy 38 ans	77	52	54	81	80	52	43	69	123	140	121	73	183	212	395	235	335	965
mm moy 10 ans	75	48	82	73	63	39	60	73	97	123	158	61	205	175	380	230	341	951

EFFECTIFS SCOLAIRES ANNEE 2021/2022

215 élèves

	ECOLE PUBLIQUE	ECOLE PRIVEE	TOTAL
BARJAC	95	39	134
BESSAS	13	5	18
LABASTIDE de VIRAC		6	6
MÉJANNES		1	1
MONTCLUS	1	2	3
RIVIERES		6	6
ROCHEGUDE	1	2	3
SALAVAS		1	1
St AMBROIX		1	1
St ANDRE de CRUZIERES		1	1
St JEAN de MARUEJOLS	1	8	9
St JULIEN les ROSIERS		1	1
St PRIVAT de CHAMPCLOS	9	11	20
St SAUVEUR de CRUZIERES		1	1
VAGNAS		9	9
St PAUL le JEUNE	1		1
TOTAL	121	94	215

Cette année a été marquée à nouveau par les consignes et le protocole sanitaire imposés par l'Éducation Nationale du fait de l'épidémie du virus COVID 19 : classes à isoler entre elles donc : entrées, sorties et récréations décalées par classe, activités adaptées et port du masque pour les enfants de plus de 6 ans, désinfection et aération régulières des locaux.



Au mois de mars, le chantier de création d'une salle d'évolution et d'un préau dans la basse cour de l'école a pu enfin commencer.

Avant le démarrage, toute une organisation a été étudiée en collaboration avec les élus, le Directeur de l'école, ainsi que l'architecte et le chef de chantier, dans le but de sécuriser les activités habituelles des classes. C'est notamment les entrées et sorties des 2 classes logées dans le bâtiment au-dessus du restaurant scolaire qui ont été organisées par le portail bleu de cette cour.



Par malchance, au mois de mai, le chantier a été stoppé par défaillance de l'entreprise chargée du gros œuvre, de l'électricité et du carrelage. C'est enfin au mois de novembre que le chantier a été réinstallé et repris par l'entreprise CHATAIGNIER de Cornillon. Les travaux avancent bien et sérieusement, nous espérons une inauguration du gymnase, du préau et de la nouvelle cour, si tout va bien, avant la fin de l'année !

Juste après la rentrée scolaire, début septembre, nous avons appris le changement de direction avec le départ du directeur Rémi PEROLLET sur une proposition de poste faite par l'Inspectrice d'Académie de notre secteur. C'est Bénédicte QUIMPER, institutrice dans l'école depuis plusieurs années qui assure à présent cette fonction.

Depuis le 1^{er} septembre, notre ATSEM Delphine OZIL, partie en disponibilité depuis 2 ans, est revenue à son poste pour le grand plaisir des enfants.



Sur la proposition et avec l'aide de la Préfecture, depuis le 6 septembre, sans augmentation du prix, nous distribuons un petit déjeuner équilibré aux enfants présents à la garderie du matin vers 8 h. Il est composé de pain, de

beurre et confiture ou miel, de yaourts et de fruits. Une bonne manière de commencer cette longue journée pour les enfants !

Cette mesure vient donc en complément du goûter servi aux enfants à la garderie du soir et du fruit à la récré distribué une fois par semaine : une occasion donnée aux enfants de découvrir le plaisir de consommer cette catégorie alimentaire trop souvent remplacée par des desserts ou biscuits industriels « ultra transformés » et reconnus scientifiquement néfastes pour la santé.



Par ailleurs, nous avons commencé l'aménagement rustique du parc du Cornier, afin de favoriser le déroulement des «classes dehors» pour les maternelles : des rondins de bois servent de sièges ... et de belles

toilettes sèches ont été créées par notre personnel communal. Les activités y sont déjà très variées (land art, découverte des plantes et des insectes, promenades à la découverte du beau panorama sur le village et les montagnes alentours...).

En février 2022, des ateliers ont été organisés avec le CAUE pour que les enfants s'expriment sur leurs idées d'aménagement de cet espace naturel et nourricier.

Dans nos projets, nous souhaiterions orienter le temps de garderie du soir sur le partage de la lecture. Diverses formes sont envisageables (par exemple : lecture de contes des plus grands enfants pour les plus petits...)



Nous réfléchissons aussi, à une permanence dédiée aux échanges entre parents sur des thèmes éducatifs variés (les écrans, le sommeil, la santé, l'alimentation...) sans oublier bien sûr, l'aïoli géant promis par nos cuisiniers, afin de savourer

ensemble et valoriser notre huile d'olives municipale.

Tout est donc mis en œuvre pour un riche programme « d'inaugurations » tout au long de l'année 2022, sous réserve des protocoles sanitaires !

Aline GUYONNAUD, 1^{ère} Adjointe

Brigitte BRUGNON, Conseillère Municipale

COMMISSION ENFANCE- JEUNESSE et VIE SCOLAIRE

ECOLE MATERNELLE PUBLIQUE

Un vent nouveau souffle sur l'école maternelle publique de Barjac.

En effet, depuis un an, les maîtresses ont fait le choix d'instruire les enfants en leur proposant des activités fondées sur la manipulation d'un matériel spécifique qui vise à développer leur autonomie, à aiguïser leurs sens, à les préparer à la lecture, l'écriture, aux mathématiques ainsi qu'aux sciences, à la géographie, au temps, au respect de l'autre, des animaux et de la nature...

Grâce au financement de notre APE, nous avons pu offrir des séances de poterie et de danse aux enfants.

Les élèves des deux classes de maternelle ont bénéficié d'une intervenante en poterie et ont confectionné de très jolis objets.



Projet danse : Joane est venue plusieurs fois aux mois de mai et de juin pour nous faire découvrir la danse et construire une chorégraphie que nous avons présentée à la Lisette à nos parents et amis.

L'année fut également ponctuée de petits événements fort appréciés de tous.

Nous avons fêté Carnaval à l'école et les adultes aussi étaient déguisés !



Quel bonheur de pouvoir retourner à la bibliothèque ! Accueillis par Laurent, nous avons pu découvrir tous ses jolis albums et en rapporter à la maison pour partager des moments de lecture avec nos parents.



Pour fêter Pâques nous avons participé à une chasse aux œufs dans la cour de récréation ! Après la joie d'avoir trouvé les œufs nous avons eu le plaisir de nous régaler en les dégustant !

Projet jardinage : de la graine à l'assiette : nous avons planté des graines de mâche, d'épinard et de laitue. Après avoir arrosé, désherbé et surveillé nos plantations, nous les avons récoltées et dégustées au restaurant scolaire.



Les élèves adorent héberger des petites bêtes en classe. Voici par exemple un élevage de vers à soie. Nous avons aussi hébergé des escargots.

Faire l'école dehors : un joli projet que nous réalisons tous les jeudis matins. La mairie a mis à notre disposition le parc du Cornier où elle a installé des toilettes sèches et des rondins de bois où nous pouvons nous réunir. Un espace de liberté où la nature nous offre ses trésors !



COMMISSION ENFANCE- JEUNESSE et VIE SCOLAIRE

École Élémentaire CULTURE ET VOUS !

Le Covid s'est invité parmi nous depuis 2020. Les protocoles ont bouleversé la vie de l'école. Qu'à cela ne tienne, on ne se laisse pas abattre et on fait preuve d'inventivité pour permettre aux enfants de continuer à s'émerveiller, créer, respirer...

Grâce à l'engagement de tous (enseignants, parents, APE, Mairie), nous avons placé l'année sous le signe de la culture sous toutes ses formes... Prêts pour la rétrospective ? À vos marques, prêts, partez !

Costumes variés et flamboyants, le Carnaval de Dunkerque a fait escale à Barjac.



« Pas besoin de nom dans cette histoire » écrit Robert Filliou, né dans les Cévennes en 1926, est l'expérience culturelle offerte aux enfants, en association



aujourd'hui et pour finir un spectacle...

avec la Maison CDCN d'Uzès. Des séances de danse contemporaine avec le chorégraphe Alain Michard, une présentation de la danse des origines à



avec des toiles de toutes les tailles et où il fallait être affûté pour détecter les facéties du copiste. Une visite puis un jeu des 7 erreurs grandeur nature, récompensant les plus fins limiers par une place de cinéma ! Ça vaut le coup d'aller à l'école !

« Ceci n'est pas un Vermeer » ou comment le peintre Philippe Dutilleul a su captiver



Peintre autodidacte, ancien mineur de fond, Pierre Chapon a laissé derrière lui un témoignage de la terre cévenole. Les enfants de Barjac ont su y retrouver des couleurs et des paysages familiers et constater que l'art est à la portée de tous...

École St Laurent

« 2021/2022 : Une rentrée sereine à l'école Saint Laurent

Bénédicte Lechartier, directrice de l'école Saint-Laurent a fait la prérentrée des enseignants les 30 et 31 août 2021.

98 élèves sont inscrits pour cette rentrée du 3 septembre 2021, dont treize nouveaux. Mme Marion Esbalin a pris la classe de GS-CP à la suite de Mme Amandine Roux. La classe maternelle est dirigée par Mme Nathalie Charay, aidée par Mme Sylvie Brisson (ASEM). Les élèves de CE1-CE2 ont retrouvé Mme Brigitte Coudert et les CM1-CM2 la directrice ainsi que M. Pierre Gravezat/Mme Salas Emilie, assurant la décharge de direction du jeudi.

Mme Léa Sonzogni assure l'enseignement spécialisé sur le poste de maître E. L'ensemble du personnel, Mme Pascale Verdier, Mme Georgette Guasch, Mme Laura Henriksen et les trois AESH (Mme Christine Bertolino, Mme Angélique Rédissi et Mme Magalie Chatillon) ont préparé avec l'équipe enseignante et la directrice cette nouvelle rentrée afin d'offrir un accueil chaleureux et bienveillant aux enfants de maternelle et de primaire dès leur arrivée à l'école.



2020-2021 : « Un pas après l'autre » LA PASTORALE

- Journée pastorale de rentrée : « Vivre ensemble en prenant soin ».

Mercredi 9 septembre 2020 : Comme chaque année, nous avions prévu de nous retrouver à la Chapelle St Sébas-

tien de St Privat de Champclos, mais le soleil n'était pas au rendez-vous ! Nous avons alors adapté notre journée. Le grand jeu qui nous permet de découvrir la phrase de l'année et qui rythme nos pas tout au long de l'année, lors des temps de pastorale, a été réalisé dans la cour de l'école.

Les enfants ont ainsi trouvé la phrase : « La vie est précieuse, prends-en soin ! »

- Célébration de Noël et de Pâques :

Vendredi 18 décembre 2020 les enfants ont animé la célébration de Noël en présence de Jean-Luc Gebelin (prêtre de la paroisse) dans la grande salle de l'école, car la météo n'était pas favorable pour nous rendre à l'église.

Les élèves ont présenté leurs découvertes autour des albums : « As-tu rempli ton seau ? », « L'histoire des chaudoudoux » et « Le petit Colibri ». Nous ne savons pas encore ce que cette année nous réserverait vraiment. Ce qui était certain, c'est que tout ce que nous avons vécu et traversé, nous avait fait sentir l'urgence d'une plus grande qualité de vie. La vie nous paraît-

COMMISSION ENFANCE- JEUNESSE et VIE SCOLAIRE



sait bien fragile et plus belle à la fois. Nous allions forcément partir par de nouveaux chemins. La Terre est notre « maison commune », à chacun d'en prendre le plus grand soin. Ce jour-là, nous avons choisi de prendre soin de la Nature, de nous, de notre famille, de nos amis, de nos animaux... de la Vie. Ainsi de beaux chemins se sont ouverts. Durant cette période de l'Avent, nous n'avons pas seulement préparé des choses matérielles, mais nous avons avant tout préparé le « chemin de notre cœur ».



Vendredi 2 avril 2021 les enfants ont célébré la Semaine Sainte à l'église du village.



L'A.P.E.L : une équipe dynamique et dévouée au service des enfants.

Le président M. Frédéric Giacomelli et les différents membres du CA, de l'association des parents, ont préparé,



malgré les conditions sanitaires, un calendrier avec les différentes animations à venir. Le marché de Noël a été virtuel lors de cette année scolaire 2020/2021. Le Père Noël est cependant venu rendre visite aux enfants !! Le goûter de Noël a aussi été offert aux enfants.

2021, le président innove : les crêpes de la chandeleur !

PROJETS PEDAGOGIQUES VARIES



* Projets sportifs et solidaires :

Jeudi 15 Octobre - Des **Olympiades** pour sensibiliser les jeunes à la leucodystrophie. Comme chaque année, les élèves participent à la semaine «ELA». Dès la maternelle, les enfants mettent leurs



baskets pour soutenir l'association. Les activités ont eu lieu le matin pour les TPS-PS et MS au sein de l'école, puis l'après-midi pour les GS-CP-CE1-CE2 - CM1 et CM2 sur le stade. Afin d'éviter le brassage, chaque classe représentait une équipe.



Inattendu ! Vendredi 5 février 2021, en quittant le stade pour retourner à l'école, les élèves de CM ont eu la chance de voir passer la course de vélos «L'étoile de Bessèges».

Des actions solidaires : À l'arrivée de Noël, les familles offrent des jouets pour l'association « Les Restos du cœur », ils contribuent à l'entraide apportée aux plus défavorisés par l'intermédiaire de « cahiers de vacances » proposés par « Planète Education ».

* Projet Santé

Chaque année, toutes les classes participent à la **semaine du goût**. En 2020, Au menu des maternelles : la transformation des aliments ; avec les GS/CP : la fabrication du chocolat ; chez les CE1/CE2 place aux dégustations gourmandes et au programme des CM1/CM2 activons nos sens pour découvrir par le jeu les 4 saveurs et rappelons-nous des groupes alimentaires !

* Projet « Maîtrise de la langue orale » en maternelle

L'album écho est un **outil pédagogique** destiné à **aider l'enfant à construire son langage oral**. Il s'appuie sur des photographies représentant des activités réalisées par l'enfant ou ses camarades de classe. Il est conçu en écho des capacités déjà acquises par l'enfant pour le faire progresser. Mme Charay accompagne chaque enfant individuellement afin de lui permettre de s'exprimer librement sur la (les) photo(s) de son choix.

* Projet langue étrangère

De la maternelle au CM2, les élèves bénéficient de cours d'anglais animés à l'oral par Michelle Candaele (professeur d'anglais). Cela vient compléter la partie écrite proposée par les enseignantes dès le CP. Ce projet est entièrement financé par l'A.P.E.L de l'école.

* Projet arts et cultures

- Les **expositions de peintures** mises en « lumière » dans les salles du château de la mairie de Barjac, permettent aux élèves de découvrir des œuvres d'art variées, d'artistes variés et des techniques de peinture variées. L'art est ainsi accessible à tous et chacun peut ainsi partager son émotion.
- Les **ateliers poterie** en classe de CM1/CM2, menés par Mme Vincent, ont permis aux élèves de réaliser des santons avec de petits ustensiles adaptés. Les enfants ont pu ainsi s'initier à l'utilisation d'outils et matériaux bien spécifiques afin d'acquérir les bons gestes en toute sécurité.
- Les élèves de cycle 1 et 2 ont participé au **spectacle interactif** de « Planète mômes » : « Que d'émotions pour Simon ». Cette animation avait pour objectifs pédagogiques de mettre un nom sur ses émotions principales, d'apprendre à les exprimer afin de ne pas se laisser envahir. Pour les élèves de cycle 3, une conférence était présentée « Au cœur de notre corps ». Les enfants de CM ont pu travailler ainsi les différentes parties du squelette, découvrir les muscles, apprendre le fonctionnement du corps : respiration et circulation du sang et comprendre l'importance d'une nourriture équilibrée ainsi qu'une pratique sportive régulière.
- La mairie a proposé aux écoles du village une **animation Contes** menée par Alain Plas.

COMMISSION ENFANCE- JEUNESSE et VIE SCOLAIRE

Un cahier « Parcours d'Education Artistique et Culturel » est ainsi réalisé dans chaque classe afin de conserver nos découvertes au fil des années.

* Projet initiation aux premiers secours

De la maternelle au CM, les élèves sont initiés aux gestes de premiers secours.

Ce projet fait référence au parcours citoyen mis en place au sein de notre école.

Les élèves apprennent à : protéger, alerter et secourir. Un livret individuel est constitué afin de recueillir les différents apprentissages d'année en année. Ces apprentissages soutiennent le développement du sens civique de l'élève en favorisant la connaissance et la maîtrise des règles de prévention et de sécurité.

* Projet liaison Cm2- 6ème

Dès le mois de janvier, une journée d'intégration a été proposée par le collège St Joseph de Ruoms afin de permettre aux CM2 de vivre une journée selon l'emploi du temps d'un élève de 6^{ème}. Les CM1 pendant ce temps, visitaient, avec leur enseignante, le vieux Ruoms.

* Projet Randonnée et Education à l'Environnement

Afin de sensibiliser les élèves à leur environnement proche et au développement durable, dès le CE1, les enfants effectuent des randonnées à thèmes. En 2020/2021, deux sorties ont été proposées :

- Une sortie en direction du sentier botanique de St Privat de Champclos avec les CE1/CE2 et CM1/CM2 : pour découvrir la flore, les différentes essences d'arbres, quelques insectes, des fossiles et effectuer le parcours de santé.
- Une sortie en forêt avec les CM1/CM2 accompagnés de M. Raymond Raphaël, spécialiste de l'ONF (office national des forêts). L'objectif était de mieux comprendre l'organisation de la forêt aménagée par l'homme.

*Projet « Voyages scolaires » :

L'année 2020/2021 n'a pas permis aux classes d'effectuer des voyages scolaires comme à l'habitude, pour cause de contraintes sanitaires. Ce-

pendant, les élèves de CE et CM ont pu profiter d'un assouplissement des mesures en fin d'année et se rendre au « Château des Roure » de Labastide de Virac, en Ardèche.

Au programme : visite du château fort, atelier avec réalisation d'un blason, découverte des plus puissantes machines de siège du Moyen-âge (le plus grand trébuchet du monde), rencontre avec le fantôme des oubliettes et visite de la magnanerie.



Continuité Pédagogique de printemps :

Les vacances d'avril ont été modifiées suite à la Fermeture des écoles, collèges et lycées le mardi 6 avril 2021. Nous avons donc mis en place un livret de travail au format papier afin de permettre à chacun de poursuivre son enseignement à distance jusqu'au 10 avril. Les Vacances scolaires de Pâques pour toutes les zones furent alors du 10 avril au 26 avril 2021.

« L'école Saint-Laurent a fait sa kermesse ! »

Lors de la Kermesse de l'école, il y eut une remise de diplômes à tous les élèves, un livre aux CM2 offert par les mairies. Bénédicte Lechartier, la directrice, les enseignantes, le personnel et les élèves ont relevé le défi, d'offrir, en un temps record, un magnifique spectacle pour clore cette année scolaire 2020/2021. Les directives préfectorales concernant les fêtes de fin d'année et les kermesses ayant été annoncées à compter du 9 juin, il ne restait que peu de temps pour préparer et organiser la traditionnelle fête de l'école (chorégraphies, stands, installations, fanfare...).

Grâce à l'anticipation, la rigueur et la dynamique positive de chacun, parents, grands-parents, amis et anciens ont pu applaudir avec beaucoup d'émotion tous les élèves de la maternelle au CM2 qui ont présenté des danses en lien avec le thème du « Prendre soin ».

CENTRE DE LOISIRS MUNICIPAL

Les activités, les visites et les sorties s'organisent chaque jour de :

De 9h à 17h durant les vacances scolaires

De 9h à 18h les mercredis

Un service de garderie accueille les enfants

de 7h30 à 9h et de 17h à 18h

RENSEIGNEMENTS : MAIRIE DE BARJAC

04 66 24 50 09 / 06 10 31 49 92

mairie.barjac@wanadoo.fr - Site internet : barjac.fr

Le Centre de Loisirs municipal est ouvert tous les mercredis à la journée et pendant les vacances de Toussaint, Hiver, Printemps et celles d'été. (L'accueil de loisirs est fermé pour les vacances de Noël).



LE CENTRE DE LOISIRS ACCUEILLE LES ENFANTS DE 3 A 12 ANS

Cette année encore et malgré la crise sanitaire, notre centre de Loisirs installé à l'école publique Place Haute Fontaine a pu ouvrir normalement. Pour la majeure partie des activités et des sorties extérieures, des groupes sont organisés en fonction de l'âge des enfants, le groupe des 3/6 ans, et le groupe des 7/12 ans.

COMMISSION ENFANCE- JEUNESSE et VIE SCOLAIRE

Le Centre de Loisirs de Barjac a une capacité d'accueil de 32 enfants durant les petites vacances, ce chiffre est rehaussé à 50 durant la période estivale.

Cet été plus de 100 enfants se sont croisés au centre de loisirs. Cette hausse significative de nos effectifs est le fruit d'une implication sans faille de notre équipe d'animation dans la préparation des programmes de plus en plus attractifs et surtout dans son dévouement au bien-être des enfants.

L'ENCADREMENT DES ENFANTS EST ASSURE PAR DU PERSONNEL QUALIFIE



Durant toute l'année, l'équipe d'animation municipale assure l'encadrement. Le Directeur du Centre Fabrice REBOUL, et des animatrices qualifiées complètent cette équipe.

Cet été, Sylvie BRISSON, Valérie FILLIOL, Anna SERON, Cassy ANTERION, Camille CHARMASSON, Astrid BENOIT, Jennifer DONNEE, Fanny GORRE, Manon GREGORIS ont mis au service des enfants leurs compétences.

LE PROGRAMME D'ACTIVITES EST TRANSMIS AUX FAMILLES A CHAQUE PERIODE DE VACANCES



Depuis 3 ans, pour éviter les gaspillages papiers, les programmes et fiches d'inscriptions sont téléchargeables sur les sites internet : barjac.fr ou sur la page Facebook du centre de loisirs et envoyés également dans les mairies avoisinantes. Il peut être modifié en fonction du nombre d'enfants inscrits et des conditions météorologiques.



AU PROGRAMME, CHAQUE MERCREDI ET PERIODE DE VACANCES SCOLAIRES SONT ORGANISEES :



Des activités créatives et ludiques avec des ateliers manuels et des jeux divers ayant une thématique hebdomadaire.



Des sorties dans notre commune : Des grands jeux découverte du village, une visite à la caserne des Pompiers citoyenne... qui devrait engendrer des vocations, des séances au cinéma Trintignant de Barjac...



Des grandes sorties et visites extérieures en bus : avec cette année un spectacle au théâtre « le Paris » lors du Festival d'Avignon, des activités pédagogiques avec un stage de danse Africaine et une sortie au musée de la châtaigne, des sorties plus ludiques avec le Parc Spirou à Montoux ainsi que des sorties plus sportives

au parc Swingroller à Aiguèze à Moby Parc, à Indy Parc et bien d'autres.



CUISINE CENTRALE ET RESTAURATION SCOLAIRE

L'année 2021 à la cuisine centrale et au restaurant scolaire = vigilance !!

Les normes sanitaires imposées par l'Éducation Nationale pendant le temps méridien ont rythmé cette année 2021 : séparation des classes pour éviter le brassage des enfants, ce qui se matérialise par 5 personnes mobilisées par la surveillance des différents groupes dans les cours en plus des cuisiniers qui servent les classes de manière échelonnée tout en désinfectant les tables et les chaises entre 2 services.

En parallèle nous avons accueilli Tom REBOUL qui effectue un apprentissage en cuisine avec Simon COINTE, notre chef et qui tout en apprenant les règles de la cuisine collective, devient progressivement un renfort pour l'équipe.



Le personnel de la cuisine accueille les enfants lors de la rentrée scolaire

Le retour de Johan OZIL depuis la rentrée scolaire et en conséquence le départ de son remplaçant Teddy SAID ont marqué la rentrée scolaire.



Après la cuisine, la vaisselle

Marie-Claude et Violette absentes pour raison de santé depuis le milieu de l'année, c'est Jennifer DONNEE et Alexandra LEFEBRE qui les remplacent à la plonge, au nettoyage et à la surveillance des enfants dans la cour pendant le temps méridien.

Au niveau des menus, nous nous efforçons de progresser dans les pourcentages de produits bios et locaux utilisés tout au long de l'année : notre label ECOCERT contient toujours 3 carottes !!

Notre production de 100 litres d'huile d'olives municipale à l'automne 2021 nous permet d'envisager l'autonomie pour cette année scolaire. Vive les menus du type méditerranéen, reconnus scientifiquement les meilleurs pour la santé.

Des ateliers de dégustation sont programmés pour que les enfants puissent apprécier les différents saveurs des huiles en circuit court !

Plusieurs visiteurs ont été accueillis par nos équipes municipales et notamment une délégation d'élus de la région RHÔNE ALPES, la Députée Annie CHAPÉLIER, le nouveau Directeur du théâtre « Le Cratère » d'ALÉS Olivier LATASTE... tous en découverte de notre restauration bio ou en recherche de conseils pour la mise en place d'une démarche similaire dans d'autres communes rurales.



Visite des élus de la région Rhône Alpes

Dès l'amélioration de la crise sanitaire, nous n'avons pas oublié la promesse d'un aioli géant pour les parents d'élèves et les enfants... encore un peu de patience, nous allons peut être pouvoir « tomber les masques » pour l'occasion : rendez-vous au printemps 2022 ??

Dans les projets 2022, nous envisageons le remplacement des barquettes jetables utilisées pour les repas du week-end servis en liaison froide, par des barquettes réutilisables ou compostables et nous recherchons toujours la progression dans l'approvisionnement en produits bios et locaux.



Marceau qui explique aux enfants comment sont faits les yaourts de brebis

Une longue histoire à poursuivre !

RECETTE DU FONDANT A LA CHATAIGNE

Ingédients :

250 g de crème de marrons • 125 g de beurre • 3 œufs

Faire fondre le beurre et incorporer à la crème de marrons

Incorporer progressivement les œufs au mélange,
un après l'autre

Fouetter le mélange

Verser dans 1 moule beurré

Mette à cuire au four 30 minutes à 170 °

Découper en petites portions

A Déguster froid avec un thé !!

Bon appétit !!!

CUISINE CENTRALE ET RESTAURATION SCOLAIRE

LE SERVICE DE PORTAGE DE REPAS A DOMICILE

Les repas peuvent être servis quotidiennement, temporairement, occasionnellement, par exemple : 1 fois par semaine, 1 semaine dans le mois... C'est vous qui choisissez. Les menus sont visés par une diététicienne. Leur prix est de 9 €uros.
Si vous avez atteint l'âge de 65 ans (ou 60 ans en cas d'incapacité au travail) ou si vous percevez une pension d'invalidité ou l'Allocation Adulte Handicapé, et si vos ressources sont inférieures aux plafonds ci-dessous, les repas peuvent vous être servis 2.85 € ou 2.70 € :

	Personne seule	Couple
Si les ressources annuelles sont inférieures à :	10 881.75 €	16 893.94 €
Le prix du repas est de :	2.70 €	
Si les ressources annuelles sont comprises entre :	10 881.75 € et 11 018.95 €	16 893.94 € et 17 168.35 €
Le prix du repas est de :	2.85 €	

**CE REPAS PEUT ETRE COMMANDE A N'IMPORTE QUELLE PERIODE DE L'ANNEE !
IL SUFFIT DE RESERVER LA VEILLE EN TELEPHONANT A LA CUISINE CENTRALE AU 04.66.60.26.36.**

Pour constituer le dossier prendre contact avec le secrétariat de Mairie au 04.66.24.50.09 qui vous aidera dans toutes vos démarches.
Les menus sont en ligne sur barjac.fr

Aline GUYONNAUD

AIDE SOCIALE

L'AIDE COMMUNALE POUR LES ACTIVITES ASSOCIATIVES

**Comment faire pour qu'une famille non imposable accède plus facilement aux activités associatives ou culturelles de son choix ?
Le Conseil prend en charge une partie de la cotisation à l'activité associative sportive ou culturelle choisie par tout Barjacois (enfant ou adulte) non imposable (avant toutes déductions fiscales - ligne 14 = 0 €) .**

Cette aide forfaitaire annuelle portée à 50 % (une activité par an et par personne) est plafonnée à 150 €uros.

Les conditions d'obtentions sont les suivantes :

- Être non-imposable (avant toutes déductions fiscales, ligne 14 = 0 €).
- Être domicilié à BARJAC.
- S'inscrire à une activité dispensée par une Association barjacoise.

L'aide est déduite de la cotisation associative demandée aux familles.

Son versement est effectué par la Mairie directement à l'Association.

- **Nombre de bénéficiaires en 2021 : 14 (dont 2 adultes)**
- **Montant total attribué : 1.667,50 €**
- L'imprimé de demande est disponible en Mairie, auprès de votre association ou téléchargeable sur le site : barjac.fr.

L'AIDE AUX ASSISTANTES MATERNELLES

Cette aide est versée fin d'année aux Assistantes maternelles agréées de la commune, en fonction du nombre d'enfants accueillis de manière régulière et sur présentation des pièces justificatives.

MONTANT :

- 500 € pour 1 enfant barjacois gardé
- 600 € pour 2 enfants
- et 700 € pour 3 enfants

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Depuis septembre 2020, Le Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.) est composé de :

Edouard CHAULET, Maire,

Monique FERRAT, Adjointe déléguée à l'Aide Sociale,

Aline GUYONNAUD, 1^{ère} Adjointe, Brigitte BRUGNON, Conseillère municipale déléguée, Émilie CLAVAGUERA, Saïd EL ATTAR, Laure ESNEE, Simon GEVAUDAN, Annie LE HE, Marie-Thérèse QUET, Conseillers Municipaux

Et

Nadège ALLOSIO, Christiane CASANADA, Lilian COTTIN, Michèle LISLE, Martine MARASA, Christian REBOUL, Jeanette SARRAZIN



CCAS : Les membres du C.C.A.S. décorent la mairie à l'occasion de fêtes

Un grand merci à toute l'équipe qui œuvre tout au long de l'année !

Cette année encore le C.C.A.S. a répondu présent sur plusieurs fronts afin d'être au plus près des personnes en difficulté ou des anciens de la Commune.

Ses élus sont en relation étroite avec le Centre médico social de Saint Ambroix et en particulier avec les assistantes sociales dédiées à notre secteur (Mmes GHERSY, DAOUSTE et BENBELAID) qui s'occupent des nombreux dossiers d'aides sociales sollicités par le C.C.A.S et plus directement par les personnes concernées ou leurs familles.

Aide alimentaire :

■ Les RESTOS DU CŒUR :

Un bus itinérant est présent tous les mercredis de 13h à 14 h sur la place de la Lisette, devant le local du comité des fêtes, et délivre 1 colis à chaque bénéficiaire (hiver comme été).

Les inscriptions peuvent se faire pendant ces horaires directement auprès des équipes de l'antenne de Saint Hilaire.

Les documents à fournir à l'inscription suivant la situation du bénéficiaire sont :

- pièce d'identité,
- livret de famille, jugement de divorce
- carte vitale et attestation
- attestation CAF
- avis d'inscription au pôle emploi ou 3 derniers bulletins de salaire ou avis de retraite ou avis de pension alimentaire versée ou perçue
- certificat de scolarité pour les enfants de + de 16 ans
- quittance de loyer ou le bail ou attestation d'hébergement
- avis d'imposition de l'année précédente

■ La CROIX ROUGE : c'est à l'antenne de Saint Ambroix que des colis peuvent être obtenus après inscription préalable

■ L'association « La soupe aux cailloux » a délivré des colis de produits frais les vendredis de 17h à 18 h dans le local à côté de l'Office de Tourisme de BARJAC mais ce service est hélas interrompu actuellement jusqu'à nouvel ordre.

■ A l'occasion des fêtes de fin d'année, des bons d'achats alimentaires et des places de cinéma ont été offerts aux personnes en difficultés connues dans le village.

Animations des seniors :

■ La semaine bleue :

Cette année, le 4 octobre, nous avons pu organiser une après-midi récréative à BARJAC. C'est Roland HOURS et Mireille ESCOFFIER qui nous ont transporté dans les contrées voisines avec leurs « Racontades Ardéchoises » contées et chantées. Un goûter sur ce thème a été préparé par la cuisine centrale municipale et servi par les membres du C.C.A.S.



■ Le repas des aînés :

Cette année encore, les contraintes sanitaires engendrées par l'épidémie de COVID 19, nous ont hélas obligés à reporter le repas tant attendu par tous. Nous espérons pouvoir organiser une journée festive au printemps 2022 si cela semble possible sans prendre de risque.

■ Distribution des colis de Noël aux Barjacois :

C'est 114 colis de Noël qui ont été distribués par l'équipe du C.C.A.S aux personnes âgées de plus de 80 ans, directement à leur domicile. Cette année, chacun a pu y découvrir les produits locaux de nos commerçants ou producteurs barjacois : « un court-circuit » apprécié !

Par ailleurs, les résidents de la maison de retraite Saint Laurent, originaires du village ont reçu un colis « bien-être » préparé par un commerçant du village.

Commission Santé :

En plus des membres du C.C.A.S, nous remercions Mme Séverine BARLE, pharmacienne, M. Xavier OSWALD, infirmier libéral et M. Christian VILLEDENT, barjacois, qui a une formation de pharmacien en santé publique, avec qui nous travaillons en collaboration.

Nous sommes en priorité soucieux du désert médical qui se profile sur le village dans quelques années. Nous sommes en perpétuelle recherche de pistes variées pour favoriser l'installation de médecins sur le village et ainsi justifier notre projet de construction d'une maison médicale...

Du fait de l'épidémie de COVID-19, plusieurs actions ont été entreprises cette année :

■ 1 conférence vidéo sur les différents vaccins proposés au public dans la campagne de lutte contre le virus du COVID-19 et un débat sur le thème de « l'intérêt de la vaccination en cette fin d'année 2021 »

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

■ Plusieurs ½ journées de dépistage dans les locaux municipaux ont pu se dérouler grâce à l'A.R.S et à l'intervention de la sécurité civile qui a pratiqué des tests antigéniques et PCR, en renfort aux nombreuses demandes faites à la pharmacie du village pendant l'été du fait de la mise en place du passe sanitaire par le gouvernement.



2 journées de vaccination ont pu être organisées grâce à la venue d'un vaccibus, mis à la disposition par la région Occitanie et l'ARS du Gard.

C'est grâce à la présence d'une équipe médicale venue des Hautes Pyrénées orientales mais aussi des docteurs Norbert REY, Claire et François DREYFUS, des infirmières Fanny LUMINET et Evelyne FOUR et des béné-

voles (élus et non élus) que 150 personnes ont pu être vaccinées lors de ces 2 séances.

UN GRAND MERCI à toute l'équipe médicale et logistique pour ce beau geste de santé publique que nous projetons de renouveler pour la 3^{ème} dose avec Xavier OSWALD.

Des contacts ont été pris avec l'établissement français du sang EFS, afin de réorganiser des collectes sur notre village. En attendant d'avoir un nombre suffisant de donneurs barjacois, nous relayons les informations sur les collectes de Saint Ambroix.

■ Les personnes en difficulté peuvent prendre rendez-vous au 04.66.24.50.09 et les personnes victimes de violences conjugales peuvent être reçues sans rendez-vous en mairie, les 1^{er} et 3^{ème} mardi de 10h à 12h.

Aline Guyonnaud et Monique FERRAT



coallia
SOLIDAIRE
Bien vieillir ensemble

Résidence Saint Laurent

Rue du 19 mars 1962 30430 BARJAC

Tél. 04 66 60 29 60

Établissement médicalisé appartenant au groupe associatif Coallia Solidaire, spécialisé dans l'accueil permanent de 38 personnes âgées dépendantes dans une ambiance conviviale et familiale.

Prise en charge individualisée dans le respect des besoins et des attentes de chaque personne. Vaste jardin permettant des sorties aux beaux jours.

Animations variées.

Espace France Services Au Sein du bureau de poste de Barjac

Depuis un an, le bureau de poste de Barjac héberge un espace France Services.

Ce lieu met à votre disposition gratuitement des équipements connectés en libre-service (ordinateur, scanner et imprimante) pour vous permettre d'effectuer toutes vos démarches administratives en ligne.

Il propose un socle de services publics de 8 opérateurs (CAF, Pôle Emploi, CNAM, CNAV, MSA, Ministère de l'Intérieur, Justice, DGFIP) en complément des activités postales habituelles.

De plus, deux chargés de clientèle, vous accueillent et sont à votre écoute pour vous accompagner dans vos démarches administratives

Principales prestations de service :

- Information de 1^{er} niveau : accompagnement dans les démarches quotidiennes (y compris numérique), réponses aux questions, conseil et orientation
- Mise à disposition et accompagnement dans l'utilisation d'outils informatiques (création d'une adresse e-mail, impression ou scan de pièces nécessaires à la constitution de dossiers administratifs)
- Aide aux démarches en ligne (navigation sur les sites des opérateurs, simulation d'allocations, demande de documents en ligne)
- Aide rédactionnelle, explication de courrier ou document...



La Poste de Barjac : Place de la Liberté - 30430 Barjac

Horaires d'ouverture du bureau de poste (à partir du 6 décembre) :

- Lundi et Vendredi de 9h à 12h15 et de 13h30 à 16h30
- Mardi et Mercredi matin de 9h à 12h
- Jeudi de 9h45 à 12h15 et de 13h30 à 16h30
- Samedi de 9h à 11h15

Pour plus d'informations :

Tel : 04.66.25.50.23

mail : barjac@france-services.gouv.fr

Expositions salles du Château

Nous avons accueilli avec plaisir dans les salles du château de Barjac 3 expositions.



Du 15 mai au 6 juin 2021, Philippe Van Der Linden-Duttilleul nous a fait l'honneur d'ouvrir la saison culturelle.

Cet artiste exceptionnel est passionné d'histoire de la peinture, en particulier des peintres de l'âge d'or de la peinture flamande. Diplômé des arts décoratifs de Tournay, il a été engagé de 1968 à 1979 comme restaurateur des musées de Strasbourg. En 1975, il est lauréat à Paris du prix Paul-Louis Weiller attribué tous les 4 ans. De 1978 à 1986, il a exposé à Vienne, Fribourg, Bâle, Montpellier. De 89 à 93, il a une période d'hyperréalisme poétique. Il est un amoureux de la nature, des planètes, des nus, des natures surdimensionnées. Philippe Duttilleul nous a offert une surprenante exposition de copies de tableaux de grands Maîtres tels que Rembrandt, Jan Van Eyck, Brugel, Bosch, Rubens, Caravage, Leonard de Vinci... Copier un tableau d'un artiste reconnu est un exercice des plus enrichissants. En effet, reproduire une peinture c'est commencer à voir les choses que l'on ne remarquait pas avant.

Philippe Duttilleul doit pénétrer dans l'esprit du Maître pour arriver à résoudre comment est née cette toile : décisions artistes, format, sujet, type de peinture, couleurs... Cet artiste explore les œuvres à reproduire, il ouvre la voie à un dialogue intime profond, continu avec ce peintre de renom. Il entre dans le mystère de la création d'autrui pour mieux la comprendre. Il habite complètement une époque, une esthétique, une pensée. Pour parvenir à cette communion avec les Maîtres, il faut que la copie soit parfaite. Cela demande rigueur, honnêteté absolue et nombreuses heures de travail. Dans chaque tableau un détail est ajouté, un clin d'œil respectueux au Maître.



Du 28 juin au 10 juillet, les œuvres du regretté Pierre Chapon ont rempli les salles du château.

Lorsqu'on naît dans le bassin minier d'Alès, en pleine Cévennes, et qu'on a du talent, les sources d'inspirations sont là, toutes proches. Après une période de syndicaliste actif, d'opposant aux décisions de Vichy, il deviendra mineur de fond au puits Ste Marie à Rochebelle à Alès. Il militera pour que la silicose soit reconnue maladie professionnelle. Il participera aux pre-

mières colonies de vacances et créera avec des artistes locaux « l'Art et la Mine » et adhèrera à « l'Art Cévenol ». Durant 25 ans avec son ami André Balme, professeur d'art, ils présenteront 500 artistes parmi lesquels Paul Courtin, Louis Leprince Ringuet, Reinich Werner. En 1960, il obtient le grand prix International de Deauville, en 83 il est diplômé des Arts, Sciences et Lettres au Palais de la Mutualité de Paris. En 1991, il est élu président de l'association « arts vivants » en Languedoc. Il exposera à Marseille, à Lyon, dans les galeries d'art à Paris et même au grand Palais de Dakar. En 2001, il devient membre de l'Académie Cévenole. En 2003, il lance l'exposition de 3 semaines en mai à Sauve avec André Balme. Pour ses engagements, nous comprenons que Pierre Chapon était un homme de cœur. Dans son atelier d'art de l'Ermitage, il était le plus heureux des hommes entouré de ses amis du monde artistique et du monde littéraire.



Du 4 au 25 septembre, l'artiste plasticienne Danielle Prijkorsky a exposé ses toiles. Elle est née à Paris. Par son père elle est d'origine russe et française par sa mère. Elle a fait ses études à Sèvres dans la section Arts graphiques. De 1965 à 1973, elle vit à Seattle, Washington tout en effectuant des séjours au Mexique. Elle s'installe ensuite à Paris jusqu'en 1999, avant de venir en 2000 dans le Gard où elle vit à présent. Elle a exposé à Seattle, à Paris, à Lausanne, à Londres, mais

aussi en Provence, en Occitanie.

Cette artiste a tous les sens en éveil, en particulier la vue. Son regard fait d'elle « la trouveuse » avisée qui repère tout ce que notre quotidien laisse à l'oubli ou au rebus. Elle utilise les matériaux et objets que le hasard met sur sa route : bois, sable, pigment, papier, gravier, tissus, éclats de poterie...

Avec les collages, la liberté d'invention semble plus ouverte. L'artiste met en évidence la matière de chacun des éléments du collage. Elle les fait cohabiter, avec l'espoir que la façon dont ils s'assemblent se fasse naturellement par l'intermédiaire du hasard. Les couleurs, les graphismes, la matière se sont reconnus, créant ainsi une harmonie, un sentiment d'unité. Pourquoi ces collages complexes ? Cette artiste a besoin d'assembler les choses, de les maintenir ensemble. Elle veut renouer les fils fragiles de notre être au monde composé de nos peurs et de nos déchirures. L'artiste n'est plus un être isolé, elle est reconnectée avec le monde.

Danielle Prijkorsky a eu un geste des plus généreux à l'égard de la municipalité de Barjac en offrant un superbe tableau d'une grande valeur. Il a aussitôt trouvé sa place au château où Barjacois et visiteurs peuvent l'admirer. Merci à cette artiste qui possède non seulement de brillantes qualités artistiques mais aussi un grand cœur.

Tous mes remerciements aux élèves de l'école d'être venus voir ces expositions, accompagnés de leurs enseignants. Ainsi, leur culture artistique va s'enrichir tout au long de leur scolarité.

Ce fût un grand plaisir pour moi de les avoir reçus et de voir l'intérêt et la curiosité qu'ils ont à découvrir les artistes et leurs œuvres.

Marie-Thérèse Quet, Conseillère Municipale déléguée

Expositions à la Bibliothèque

La bibliothèque «Jean Pierre Chabrol» a vu se succéder sous les belles voûtes deux artistes dont les œuvres étaient tout à fait différentes.

Du 23 mars au 24 avril : **Dominique Sarrouy** a exposé ses mosaïques, peintures et collages sur bois.

Cette Cévenole est très attachée à sa terre. Elle lui offre tous les matériaux nécessaires qui inspirent sa créativité : morceaux de bois, d'écorces, portes anciennes, planches de tonneaux sur lesquels elle crée des mosaïques faites de débris de coquilles d'œufs, papier, peinture, silhouettes féminines forment un ensemble du plus bel effet.

Du 4 au 26 juin ce fut au tour de l'artiste peintre d'origine ardéchoise et allemande **Rachel Heide Rose**. Sa passion s'est révélée dès l'âge de 3 ans. En effet, elle est déjà fascinée par les couleurs, la lumière, les contrastes.

Diplômée d'art plastique mais aussi d'un doctorat en pharmacie, elle expérimente de façon ludique de nombreux matériaux : pigments, feuilles d'or, tissus, huiles, pastels, encres....

Elle peint d'abord avec ses yeux, ses pensées, ses réflexions. Des images intérieures mûrissent lentement, et soudain, elle saisit le pinceau et dépose spontanément les images sur la toile. Tout en peignant, certaines choses se produisent par accident.

Cet esprit de recherche, d'expérimentation se retrouve également dans ses gravures. Elle utilise toutes les techniques propres à un graveur : taille douce, burin...

Cette artiste dévoile avec douceur et poésie la face cachée et silencieuse des choses et du monde qui nous entoure.

Marie-Thérèse Quet, *Conseillère Municipale déléguée*

Cinéma Jean-Louis TRINTIGNANT

2021 a débuté de la même façon que 2020 s'est achevée....

En raison de la crise sanitaire le cinéma a été fermé jusqu'au 19 mai. La réouverture s'est accompagnée de contraintes de jauges (35% de la capacité de la salle de cinéma puis 65%) et des couvre-feux.

Après une si longue fermeture des salles de cinéma et d'autres lieux culturels, les habitudes du public ont profondément changé. Le public s'est tourné vers d'autres moyens de consommation de divertissement, à savoir internet et les plateformes.

Néanmoins le public a repris doucement le chemin du cinéma, mais lorsque l'amélioration de la fréquentation commençait à se faire sentir, la mise en place du pass sanitaire y a mis malheureusement un frein.

Nous avons enregistré 3 260 entrées en 2021, ce qui est mieux qu'en 2020, mais moins bien qu'en 2019, où 9 028 spectateurs s'étaient rendus au cinéma Jean-Louis Trintignant.

Cela représente une baisse de 37,5 % de la fréquentation entre 2019 et 2021, en tenant compte des mois d'ouverture.

Le public « Art et Essai » est revenu et a été le plus assidu : sur les 14 films qui ont connu une bonne fréquentation 12 étaient classés Art et Essai, seuls « Kaamelot » et « Mourir peut attendre », films tout public, en font partie.

De grosses déceptions aussi avec des séances avec 2 à 5 personnes dans la salle !!

Par contre dans le cinéma Jeune Public, ce sont les films « Art et Essai » qui n'ont pas connu le succès escompté. Les séances de cinéma du dimanche

après-midi pour le jeune public ont du succès.

Les documentaires qui habituellement sont suivis n'ont pas retrouvé tout leur public, en partie à cause des contraintes sanitaires et peut être aussi vue l'ambiance morose, les questionnements sur le monde n'ont pas attiré le public.

Des moments d'échanges, des débats ont pu à nouveau se tenir après des projections de documentaires ou de films (« Tout s'est bien passé », « Douce France », « Debout les femmes »...)

Le dispositif mis en place avec « La belle époque » un jeudi après-midi par mois, permet aux adhérents de profiter d'une séance à tarif réduit.

C'est une volonté politique de mettre à la portée de tous les séances, le tarif reste inchangé depuis 20 ans. Des places gratuites sont offertes comme par exemple dans les colis de Noël aux personnes âgées (elles en font souvent profiter leurs enfants ou petits-enfants).

Avec 6 séances par semaine, et une programmation qui tient compte de l'équilibre entre films d'animation, documentaires, cinéma art et essai et films plus grand public, votre cinéma espère répondre à vos attentes même si certains ont pu se sentir rebutés par l'idée de se réunir dans des lieux clos ou de rire et pleurer sous un masque.

Je tiens à remercier Loïc pour son engagement, les projectionnistes bénévoles et vous public pour faire vivre votre cinéma municipal.

Olga BOFILL, *Adjointe déléguée*



MANIFESTATIONS 2021

EXPOSITIONS

4 mai au 26 juin :
Peintures et Estampes
Château de Barjac

15 mai au 6 juin :
PH. Van der Linden –
Dutilleul

21 juin au 10 juillet :
Exposition salle des
Tentures

Juillet - août :
Sculptures Pierre Brun
Maison Bertrand

**19 août au
2 septembre :**
Forum des Arts

4 au 25 septembre :
Exposition Danielle
Prijikorski

SPECTACLES ET CONCERTS :

24 et 25 juin :
Festival Guitare en
Cévennes

7 juillet :
Musique Garance

10 au 14 juillet :
Festival Barjac en
TANGO

14 juillet :
Musique Mathieu
Barbances

21 juillet :
Musique Frédéric Bobin

28 juillet :
Musique Lampyre

31 juillet au 5 août :
Festival BARJAC
M'ENCHANTE

18 août :
Little Sam Blues Band

19 au 22 août :
Barjac en JAZZ

25 août :
Gemma & The Driver

19 septembre :
Concert COL CANTO

25 septembre :
Concert au château

4 octobre :
Spectacles de chansons
originales et d'histoires
cocasses

6 novembre :
La Prolepse des
profanes

CINEMA : PROJECTIONS/DEBATS :

26, 27, 28 janvier :
Rencontres Hivernales

4 novembre :
film MORCELLEMENT

16 novembre :
DEBOUT LES FEMME

Les Instants Musicaux.

Les instants musicaux qui se sont déroulés cet été, les mercredis de 19h à 20h dans le « jardin des papotages » ont connu un réel succès. Organisés par la mairie, la programmation confiée à Aron Cohen a su charmé le public qui est venu nombreux écouter ou découvrir Garance, Mathieu Barbances, Frédéric Bobin, Lampyre, Little Sam Blues et Gemma Driver.

Les concerts gratuits sont appréciés par la Barjacois et les touristes, moments de rencontres et de partages.

Olga Bofill, Adjointe déléguée



UNE SOIREE MAGIQUE A BARJAC LE 25 JUIN

Dans le cadre du festival «Guitare en Cévennes» un événement unique s'est déroulé dans la salle des fêtes le 25 juin. Deux artistes de renommée mondiale Leonardo Alarcon; chef d'orchestre et claveciniste et Mariana Flores, cantatrice ont offert un récital de chansons baroques italiennes du 15^{ème} siècle. Ils ont fait un arrêt dans leur tournée mondiale entre l'opéra de Paris et celui de Genève... loin des ors et du luxe de ces prestigieuses salles répondant à l'invitation de leur vieil ami Luis Soria créateur et directeur du festival Guitare en Cévennes.

Pour les 180 spectateurs qui remplissaient à ras bord une salle des fêtes austère et recueillie un pur



moment de bonheur le timbre unique du clavecin, que beaucoup découvrait pour la première fois, la voix cristalline et remplie de soleil de Mariana Flores. À la fin, une salle entière debout pour 10 minutes d'applaudissements qui ne semblaient jamais devoir finir. La soirée s'est poursuivie par un repas et les chants latinos que chaque musicien interprète en solo. Leonardo Alarcon nous expliquant à quel point ce moment de respiration, de contacts humains, de proximité lui fut précieux.

Alain Raybaud, Conseiller Municipal délégué

CHANT LIBRE - FESTIVAL BARJAC M'EN CHANTE

Une certaine idée de la chanson

Nous faisons le constat lucide que les métamorphoses de la chanson sous l'effet des évolutions technologiques et de la mondialisation, sont évidentes. Historiquement lié à la poésie, le texte de la chanson française est aujourd'hui devenu accessoire. Nous sommes passés d'une chanson poétique ou à texte, ... à une chanson où les paroles ne font que participer au climat musical. On survole beaucoup sans jamais vraiment se poser.

Les artistes qui pratiquent encore cette chanson de paroles existent toujours. Simplement, ils ne sont pas exposés, n'ont plus aucune visibilité, et n'intéressent plus les faiseurs d'opinions.

Mais cette foisonnante diversité culturelle qui croît en dehors du système bâti sur la marchandisation, est une richesse inestimable, dont la prise en compte doit être plus que jamais une préoccupation majeure. Une réappropriation citoyenne et sociale est nécessaire. Barjac m'en chante à la volonté de contribuer modestement

à donner un peu d'oxygène à celles et ceux qui dessinent les marges de la chanson, à ces fêlés qui laissent passer la lumière. Mais il faut veiller de ne pas en faire un sanctuaire, un lieu de repli. Bien au contraire, il est néces-



saire d'associer sous le même toit familial, des artistes qui ont des parcours divers, des points communs pas forcément visibles au premier coup d'œil. De faire des différences, une force. La chanson ne saurait être monochrome.

Pour cette nouvelle édition, elle est apparue riche de ses multiples parures : convoquant La Fontaine, célébrant les épousailles du slam et du piano, officialisant sa liaison avec la radio, se laissant habiller par une viole de gambe ou une harpe, nous faisant pénétrer dans l'univers d'une chansigneuse, nous offrant les mots goûteux de Brassens, Perret ou Ricet-Barrier, nous conduisant quelques instants auprès de Piaf, Fréhel et Damia tout en nous servant tous les jours une bonne rasade de vers d'Aragon et de Ferrat. Et sur chacun des sites, tant d'autres propositions ont été faites. Vous y avez retrouvé des auteurs qui suent la syntaxe, qui s'appliquent à ce que les mots ne sonnent jamais creux, même si parfois ils osent passer sans honte de la profondeur à un peu plus de légèreté. Qui aurait pu imaginer

Cali enflammer l'espace Jean Ferrat ? Et pourtant, quel moment !

Sur les 35 artistes qui étaient présents à Barjac pour cette édition 2021, 27 y venaient pour la première fois. Et ça, nous devons en être fiers !

Foire bio





site du
PONT
DU GARD

Simplification pour l'accès gratuit au site du PONT DU GARD

Depuis ce début d'année 2017, chaque foyer de la Commune peut bénéficier de l'accès gratuit au site du PONT DU GARD, sans devoir accomplir de démarches préalables en Mairie pour l'obtention d'une carte.

En effet, le Maire vient de signer une nouvelle convention qui unit BARJAC et l'Etablissement Public de Coopération Culturelle du PONT DU GARD, Présidé par Patrick MALAVIEILLE, facilitant l'accès gratuit à ce site aux familles gardoises. Il suffit désormais de s'y rendre muni :

- d'une pièce d'identité en cours de validité • et d'un justificatif de domicile de moins de 6 mois à l'adresse de BARJAC.

Ces documents seront à présenter à l'accueil du site. L'accès concerne le site du PONT DU GARD, les espaces muséographiques et le stationnement. Fervent ambassadeur de sa Commune, Édouard CHAULET souligna avec humour lors de la

signature de la convention que même si BARJAC, Village de Caractère, ne manquait pas d'attraits de par son patrimoine, son cinéma municipal, ses manifestations associatives et animations culturelles tout au long de l'année, il encourageait les Barjacois à profiter de cet accès gratuit à ce monument antique exceptionnel, inscrit au Patrimoine Mondial de l'UNESCO et labellisé Grand Site de France !

TOUR CYCLISTE FEMININ INTERNATIONAL DE L'ARDECHE ET LA JOURNEE DES ASSOCIATIONS DE BARJAC

Après plusieurs mois de préparation, le 8 septembre 2021 le 19^{ème} tour cycliste féminin international de l'ardèche(TCFIA) faisait escale à Barjac pour une arrivée sous les platannes.



Le podium avec la Cubaine, l'Italienne et l'Espagnole.



C'est la cubaine Artenis Sierra qui s'impose lors de l'étape Aubenas-Barjac, ce parcours de 112 km avec un dénivelé 1343 m entre Gard et Ardèche, où les championnes venues du monde entier : Etats Unis, Australie, Grand-Bretagne, Solvanie, Russie, Italie, Belgique, France, Nouvelle-zelande, Holande, etc.. au total ce sont plus de 108 coureuses et 20 nationalités qui ont participé à cette course internationale mettant à l'honneur le sport féminin.



bois de Barjac, une marche de 8 km organisée par le cycloclub de BARJAC. Tous les dons ont été versés à Octobre Rose. La communauté de Communes de Cèze Cévennes était aussi notre partenaire avec installation d'un parcours mobilité et le velo smothie.

L'office de Tourisme a participé pour la communication. Les sapeurs pompiers de Barjac faisaient des démonstrations de premiers secours. L'Harmonie de Barjac a suivi toute la journée les festivités.

Installés sur les jeux de boules, les associations ont fait leur communication lors de la journée des associations : Tennis Club de Barjac, Art plaisir, Yoga prana, Judo club, Sport Plaisir, Chorale Col canto, Harmonie les Enfants de Barjac, Forum des arts, Chant Libre, Le SDIS Pompiers de Barjac, Flamenco, Cycloclub, Octobre rose, CIDFF.

Le soir au château, un repas bio préparé par notre cuisine centrale et commandé par la direction du TCFIA, a été servi aux 100 bénévoles de la course.



L'équipe des bénévoles.

Le fil rouge de la journée était les violences faites aux femmes avec la participation CIDFF et la lutte contre le cancer du sein, avec l'association octobre rose.

Des animations ont été organisées par les associations de Barjac avec beaucoup d'enthousiasme : Le matin une rando autour des anciennes filatures proposée par l'association R.P.O. et l'après midi, aux Cèdres dans les

Nous remercions tous les bénévoles, les employés communaux, les élus de Barjac, les associations, qui ont œuvré à la réussite de cette belle journée sportive mais aussi M. Louis JEANNIN, le président du TCFIA et les organisateurs de cette course pour leur immense travail bénévole et leur confiance

Saïd EL ATTAR, Délégué aux sports
Aline GUYONNAUD, 1^{ère} Adjointe au Maire

ACTIVITES ASSOCIATIVES BARJACOISES

CYCLO NATURE GARDECHOIS



Barjac terre de cyclisme en 2021, passages de l'Etoile de Bessèges, du Tour de France, arrivée de la première étape du Tour Féminin, le Cyclo Nature Gardéchois se devait de tenir son rang lors de ces événements. Ce qui a été bel et bien fait grâce à la présence des bénévoles de l'association assurant la sécurité lors des passages des coureurs et surtout en organisant avec l'aide de R.P.O., lors de l'arrivée du Tour Cycliste Féminin International de l'Ardèche, une journée au profit d'Octobre Rose avec à la clé un joli chèque versé à la Ligue contre le cancer.

En cette année 2021 nos représentants n'ont pas pu s'exprimer sportivement, les épreuves s'annulant au fur et à mesure des décisions gouvernementales. Seulement deux cyclosporives maintenues, la Granfondo Ventoux et les Bosses de Provence, les classements prouvent les bonnes dispositions de nos représentants et une seule randonnée cyclotouriste à Joyeuse. Malgré ces restrictions, les sorties hebdomadaires se sont déroulées normalement. Pour certains les grands cols alpins et pyrénéens étaient au programme, pour d'autres des sorties à la journée dans les départements voisins d'Ardèche, Lozère, Vaucluse...

Dans le contexte actuel, les associations sportives perdent de nombreux licenciés et auront du mal à repartir, le CNG fait exception, la gestion, la façon de concevoir la pratique sportive, la convivialité au sein du club sont preuve de réussite.

Merci à la Municipalité et au Conseil Départemental qui comprennent nos motivations, 2022 promet d'être belle avec un nombre de licenciés en augmentation.

Bernard Ferrat, Président du CNG

ECOLE DE DANSE TEMPS'DANSE



L'école de danse Temps 'Danse, malgré une année chaotique due à la pandémie, est toujours présente à Barjac !

Les «petits rats» (à défaut de l'Opéra !) du Château ont, malgré ces arrêts fréquents à cause des confinements successifs, progressé ...

Certaines, en âge de rentrer au collège, ont dû abandonner les cours en



raison de trop grands déplacements et d'horaires scolaires tardifs et c'est avec beaucoup de peine après plusieurs années de cours intensifs de les voir s'en aller

La relève est là, avec des passionnées, des graines de danseuses ou tout simplement pour le plaisir de bouger et d'exorciser les pressions auxquelles ces jeunes enfants sont soumis avec la Covid dans leur vie quotidienne ...

Eh bien dansons ! tant que la vie et la santé sont là, dansons à l'unisson ...

Renseignements et inscriptions : Sylvie Fink 06 35 94 49 28

HARMONIE

« LES ENFANTS DE BARJAC »



Sainte Cécile, fête des musiciens, a été célébrée le 21 novembre en l'église de Barjac par l'Harmonie « les enfants de Barjac ».

La messe a été suivie du verre de l'amitié puis d'un repas convivial.

A cette occasion nous avons honoré Jeannot BELLEGARDE, qui fête ses 70 ans de musique... il a commencé à 13 ans avec M. OUBIN et intègre l'Harmonie dirigée par M. COMTE... il a connu 5 chefs de musique : M. COMTE, M. RAUX, M. GALVIER, M. DUBEY et Thierry TAULELLE.

Amical Club Bouliste Barjac Pétanque

L'année 2021 a été propice à de très bons résultats sportifs pour notre club avec le titre de champion du Gard triplé pour Denis CHAPPELLIER, Nicolas ROURE et Joakim SCHOLL et une qualification au championnat de France à Lorient.

On rajoutera également la 4ème place de l'équipe VÉTÉRANS au cham-



championnat du Gard de l'excellent parcours de l'équipe SENIORS en coupe de France.

A l'issue de l'Assemblée Générale, un nouveau bureau a été élu dont voici la composition :

Cyril GILLES, Président, Christian GAGNE, Vice-Président,
Michel BOUILLER, Trésorier, Olivier ICHTERZ, Trésorier Adjoint,
Jessica SONZOGNI, Secrétaire, Monique FERRAT, Secrétaire Adjointe,
Pour la saison 2022, il est prévu 3 concours officiels et une journée souvenir
en mémoire de Daniel DEPARIS et Philippe AUDEMARD.

Cyril GILLES

RACINES PATRIMOINE OCCITANS



Le patrimoine, c'est d'abord le sol sur lequel nous sommes nés et avons vécu ; une histoire forgée par des générations d'hommes et de femmes.

Vous avez bien sûr deviné que c'est dans ce sol que plongent nos racines, dans notre terre occitane d'où le nom de notre association Racines Patrimoine Occitans.

Et maintenant parlons de nos activités, elles tournent autour de ces trois mots :

- Des sorties découvertes à la rencontre de notre territoire, des monuments et des hommes.
- Des conférences pour connaître et comprendre les mouvements de l'histoire, des modes de vie et des industries développées par les hommes.
- Des randonnées qui conjuguent le plaisir de l'activité physique et celui de la découverte.
- Des ateliers d'occitan où nous vivons la musique et la poésie de notre si belle langue.

Tout cela dans la convivialité et le partage qui sont les fondements de Racines Patrimoine Occitans.

Début 2022 seulement une randonnée à la journée par mois et les ateliers d'occitan - deuxième et quatrième mardis du mois - ont pu être programmés en raison des contraintes sanitaires.

Rejoignez-nous ! Vous serez les bienvenus, vous pouvez nous joindre au 04.66.24.55.21 ou par courriel sur l'adresse rpo.barjac@orange.fr



ASSOCIATION PRANA

L'association Prana organise à Barjac des cours de Yoga traditionnel tout niveau tout au long de l'année.

Elle propose également des cours de Yoga en plein air durant les mois de juillet et août.



Ces cours d'une durée de 1h30 se déroulent à la Salle de danse du Château de Barjac.

Ils ont lieu le jeudi de 12h15 à 13h45 et le lundi de 18h à 19h30.

L'accès à ces cours est soumis aux obligations sanitaires en vigueur.

Pour la saison septembre 2021-juin 2022 :

- ✓ La cotisation annuelle est de 10 Euros.
- ✓ La participation trimestrielle aux cours est de 80 Euros. Des facilités de paiement peuvent vous être accordées. Il vous suffit d'en faire la demande au secrétariat qui la transmettra aux personnes chargées de la trésorerie.
- ✓ Le cours à l'unité est à 10 Euros

De plus amples renseignements peuvent vous être communiqués par téléphone au 06 42 15 46 75 ou 06 31 93 06 81 ou par mail : secretariat.prana@gmail.com

COMPAGNIE

« LE COEUR ALLANT VERS... »



Présentation de la Compagnie « Le Cœur allant vers... » : La Compagnie « Le Cœur allant vers... » est une compagnie professionnelle qui crée et diffuse des spectacles de théâtre, souvent teintés de poésie et de musique. Son spectacle Passeport pour l'exil, dédié à la poésie de Mahmoud Darwich et créé à Barjac en 2014 à l'occasion de l'exposition «Parcours Darwich» d'Ernest Pignon Ernest, poursuit sa tournée nationale, et maintenant internationale ! Après un passage remarqué au festival Poésie en arrosier en Suisse l'été dernier, il se jouera notamment à Marseille et Martigues (13) les 19 et 20 février 2022. Le spectacle Poètes ! Ferrat et Aragon, créé à Barjac en 2020 à l'occasion de l'anniversaire des 10 ans de la mort de Jean Ferrat,

continue sa route : vous pourrez notamment le (re)voir les 16 et 17 juillet 2022 au Festival Jean Ferrat à Antraigues-sur-Volane (07). En 2021, la compagnie a aussi écrit un nouveau spectacle de théâtre musical, Felicità, un fantôme italien. L'équipe artistique sera accueillie en avril 2022 à la salle des fêtes de Barjac pour répéter, ainsi qu'à la Maison de l'eau d'Allègre-les-Fumades durant la saison 2022/2023. Première envisagée au printemps 2023 ! Si vous souhaitez en savoir plus sur la compagnie et ses activités, n'hésitez pas à nous contacter au tél. 06 04 04 74 31 ou par mail : cielecoeurallantvers@gmail.com ; Site internet : <http://www.lecoeurallantvers.wixsite.com/compagnie-theatre> ; Page Facebook : <https://www.facebook.com/lecoeur.allantvers>.

CHŒUR DE BARJAC



Après deux années d'interruption, le Chœur de Barjac a repris ses répétitions depuis septembre 2021 avec un effectif réduit, dû en grande partie à la pandémie.

Les premières répétitions ont abouti fin décembre à deux petits concerts de Noël donnés en l'église de Barjac, et en l'église de Joannas (07).

Nous répétons un samedi par mois de 10 h à 12 h et de 13 h 30 à 16 h 30 au château de Barjac sous la direction de notre nouveau et dynamique chef de chœur Olivier Bourtin. De plus, en cours de mois, des répétitions de déchiffrement sont programmées pupitre par pupitre, en fonction des disponibilités de chacun.

Notre programme comprend des œuvres « dites classiques » profanes et sacrées, allant de l'époque Renaissance à nos jours. Il aboutit à des concerts donnés dans la région et toujours accompagnés par des musiciens locaux. Pour nous rejoindre : Tél. 06 31 29 64 63 ou 06 64 81 97 36

Etoile Sportive Barjacoise (E.S.B.)



Au niveau du Sportif :

Les résultats sportifs de la saison 2020-2021 ont été tronqués par la COVID 19. En effet, à la fin du mois d'octobre 2020, soit 2 mois après le début de la reprise, la saison a été arrêtée : la FFF a décidé de tout stopper. Les coupes, les championnats, les entraînements ont pris fin, sans perspective

de reprise. Du jamais vu. Dans un contexte mondial compliqué, notre plus grande passion en a subi les conséquences. Les instances ont pris des décisions nécessaires.

Ecole de Foot : Equipes U6/U7, U8/U9, U10/U11 et U12/U13 soit 50 joueurs. Avant l'arrêt des compétitions, pour nos jeunes coachés par Cédric Sonzogni aidés par Lucas, Axel, Mickael et Laurent, le début de la saison avait bien commencé. Les enfants étaient assidus et toutes les équipes étaient dynamiques et agréables. Hélas la Covid en a décidé autrement.



Pour information, nous avons des enfants qui viennent de tous les villages situés près de Barjac : St Sauveur de Cruzieres, St André de Cruzieres, Bes-sas, Vagnas, Salavas, Orgnac, Montclus, La Bastide de Virac, St Privat de Champclos, Méjannes le Clap, Rivières de Theyrargues, St Denis, St Jean de Maruéjols. Cela démontre bien la richesse et la une nouvelle dimension de notre école de football.

Cette politique sportive ambitieuse s'articule autour de vraies valeurs que

nous proposons d'incarner au mieux : l'Ancre au cœur de notre région, l'Intégration Sociale, la Formation, le Respect et le Dépassement de soi et enfin la Passion et la Convivialité.

2 équipes Séniors entraînées par Stéphan Rastoll et son adjoint Laurent Coste : soit 40 joueurs et 10 dirigeants. Soit au total **100 licenciés** pour l'ESB.

Un grand MERCI à tous, joueurs, éducateurs, bénévoles, sur et autour des terrains et bénévoles de l'ombre, pour leur investissement et leur engagement à faire évoluer leur club l'ESB, tout en prenant du plaisir à vivre leur passion.

Au niveau des travaux

La mise en place et en sécurité des 3 bancs de touche, le remplacement complète d'une barre de foot à 8, l'achat de 2 jeux de filets de buts à 8 et la réfection de la pelouse ont été réalisés pendant l'été : tout cela financé entièrement par la municipalité de Barjac. Un grand merci.

Au niveau des manifestations :



L'année sportive de notre Club de Tennis Padel de Barjac se termine.

Une année encore spéciale comme pour la plupart des associations du village du fait de la Covid19.

Une saison 2020/2021 tronquée, durant laquelle nos joueurs n'auront pas pu s'adonner pleinement à leur sport préféré avec l'annulation inévitable des compétitions adultes et enfants.

Malgré tout, les cours de tennis ont été maintenus une grande partie de la saison et une journée « Ecole de tennis » a été organisée au mois de juin pour nos plus jeunes joueurs durant laquelle ils ont pu s'affronter amicalement lors d'un petit tournoi, qui a récompensé leur travail et assiduité tout au long de cette année, le tout se terminant avec une belle remise des prix à tous les enfants et par un bel apéritif venant clôturer cette saison.



Tennis Padel Barjac

Depuis la mise en service de notre magnifique terrain de padel municipal, il y a maintenant un an, nous constatons un fort engouement de nos adhérents, mais aussi de la population barjacoise, ainsi que des nombreux touristes de passage dans notre village, pour la pratique de ce nouveau sport de raquettes très ludique et surtout accessible à tous les niveaux.

Malgré cette année morose au niveau sanitaire, notre club enregistre pour la nouvelle saison qui a débuté en septembre, une nouvelle hausse de nos effectifs, atteignant en cette fin d'année 2021, une centaine de pratiquants.



L'école de tennis qui passe de 38 enfants à 50 enfants, est très importante pour notre club et c'est pour cette raison que nous avons pris la décision de prendre un nouvel éducateur Yohan Delattre bien connu dans le village et qui vient épauler notre BE actuel Gilles Rey.

Cette aide supplémentaire nous permet

Hélas, à cause de la Covid, nous n'avons pas pu organiser 2 concours de boule au mois de mai. Par contre nous avons organisé notre traditionnel Tournoi de sixte Sénior en début juillet avec 12 équipes inscrites (1 franc succès) et 1 loto en plein air en juillet.

Enfin un grand merci aussi aux différents sponsors, partenaires qui nous aident tout au long de l'année (maillots, Tee-shirts, panneaux publicitaires, dons etc.) ainsi que la Municipalité de Barjac : leurs soutiens nous sont très précieux.

Pour conclure, l'ESB reste fidèle à ses valeurs, celles d'un club solidaire et populaire, proche des gens, et conscient de son éminente responsabilité. Les joueurs, les dirigeants, les supporters forment et formeront toujours l'âme de ce club. Enfin, la crise sanitaire du Covid nous rappelle pourquoi nous devons nous soutenir et pourquoi l'ESB est plus qu'un club de football pour les Barjacois et ses environs. Nous terminons par notre devise « ESB un jour, ESB toujours ».

Le Président de l'ESB, Laurent GILLES

TENNIS PADEL CLUB DE BARJAC



d'alléger les groupes et de permettre aux enfants de bénéficier de conseils individualisés.

Nos adultes au nombre de 50 ne sont pas en reste non plus, là aussi une belle progression, avec la création d'un groupe d'entraînement filles en loisirs et de 2 nouveaux groupes adultes compétitions.



Les résultats sportifs de cette nouvelle année sportive 2021/2022 sont prometteurs avec une belle deuxième place de poule pour notre équipe « seniors hommes » en plus de 35 ans.

Et nouveauté cette année, la création d'une équipe en coupe de la convivialité Régionale pour nos seniors hommes de plus de 55 ans, qui à ce jour sont en tête de leur poule et sont bien partis pour accéder aux phases finales régionales.

Pour la suite de la saison sportive, si le contexte sanitaire le permet, 2 équipes hommes et une équipe féminine seront en lice en championnat seniors départemental.



En marge de ces compétitions, notre tournoi interne a démarré et se terminera au Printemps 2022, période à laquelle nous espérons pouvoir proposer notre 8^{ème} Tournoi annuel Open.

Une belle saison malgré la crise, qui je l'espère en appellera une encore plus belle l'année prochaine.

Le Président, Fabrice REBOUL



ART PLAISIR

L'association ART PLAISIR vous accueille dans une ambiance chaleureuse et conviviale pour des ateliers d'arts plastiques au 3^{ème} étage du château tous les lundis, mardis et jeudis, dans le respect des règles sanitaires (passe obligatoire).

Cette année, nous vous proposons des cours avec deux formatrices :

Madame **Michelle HUET** pour des cours de peinture à l'huile, acrylique, pastel...le mardi après-midi.

Madame **Natacha CHAMPETIER** pour des cours d'aquarelle le jeudi après-midi.

Les ateliers sont libres les lundis de 9H à 18H et les mardis et jeudis matin.

Nous aurons le plaisir de vous recevoir pendant le week-end de l'Ascension du jeudi 26 Mai au Dimanche 29 mai 2022, dans la salle des Tentures, pour présenter nos œuvres.

Les membres du bureau vous souhaitent une excellente année 2022.

PEYRANNES Christine, Présidente - NOUVEL Myriam, Vice-Présidente

Contacts : Christine Peyrannes : 06 83 27 35 93 ou Myriam NOUVEL : 06 22 75 15 05



RANDO-CÈZE

Heureusement les années se suivent et ne se ressemblent pas. Malgré le contexte sanitaire délicat l'association Rando-Cèze a pu proposer et animer grâce aux équipes d'animateurs plus de 90 randonnées sur cette année 2021. Ces randonnées du lundi, mercredi et samedi ont permis de beaux moments de partage. La dynamique du bureau et de ses adhérents, notre site internet et la diversité des randonnées proposées ont participé à la venue de nouveaux adhérents. Une nouvelle fois nos équipes ont balisé plus de 100 km pour permettre aux randonneurs des sorties en toutes sécurités.



Nous espérons que 2022 nous permettra de partager encore de bons moments sur nos beaux chemins et que nos adhérents continueront à prendre beaucoup de plaisir. Très bonne fin d'année.

FORUM DES ARTS



Le climat délétère est resté, hélas, bien pesant toute cette année 2021. Mais, malgré cette ambiance anxiogène et le pass obligatoire, attentif et respectueux des gestes barrières, le public est venu plus nombreux.

Les retours ont été très positifs, quant à la qualité, la diversité des expressions et la présentation fluide du Forum des Arts 2021 où 11 artistes, peintres, sculpteurs et photographes ont exposé leurs œuvres. Accordons une mention spéciale à Tétiana Gubina, notre artiste ukrainienne dont la présence et les icônes ont été très appréciées et un grand remerciement à Jacqueline Louvel qui a accepté d'ouvrir ses archives avec « la femme vue par une femme photographe ».

A noter aussi notre participation à la journée du vélo au féminin et de notre stand sur l'historique des femmes artistes peintres.

Réconfortée par ce succès, notre petite équipe envisage avec optimisme, et il en faut, le prochain Forum des Arts. Rendez-vous, nous l'espérons, la 2^{ème} quinzaine du mois d'août 2022.

La secrétaire Dany DANG

CLUB TAURIN EL TORINO

Des projets « plein la tête », les jeunes et moins jeunes d'El Torino en avaient pour 2021 lorsque, il y a exactement 1 an, nous faisons le bilan de l'étrange année 2020 écoulée.

Mais voilà, c'était sans compter sur l'esprit vagabond de ce virus et surtout sur les mesures et contre-mesures qui sont venues bouleverser les désirs et les envies....

Toutefois l'esprit festif anime toujours le club : la journée taurine du 8 août, gracieusement accompagnée par l'harmonie Les Enfants de Barjac, en est la preuve, si besoin est. Toutes les bonnes volontés étaient au rendez-vous, habitués ou touristes en attente de joie, de convivialité que le club taurin sait donner.



Certes, il manquait les vaillants chevaux et les fouguesux petits taureaux de Camargue pour les abrivados ! Mais pour la joie des présents, le spectacle du « toro piscine », l'ardeur des peñas, Los Picos Tachos, l'harmonie les enfants de Barjac et Mab animation ont enflammé cette journée estivale.

L'optimisme ne passe pas, ne s'efface pas, les idées restent et se perfectionnent dans l'attente de jours meilleurs. Tous les adhérents et sympathisants d'El Torino sont confiants et souhaitent une bonne année.

Sylvie HUEBER

ASSOCIATION DE CHASSE BARJAC - ST PRIVAT DE CHAMPCLOS



L'association de chasse Barjac/Saint Privat compte plus de 120 chasseurs qui partagent avec les sportifs et les randonneurs les quelques 5 000 ha que comptent les deux communes.

De nombreux sangliers sont prélevés, les dégâts sont moins importants. Le petit gibier a bien du mal à se reproduire, les lièvres et les faisans sont bien présents, mais les perdreaux et les lapins sont rares. Les battues sont signalées avec des panneaux (attention chasse en cours) afin de garantir la sécurité. La chasse cette activité populaire, a ses règles, son éthique et doit protéger les espaces et les espèces sensibles. Pour le chasseur, ce qui compte, c'est la recherche, la quête, l'intelligence de la nature et de ce qui y vit. L'amoureux de la nature doit admettre la pratique d'une activité millénaire qui ne s'éteindra qu'avec l'homme.

Jean-Luc DUMAS

« Voyages Intérieurs »



L'association « Voyages Intérieurs » de Barjac a vu ses activités fort réduites en 2021, au vue du contexte covid.

Nous n'avons pas pu réitérer l'organisation du "Salon du Bien-être" au Château de Barjac, mais ce n'est que partie remise ! Pour les quelques activités encore en place, nous continuons, par exemple, d'organiser des cours de Yoga Energétique du Son, tous les lundis à 11h, ainsi que des soirées "Relaxation Sonore", une fois par mois. Cours et soirées données par un de nos membres, Thierry Brunet, domicilié à Barjac.

Voir la page Facebook pour toutes nos actions : <https://www.facebook.com/voyagesinterieursgardeche>

ASSOCIATION LYRIQUE COL CANTO DE BARJAC



Le chœur mixte COL CANTO réunit des choristes de tous niveaux, débutants ou un peu expérimentés, qui deviennent amoureux du chant pratiqué en chorale. Il pratique un répertoire très varié d'extraits d'opéras, de mélodies et d'opérettes.

Pour la saison estivale 2022, nous aurons la joie de présenter un des plus célèbres opéras-comiques de Jacques Offenbach : « Les Brigands ». C'est un spectacle en costumes où choristes, solistes, instrumentistes, acteurs et récitants vont entraîner le public dans l'histoire échevelée des brigands. Joie et fou-rires sont au rendez-vous ! Alors ... venez chanter avec nous !

Contact

Philippe Weil : Président association chorale Col Canto

Tel : 06 75 90 81 49 - weil.philippe@gmail.com

MADE IN BARJAC



Un bon cru 2021 pour l'association Made in Barjac

Créée à la fin 2020, « l'asso qui informe et divertit » a pu mener à bien son programme d'initiatives à visée sociale, culturelle et citoyenne. Bourse aux dons au profit du C.C.A.S. fin février, rencontres culturelles en mars et octobre, chasse aux œufs de Pâques, rando-écologie printanière, création d'un journal local... La Foire des enfants organisée fin juin a réuni près de 300 personnes autour d'une brocante de jouets et du spectacle de l'école publique. La Nuit des étoiles du mois d'août a attiré environ 80 curieux qui ont pu, allongés dans l'herbe ou à travers la lentille d'un des deux télescopes mis à disposition, observer la pluie des Perséides, Jupiter, Saturne et d'autres objets bien plus lointains. Le bureau de l'association remercie public, bénévoles et partenaires et a hâte de vous présenter la suite.

Contact : madeinbarjac@gmail.com

Association de l'école publique de Barjac (APE) :



Malgré les tourbillons de canicule, de covid et autres incertitudes, l'école publique mène une petite vie de village bien à elle. Si ces dernières années ont mis à l'épreuve ses rituels (fête de l'école, loto, carnaval...), les équipes pédagogiques, municipales et de l'Association des parents d'élèves (APE) tentent de s'adapter et déployer leurs énergies au bénéfice des enfants.

C'est grâce à une équipe de bénévoles mêlant nouveaux et anciens Barja-cois.es que l'APE tente depuis 3 ans de réinventer avec bonne humeur son soutien à l'école. L'association est chargée d'animer tout au long de l'année des moments de convivialité et de recueillir des fonds pour financer des activités (culturelles, artistiques, pédagogiques, etc.) qui ne se feraient pas sans ce soutien. Ces moments de fête - qui reposaient avant sur le loto de l'automne, la fête de Noël, le carnaval, la vente de brioches, la kermesse, la fête de l'école, etc. - s'organisent désormais différemment. Les goûters de rentrée et de fin d'année, le renfort de parents bénévoles au cross de l'école

ou pour décorer l'école pour Noël assurent un peu de convivialité dans les murs de l'école. Les commandes de brioches ou de chocolats, les tombolas et les ventes d'objets confectionnés par les enfants apportent des fonds pour soutenir les abonnements de magazines, l'achat de matériels et jeux pour les classes ou les récréations. Ils soutiennent également la venue d'intervenantes en poterie, photographie et calligraphie dans l'attente de pouvoir organiser à nouveau les sorties aux musées ou au théâtre, les classes nature, etc. Un grand merci à adresser à tous ceux (parents, familles, commerçants, école, mairie, etc.) qui répondent présents lors de ces différentes opérations ! En juin dernier, le partenariat avec l'Association Made in Barjac a permis, lors de la Foire des enfants, de valoriser les progrès des enfants (les chants d'Anne Sylvestre, le concert de la classe orchestre, le spectacle de danse des maternelles) le tout sur fond de jolies couleurs avec le stand de maquillages, la musique d'artistes locaux et une petite buvette sous le soleil. Grâce aux vidéos de Roos nous avons pu partager les joies et les sourires qui ont fait les quotidiens des classes de nos petits.

Vente de gâteaux aux sorties des écoles, cross, chasse au trésor, docu-débat, loto nature, bourse aux plantes et même fête de l'école... l'équipe de l'APE continue de se projeter sur des activités qui rythmeraient l'arrivée des beaux jours. Tous les parents sont bienvenus pour apporter leurs bonnes idées et leur renfort ! Croisons les doigts pour que la météo covid permette quelques jolis moments partagés d'ici la fin de l'année !

Pour nous contacter : apecolebarjac@gmail.com

Mais nous avons bon espoir que ce projet voit le jour pour cette année 2022 et souhaitons vous revoir nombreux à cette occasion pour partager de bons moments conviviaux....

Le corps enseignant se joint à nous pour vous remercier tous de votre soutien et implications dans nos différentes manifestations. Au plaisir de se retrouver prochainement !»

Le bureau de l'APEL.

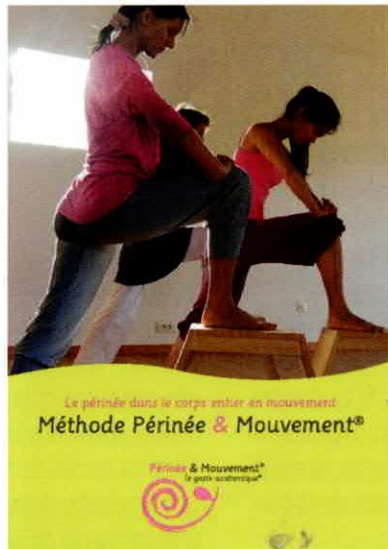
ASSOCIATION DES PARENTS DE L'ECOLE SAINT LAURENT

« Cette année encore, l'association des parents d'élèves de l'école Saint Laurent à BARJAC vous offre autant que possible des manifestations variées... Tombola, concours de pétanque et bien d'autres encore, raviront petits et grands !

Malheureusement, nous n'avons pas pu aller au bout de notre projet de marché de Noël au sein de notre établissement scolaire à cause de la situation sanitaire actuelle...



Art Mouvement et Bien-être



L'association « Art Mouvement et Bien-être » propose une nouvelle activité à Barjac : la méthode **Périnée & Mouvement®**

Il s'agit d'une ligne de travail qui met en jeu le périnée dans le **corps entier en action**. Tous les mouvements sont sélectionnés dans un but constant : **amener des formes variées de sollicitation du périnée en situation constante de sécurité** (travail musculaire, étirements, asymétries, travail sensoriel, jeux de pression/dépression variés, coordinations

diverses, mobilité globale du corps...).

Pour **reconnaître, tonifier et assouplir le périnée**.

Pour **mieux se connaître, prendre soin de soi, et mieux vivre au quotidien**, en toute confiance et en toute conscience. Courir, sauter, rire, tousser, éternuer !!!

Un protocole de 10 séances qui s'adresse aux femmes, aux hommes, à tout moment de la vie.

La méthode s'inscrit dans **une démarche non médicale, mais de prévention et d'entretien indispensable à une bonne hygiène de vie et de santé**.

Les séances sont animées par Joane Nabonne, certifiée pour enseigner la méthode Périnée et Mouvement®, Professeure de danse contemporaine et Maître praticienne en massage bien-être.

Pour tout renseignement : 06 69 66 27 64

TOUTES LES ASSOCIATIONS ONT ETE SOLLICITEES POUR S'EXPRIMER DANS CETTE PARUTION, BIEN ENTENDU NOUS NE POUVONS PUBLIER QUE LES ARTICLES RECUS.

Ces associations rendent un service public culturel, sportif et d'Éducation Populaire ; elles sont intercommunales même interrégionales.

Nous souhaitons qu'au prorata de leurs adhérents, les communes nous aident à les FINANCER, nous qui les accueillons, les chauffons et entretenons les locaux.

Aussi, une participation financière supplémentaire de 15€/an pour les non-résidents est sollicitée auprès des associations, en insistant sur le fait que le contribuable barjacois assume déjà les charges de fonctionnement des structures...

Cela semble avoir été compris : 4 associations ont versé cette cotisation pour leurs 32 adhérents non-barjacois soit 480,00 €uros, nous les remercions et le rappelons aux autres.

A NOTER pour les plus RETICENTS : l'effort demandé par la Municipalité pour avoir accès à des équipements propres, neufs, chauffés, entretenus et fréquentés, ne représente que 0,28 € par semaine !

CARMEN

C'est avec une immense émotion que le Conseil Municipal de BARJAC rend hommage à sa collègue Carmen GORRIZ.

Vendredi 2 juillet, dans la matinée, cette nouvelle terrifiante parvient à la mairie de la part des pompiers et aussitôt nous accable... la vie est ainsi faite avec ses incompréhensions et une logique qui nous échappe parfois...

C'est en 1968 que Carmen quitte LYON et son travail dans l'Éducation Nationale pour venir dans la région et s'installer à MONTCLUS.

Plus tard, en 1975, c'est en tant que commerçante de BARJAC qu'elle s'est faite d'abord connaître. Elle a fréquenté plusieurs associations et a créé des liens amicaux grâce au tennis, à l'aquarelle, la peinture, la gymnastique et bien sûr, la danse.

Quelques années après, Aurélien, son fils est arrivé, ce qui lui a permis de fréquenter l'école publique de BARJAC et de s'intégrer aussi aux



nombreuses activités de l'APE.

Plus tard, tout en étant présente à sa boutique, elle progresse dans la danse sévillane et crée avec beaucoup de talent et d'enthousiasme, des cours de danses flamenco à BARJAC et ALES. Son engagement associatif et ensuite municipal à la commune de MONTCLUS, puis en 2014 à la mairie de BARJAC, démontre son attachement politique avec notamment la défense des commerçants, le souci du bien vivre au village, la

Culture et la communication.

Avec la complicité de François SAUNIER, sa détermination a permis la création du festival du tango de BARJAC dont elle avait déjà préparé la 3^{ème} édition dans les moindres détails et que nous avons réussi à maintenir afin de respecter ce projet municipal qui lui tenait tant à cœur.

C'est son papa, réfugié politique espagnol arrivé dans les Pyrénées orientales et ensuite déporté en Allemagne, qui lui a sans aucun doute donné ce goût pour la culture ibé-

rique dont elle était passionnée, mais aussi ses valeurs politiques.

En parallèle, sa priorité était de voir grandir ses 2 petits-enfants Emma et Adrien et de pouvoir se rendre utile selon les besoins de leurs parents installés à PARIS.

Nous garderons tous en mémoire sa gentillesse, sa discrétion, le dynamisme de notre « danseuse » du Conseil Municipal, mais aussi sa détermination et son souci du bien commun.

François-Xavier Nonnenmacher

En juillet 1994, c'est au hasard d'une panne de voiture, alors qu'il traversait notre région pour rejoindre son lieu de vacances, que François-Xavier a découvert Barjac. Après avoir confié son véhicule aux bons soins du garage Bruguier, il n'a eu d'autre choix, que de prendre son mal en patience et d'occuper les quelques jours nécessaires à la réparation, pour visiter Barjac et tomber sous le charme de notre beau village.



Voilà comment, ce Lorrain de naissance, Parisien pour sa profession, a choisi de s'établir à BARJAC, en 2002, avec Françoise-Marie, son épouse et leurs fils Damien, pour y vivre une retraite heureuse.

Rapidement, les activités bénévoles se multiplient : Il devient responsable de la section de l'UNICEF d'ALES mais aussi Directeur régional de la logistique des pèlerinages à Lourdes (transport, hébergement des malades et leur prise en charge sur place). Il se rend utile au sein de la paroisse catholique avec notamment l'accompagnement des chants avec l'orgue de l'église. Passionné par le chant, il intègre la chorale clas-

sique : « le grand chœur de BARJAC » et remplace bénévolement le chef de chœur en 2003. Il ne se contente pas d'apprendre à ses choristes l'art du chant choral, il leur apporte aussi une culture musicale : Il indique toute l'histoire de l'œuvre étudiée, les raisons de la création, son compositeur.

Les œuvres proposées vont de l'époque Renaissance, Baroque, Romantique... à nos jours, comme le miserere d'Allegri, l'orgue de cristal de Michel Deneuve, les chœurs de Monteverdi, de Mozart, de Verdi ...

Grâce à un travail soutenu, à un dévouement immense, ce grand artiste et ses choristes ont fait rayonner notre village dans toute la région, avec leurs nombreux concerts qui se succèdent : Uzès, Nîmes, Saint Ambroix, Vallon pont d'Arc, Villeneuve de Berg, Largentièrre, Privat, Roquemaure, Lézignan Corbières, Montpellier et bien sûr Barjac.

C'est en janvier 2008 que nous avons remis la médaille de citoyen d'honneur de BARJAC à François-Xavier, en reconnaissance pour son dévouement

et cet immense talent dont nous sommes si fiers. Depuis juillet 2021, l'orgue de l'église Saint Laurent ne chante plus, le chœur de Barjac est orphelin... En 2020 il avait prévu, de remettre au programme une œuvre de Charles Gounod : la Messe de Sainte Cécile mais hélas, cela n'a pas été possible Afin de lui rendre hommage, le Chœur de Barjac a décidé de travailler à nouveau cette œuvre, de la produire en concert à Barjac, fin Novembre 2022 et de la dédier à sa mémoire.

Aline GUYONNAUD, 1^{ère} Adjointe au Maire

En 2021, il a été enregistré à l'État-Civil de la Commune :

6 NAISSANCES dont :

(selon accord de parution donné par les parents)

- CRÉGUT Roméo Antoine né le 28 septembre 2021 à ALES (Gard)
- BOUNIOL Loris Benjamin Marcel né le 07 octobre 2021 à ALES (Gard)
- SUREL CRIGNIER Ayla Tara Isis née le 17 novembre 2021 à BAGNOLS-SUR-CEZE (Gard)

MARIAGES

- BELHIBA Belhacen & EL MARAHI Mina Hanan
- MAILLOT Guillaume Alexis & LAUNOY Marielle Cindy

DÉCÈS

- AUDU Gabriel Jean-Marie décédé le 25 août 2021 à ALES
- BAYLE Robert Benjamin décédé le 7 avril 2021 à ALES
- BORIE Guy Camille Henri décédé le 12 décembre 2021 à ALES
- BOTTIAU Jean-Pierre Raymond décédé le 23 juillet 2021 - Résidence Saint Laurent à BARJAC
- BRAIDA Romaine Veuve RAYBAUD décédée le 15 août 2021 - Résidence Saint Laurent à BARJAC
- BUTTINI Lydia Épouse BERLANDE décédée le 13 novembre 2021 - Résidence Saint Laurent à BARJAC
- CASTILLON Simone Eugénie Veuve PAGÈS décédée le 14 juin 2021 - Résidence Saint Laurent à BARJAC
- COMTE Catherine Renée Claude décédée le 22 mai 2021 - Route de Bagnols à BARJAC
- COSTE Yvette Henriette Marie Veuve RAYMOND décédée le 24 mars 2021 à ALES
- CROISSANT Stéphane Jean décédé le 25 janvier 2021 - Résidence Arche Bellegarde à BARJAC

- DAVRIL Yolande Marcelle Veuve MERLIN décédée le 29 décembre 2021 - Résidence Saint Laurent à BARJAC
- DESMIER Fernand Jacques décédée le 11 juin 2021 à ALES
- DURAND Raymonde Emma Marthe Veuve GAUTHIER décédée le 19 avril 2021 à ALES
- EYMOND René décédée le 18 juillet 2021 à VALLON à PONT-D'ARC
- FOUCHY Suzanne Jeanne Épouse MUGUET décédée le 30 août 2021 à SAINT PRIVAT DES VIEUX
- GALETTO Livia Veuve BAYLE décédée le 29 juillet 2021 - Résidence Saint Laurent à BARJAC
- GAUTHIER Maurice Fernand décédé le 16 février 2021 - Le Malibaud à BARJAC
- GAUTIER Paulette Augustine Léonie Veuve PAJAUD décédée le 30 mai 2021 - Résidence Saint Laurent à BARJAC
- GILLES Jean-Louis Lucien décédé le 30 octobre 2021 à ALES
- GORRIZ Maria-Carmen décédée le 2 juillet 2021 - Chemin des Chèvrefeuilles à BARJAC
- HILAIRE Odette Anaïs Félicie Épouse THOULOZE décédée le 9 août 2021 à VALLON PONT D'ARC
- INEICHEN Eleonora décédée le 13 mai 2021 - Chemin de Chabriac à BARJAC
- JACOBS Walter Eugene Louis décédé le 1er février 2021 à ALES
- LABOURE Chantal Veuve BOTTIAU décédée le 04 octobre 2021 - Résidence Saint Laurent à BARJAC
- LACASSIN Mireille Hélène Marie Épouse MERCIER décédée le 24 janvier 2021 à VALLON PONT D'ARC
- LAUZE Lucien Denis décédé le 16 avril 2021 - Route de Bagnols à BARJAC
- LAUZEN Laurette Aline Marie Veuve BOISSIN décédée le 19 mai 2021 - Résidence Saint Laurent à BARJAC
- LE GUYADER Odile Chantal Angèle Épouse RAVEL décédée le 27 mai 2021 à NIMES
- LECAT Yvette décédée le 26 février 2021 à NIMES

- MARNÉE Lucienne Georgette Veuve BASSIN décédée le 13 mars 2021 - Résidence Saint Laurent à BARJAC
- PAGÈS Alice Sharra Veuve BERNARD décédée le 29 juin 2021 - Résidence Saint Laurent à BARJAC
- PETIT Jacqueline Nelly Veuve DINGREVILLE décédée le 3 juillet 2021 - Résidence Saint Laurent à BARJAC
- PRADIER Julie Marcelle Félicie Veuve SAR-RAZIN décédée le 21 octobre 2021 Résidence Saint Laurent à BARJAC
- ROBERT Rolande Marie Thérèse Veuve CHAUVET décédée le 23 décembre 2021 - Résidence Saint Laurent à BARJAC
- SAEZ Laurent Pascal décédé le 8 mars 2021 - Rue Basse à BARJAC
- SAPATEIRO Joaquim Manuel décédé le 29 mars 2021 à NIMES
- SEMROUNI Yasmina décédée le 28 octobre 2021 - Place Renaissance à BARJAC
- TIMMER Nanda Mariska Slans Épouse ASSIE décédée le 16 mai 2021 à Rue de l'Esplanade à BARJAC
- VASSIA Arlette Désirée Marie Épouse OLIGNI décédée le 22 décembre 2021 à VALLON PONT D'ARC

DÉCÈS DE PERSONNES NÉES OU ORIGINAIRES DE BARJAC

- BAQUIER Yvette Blanche Emilie décédée le 24 janvier 2021 à MARTIGUES (Bouches-du-Rhône)
- CHAZOT Odette Julienne décédée le 19 février 2021 à AVIGNON (Vaucluse)
- CORTÈS Antonio décédé le 21 août 2021 à AVIGNON (Vaucluse)
- LAVIE Jeanne Fernande Marie décédé le 31 juillet 2021 à SAINT-JULIEN (Var)
- PASCAL Elise Marie Thérèse décédée le 19 mars 2021 à ALES (Gard)
- PASCAL Louis le 21 août 2021 à SAINT AMBROIX (Gard)
- SOLANS Claude Simon décédé le 17 juillet 2021 à SAINT AMBROIX (Gard)

D'UN HUSSARD DE LA REPUBLIQUE... MUNICIPALE : Alain BENEVENT



Alain Bénévent a débuté sa «carrière» d'agent municipal à Barjac en février 1983. Il a été embauché par Jean Tassy, alors Maire de Barjac : son titre « AGENT DE BUREAU AUX ECRITURES », il finira son service en septembre 2021 avec le grade de « rédacteur »...cela ne s'invente pas. 38 ans dans la même mairie dont 32 ans aux côtés d'Édouard Chaulet. Doté de solides connaissances, il se spécialisera dans 2 domaines : l'urbanisme et les élections. Alain Bénévent est devenu au fil des années, la mémoire vivante du village. Il en connaît tous les hameaux et le centre ancien ; chaque ruisseau qui se rappelle à nous lors des épisodes cévenols, chaque vieille maison à rénover et toutes les nouvelles dont il a instruit les permis de construire. Toutes les familles aussi, des plus anciennes aux nouveaux Barjacois ; tant de recensements, d'élections à organiser.

Ce « savoir minuscule », il l'a construit pendant 32 ans avec la complicité amicale de Cathy Ville-Chaulet. Il fallait les voir chaque jour dans les bureaux de la mairie face à face penchés sur leur ordinateur épluchant lettres et documents et toujours trouvant un instant pour rire ou pleurer un disparu, râler de concert sur les événements politiques nationaux ou locaux, se raconter une promenade ou échanger l'adresse d'un bon resto. Il a tenu à lui rendre un hommage particulier lors de son pot de départ à la retraite... En 32 ans de vie professionnelle commune mais pas que, car sur une si longue période, on partage bien autre chose qu'une simple vie de travail : «avec Cathy on a souvent évoqué ce moment de fin de carrière et jamais imaginé qu'on pourrait le vivre séparément ».

Alain Bénévent a vécu toutes les transformations de son village, le passage de l'ancienne mairie aux beaux locaux du château, travaillé avec de multiples employés municipaux, construit avec ceux qui l'ont accompagné : Nathalie, Stéphanie, Céline, un groupe soudé et amical sans jamais changer de valeurs fondamentales : la justice sociale et la rigueur de ceux qui sont comptables de l'argent public.

Aujourd'hui, la chevelure a blanchi mais la silhouette reste droite. Les journées toujours pleines d'un retraité se partage entre la vie familiale et ce terrain du lavoir de Massargues où enfin, il va pouvoir faire pousser des arbres et des fleurs, des fruits et des légumes.

DE LA GARE DU NORD AU NORD DU GARD, ITINÉRAIRE D'UNE NÉO BARJACOISE : Élisabeth DAU



Élisabeth DAU est arrivée à Barjac, avec son compagnon qu'elle épousera plus tard le 31 juillet 2021. Elle fait partie de cette génération sensible aux enjeux climatiques, à la pollution urbaine ; à l'exigence de pratiques démocratiques concrètes. L'été 2017 elle vient en vacances à Barjac. Touchée par la beauté du village, la proximité entre village et campagne, la riche

vie culturelle, la gentillesse de l'accueil ; sa décision est vite prise elle va, avec époux et enfants s'installer à Barjac. Ce qui va emporter sa décision c'est son premier contact avec l'école publique, en plein centre, ses vieux murs, son portail. Elle en parle comme d'une vraie rencontre amoureuse. À la rentrée avec la scolarisation de ses enfants, le contact ouvert et chaleureux avec les enseignants, la célèbre cantine bio, cette histoire d'amour se développera. C'est donc tout naturellement que ses premiers engagements associatifs dans la cité passent par l'association des parents d'élèves qu'elle rejoint très vite et devient la précieuse secrétaire.

Cette expérience de la vie démocratique d'une association citoyenne a été très enrichissante pour Élisabeth DAU : « Faire travailler ensemble des anciens Barjacois, porteurs de toute l'histoire riche de cette école et des nouveaux venus, avec de l'enthousiasme, des idées nouvelles n'est pas une chose aisée. « J'ai compris l'importance de l'équilibre, de l'écoute pour que vive la démocratie. La période du Covid n'a pas arrangé les choses mais je garderai toujours en tête les discussions autour de la fête de l'école, de la buvette, des musiques, des aliments servis entre forces de l'habitude et désir d'avancer, d'inscrire ce moment de convivialité dans le projet bio, écologique de la cantine, de la municipalité. »

Élisabeth DAU a petit à petit pris une place importante dans la vie culturelle et citoyenne de Barjac ; participation essentielle au débat citoyen, présentation d'un film et débat dans la salle de cinéma autour du «municipalisme». Élisabeth DAU, animatrice d'une ONG est une chercheuse sur toutes les expériences de démocraties directes à l'échelle d'une commune en France et dans toute l'Europe.

Ces souhaits pour l'avenir de la commune : 2 points forts essentiels à ces yeux.

Traduire en actes concrets, en initiatives citoyennes la vie démocratique, Trouver de nouvelles formes de travail plus collectives. Elle est représentative de nombreux néo barjacois qui vivent leurs activités professionnelles autrement au temps de la révolution numérique, du télétravail. Un rêve concret ; organiser un lieu commun de co-working pour permettre à cette nouvelle population d'organiser collectivement cette transition.

Élisabeth DAU entend bien poursuivre son travail de fourmi pour œuvrer à toujours plus de «municipalisme». Non décidément la Commune n'est pas morte, elle surgit toujours sous des formes nouvelles.

Alain Raybaud

INFO SERVICES

PERMANENCES EN MAIRIE

Secrétariat ouvert au public du lundi au vendredi :

le matin : de 08h à 12h

l'après-midi : de 14h à 18h

le vendredi 16h30

Le Maire reçoit le mardi matin, sur rendez-vous

Tél. : 04.66.24.50.09 Fax : 04.66.24.54.36

Mail : mairie.barjac@wanadoo.fr

Site Internet : barjac.fr

Centre Communal d'Actions Sociales

Rendez-vous au 04.66.24.50.09

Permanence pour les victimes de violences conjugales, les 1^{er} et 3^{ème} mardi de 10h à 12h, sans rendez-vous.

Assistante sociale : 1^{er} et 3^{ème} jeudi matin de chaque mois de 9h à 11h30

(Prendre rendez-vous au préalable au Centre Médicosocial : 04.66.24.01.07)

Lieux d'Accueil Enfants Parents - La Boîte qui Roule/Relais

Assistants Maternelles :

Le mardi matin de 9h30 à 12 heures,

Ludo'Cèze : tous les 1^{er} mercredi du mois de 9h30 à 11h30, salle la Belle

Epoque au Château (à l'exclusion des vacances scolaires)

Bus Informatique : 07.88.04.97.07

1^{er} et 3^{ème} jeudi du mois de 14h à 16h devant l'Office de Tourisme

Mission Locale Jeunes (16 à 25 ans) : information, orientation, accompagnement vers la formation et l'emploi : 04.66.25.40.01

2^{ème} et 4^{ème} lundi du mois de 9h30 à 12h

Atelier mémoire de Cèze cévennes :

Le mercredi de 10h à 12h en rez-de-chaussée du Château - gratuit- à partir de 60 ans-06.85.07.55.14

BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

- mardi : de 16h à 18h

- mercredi : de 9h à 12h

Et : de 14h à 18h

- vendredi : de 09h à 12h

- samedi : de 10h à 12h

CINEMA MUNICIPAL « TRINTIGNANT »

Séances :

- Mardi à 20h30

- Jeudi à 20h30

- Vendredi à 18h30 et 21h

- Dimanche après-midi à 15h, 17h30

(en période estivale : 18h30 et 21h15)

Pour obtenir le programme du mois barjac.fr ou cinema-barjac@orange.fr

CENTRE DE LOISIRS MUNICIPAL

Tous les mercredis après-midi et vacances scolaires : de 7h30 à 18h (accueil de 7h 0 à 9h et départ de 17h à 18h – possibilité de prendre le repas de midi)

GARDERIE PERISCOLAIRE

Tous les jours scolaires de 7h30 à 8h50 le matin et de 16h30 à 18h15 le soir (accueil le matin jusqu'à 8h30).

BUREAU D'INFORMATION TOURISTIQUE

Les lundis mardis mercredis vendredis de :

9h30 à 12h30 et de 14h à 16h30.

Tel.: 04.66.24.53.44

Mail : ot.barjac@orange.fr

DECHETTERIE :

- Du lundi au samedi : de 8 h 30 à 12 h 30

- le vendredi de 13h30 à 17 h

TRANSPORTS :

Il faut limiter l'empreinte carbone et le carburant augmente ! Pensez au covoiturage via les applications dédiées et aux transports en commun :

- pour 1,50€, à Alès, horaires sur :

<https://mestrajets.liolaregion.fr/documents/> choisir la ligne 113

- pour 3 €, à Avignon, gare TGV et gare routière, horaires sur :

<https://www.auvergnerrhonealpes.fr/286-ardeche.htm> choisir ligne E15

Revue municipale 2021 de BARJAC

Parution annuelle

Direction de la publication : Édouard CHAULET

Comité de rédaction : les élus du Conseil Municipal

Crédits photographiques : Jean-Michel ANDRE, Photographe - Édouard CHAULET

Conception et réalisation : Public imprim

